

MC/2173

Original: anglais

20 mai 2005

QUATRE-VINGT-DIXIEME SESSION

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL
SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2004**

Ce document est soumis au Comité exécutif pour sa cent deuxième session en juin 2005.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION.....	1
LE CONSEIL ET SES ORGANES SUBSIDIAIRES.....	5
SERVICES	
I. Mouvements	13
Tableaux statistiques pour 2004	14
II. Migration et santé	21
III. Coopération technique en matière de migration	27
IV. Retours volontaires assistés et Intégration	32
V. Lutte contre la traite	39
VI. Migration de main-d'œuvre	43
VII. Autres programmes	48
Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035	48
Programmes de dédommagement	48
ACTIVITES DE CARACTERE GENERAL ET APPUI AUX PROGRAMMES	
VIII. Politique et recherche en matière migratoire et Communications	53
IX. Appui aux opérations	60
X. Relations extérieures	63
XI. Service juridique	67
XII. Questions de genre	69
XIII. Gestion des ressources.....	71
XIV. Bureau de l'Inspecteur général	83
XV. Technologie de l'information et Communications	84
XVI. Centre administratif de Manille	85

ABREVIATIONS

ARRC	Corps de réaction rapide du Commandement allié de l'OTAN en Europe
BAsD	Banque asiatique de développement
BIE	Bureau de l'intégration des étrangers du Canton de Genève
BMET	Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation (Bangladesh)
BTS	Banque de solidarité tunisienne
CAP	Processus d'appel globaux
CARDS	Programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation dans l'Ouest des Balkans
CCT	Centre de coopération technique de l'OIM
CCT	Comité des Nations Unies contre le terrorisme
CDC	Centres de lutte et de prévention des maladies
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CICM	Commission internationale catholique pour les migrations
CICTE	Centre interaméricain contre le terrorisme
CIF	Commission interaméricaine des femmes
CIMIC	Coopération civilo-militaire
CMMI	Commission mondiale sur les migrations internationales
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
DDC	Direction suisse du Développement et de la Coopération
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DFID	Département du développement international du Royaume-Uni
ECHO	Service d'aide humanitaire de la Commission européenne
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EEAC	Europe de l'Est et Asie centrale
EFCT	Formation axée sur la coordination des situations de crise sur le terrain
EOM	Mission d'observation du processus électoral (UE)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FERME	Fondation des entreprises de recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (Canada)
FSM	Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GDNU	Groupe de développement des Nations Unies
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HCDH	Haut Commissariat aux droits de l'homme
IAIDD	Division interinstitutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays
IAMM	Agenda international pour la gestion des migrations
IASC	Comité permanent interorganisations
IFES	Fondation internationale pour les systèmes électoraux
IGC	Consultations intergouvernementales
IPCC	Commission en charge des dédommagements pour perte de biens en Iraq
IPCP	Programme iraquien de dédommagement pour pertes de biens

ABREVIATIONS (suite)

JCC	<i>Conference on Jewish Material Claims Against Germany</i>
MARRI	Initiative régionale sur les migrations, l'asile et les réfugiés
MIDA	Migrations pour le développement en Afrique
MIDSA	Dialogue sur la migration en Afrique australe
MiMOSA	Application des systèmes opérationnels de gestion des migrations
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
MST	Maladie sexuellement transmissible
OACI	l'Organisation de l'aviation civile internationale
OCV	Organisation du processus électoral depuis l'étranger
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
OEA	Organisation des Etats américains
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PAHO	Organisation panaméricaine de la Santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PICM	Mécanismes palestino-israéliens de traitement des demandes de dédommagement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	Partenariat pour la Paix
PREVIE	Projet de retour volontaire d'immigrants depuis l'Espagne
PROMOTE	Projet de promotion de la migration de main-d'œuvre tunisienne
RIF	Fonds d'information sur les retours (Suisse)
RQN	Retour et réintégration de nationaux qualifiés
RRTF	Fonds de réponse rapide pour les transports
SACTAP	Programme d'aide à la lutte contre la traite en Afrique australe
SAIT	Formation introductive à la prise de conscience des questions de sécurité
SAP	Processus de stabilisation et d'association
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNJLC	Centre conjoint de logistique des Nations Unies
UNSECOORD	Bureau du Coordonnateur des mesures de sécurité des Nations Unies

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR 2004

INTRODUCTION

1. En 2004, l'Organisation a accordé le statut de Membre aux Etats suivants: *Jamahiriya arabe libyenne, Niger, Afghanistan, Bahamas, Estonie, Brésil et Turquie*. Les autres activités et décisions significatives des organes directeurs de l'OIM sont résumés dans le présent rapport, comme les années précédentes, afin de donner un aperçu d'ensemble complet de la situation.
2. La croissance a été un thème significatif des rapports annuels depuis le rapport de 2000 et elle est restée l'une des caractéristiques significatives de 2004. Les sept nouveaux Etats Membres ont porté le total des Membres à 109. Le total des dépenses en 2004 (pour l'ensemble du programme administratif et des programmes d'opérations) a été de 637,8 millions de dollars, contre 440,6 millions de dollars en 2003, soit une augmentation de 45 %. La partie administrative du budget a augmenté de 1,2 %, soit 446.000 francs suisses, pour s'établir à 37.119.000 francs suisses. La partie opérationnelle du budget a pour sa part augmenté de 195,4 millions de dollars, pour s'établir à 607,9 millions de dollars. Si l'on excepte les dépenses effectuées dans le cadre des programmes de dédommagement, cette augmentation a été de 157,1 millions de dollars, soit 52% de plus qu'en 2003. Près de 350 nouveaux projets ont été lancés en 2004, et les effectifs de l'Organisation sont passés de 3.691 à 4.040 personnes. Plusieurs nouveaux bureaux de pays ont été ouverts et de nombreux bureaux existants ont été agrandis.
3. Nous ne voulons pas donner à penser que nous mesurons notre succès à l'aune unique de la croissance, mais la demande croissante dont les conseils et les services de l'OIM font l'objet, ainsi que le soutien financier qui nous est aujourd'hui accordé nous semblent témoigner de la persistance des atouts de l'Organisation que sont sa pertinence, son rapport coût/efficacité et la qualité de ses services.
4. La cohérence est une qualité nécessaire non seulement si l'on veut tirer tout le parti possible des effets et des résultats des projets de l'OIM, mais aussi aider les gouvernements à progresser vraiment et durablement dans leur quête de solutions aux défis actuels et futurs de la gestion des migrations. Comme le montre le présent rapport, l'OIM est souvent en mesure de concilier des buts, des questions, des priorités et des intérêts souvent disparates et parfois même contradictoires entre les différents gouvernements et autres partenaires et en leur sein, et de fournir des conseils pratiques, des solutions et des programmes ou simplement jouer le rôle de catalyseur et d'instrument de coopération.
5. La croissance de l'Organisation, le niveau de la partie administrative du budget et le processus de planification budgétaire ont été d'importants thèmes de débat des sessions des organes directeurs au cours de l'année écoulée. Les efforts se sont poursuivis, avec un niveau de réussite modeste, en vue de régler le problème persistant des contributions assignées restant dues, mais davantage d'efforts devront encore être faits dans ce sens. L'Administration a continué à mettre en œuvre son plan de maîtrise des dépenses par le transfert de nouvelles fonctions à Manille. Les propositions visant à réunir les services de conseil et de formation de l'OIM dans le domaine du droit international de la migration et à créer à cet effet une nouvelle fonction intitulée "droit international de la migration et affaires juridiques", l'instauration de "Migration et santé" comme pilier à part entière de la structure du Siège, et le réaligement de la structure de soutien régional sur le terrain ont été approuvées par le Conseil lors de sa session de décembre.

6. Au plan extérieur, l'OIM a continué sa quête de liens efficaces et de partenariats stratégiques par l'intermédiaire du Groupe du Genève sur la question migratoire, lequel est constitué des chefs de secrétariat des six organisations traitant de la migration sous différents aspects, à savoir l'OIT, l'OIM, la CNUCED, le HCDH, le HCR et l'ONUDC. L'OIM a appuyé les travaux de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) dont le rapport paraîtra plus tard en 2005, et a participé aux réunions régionales organisées par elle. Un processus important qui s'est achevé en 2004 et auquel l'OIM a été étroitement associée est celui de l'Initiative de Berne, qui a débouché sur l'Agenda international pour la gestion des migrations – un cadre et un guide mis à la disposition des gouvernements pour les aider à mieux gérer les migrations et faciliter la coopération interétatique en la matière.

7. L'action de l'OIM en termes d'**activités de crise et d'après-conflit** s'est poursuivie en 2004, avec des programmes considérables déployés en Afghanistan, au Soudan, en Iraq (gérés depuis Amman), en Angola, en Haïti, en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Sri Lanka et en Indonésie, pour ne citer que ces quelques pays. L'organisation du processus électoral depuis le Pakistan et la République islamique d'Iran en vue des élections en Afghanistan, ainsi que les préparatifs de la tenue du scrutin dans 14 pays en vue des élections en Iraq ont été des programmes importants en 2004. Cette année s'est bouclée avec notre intervention rapide et efficace au lendemain du tsunami.

8. Une aide aux **mouvements** a été apportée à un total de 233.906 personnes en 2004 (contre 210.000 en 2003). La majorité de ces mouvements ont été effectués dans le contexte de l'aide aux mouvements dans les situations d'après-crise, et dans celui des programmes de réinstallation, de rapatriement et de retour assisté. Les activités de rapatriement ont principalement concerné l'Afrique, et plus particulièrement les réfugiés regagnant le Libéria (2.054 personnes) et l'Angola (49.662 personnes). Une aide à la réinstallation a été accordée à un total de 94.242 personnes, soit près de 34 % de plus qu'en 2003.

9. La valeur totale des **services d'aide à la migration** en 2004 a été d'environ 20 millions de dollars. Un total de 22.173 personnes en attente de migration vers neuf pays différents ont bénéficié de services d'appui pré-consulaires. 34.932 personnes, dont 49 % de femmes, ont bénéficié d'une orientation culturelle, de séances d'information précédant le départ et de cours de langue dans 35 pays différents. Et 24.904 personnes ont en outre bénéficié d'une forme quelconque d'aide au voyage.

10. Sur le plan de la **santé dans le contexte migratoire**, l'OIM a assuré des services d'évaluation médicale en faveur de 80.000 personnes, dont 54 % de femmes. En outre, 24.288 contrôles médicaux d'avant-départ ont été effectués et 815 migrants ont bénéficié d'une escorte médicale dans le contexte des activités de réinstallation. 3.000 personnes relevant des programmes de retour volontaire assisté ont fait l'objet d'une évaluation concernant leur aptitude au voyage et ont bénéficié de soins. Les applications informatiques relevant du domaine de la santé dans le contexte migratoire ont été élargies à 15 missions et bureaux, ce qui a permis de réaliser une couverture de 97 % de l'ensemble des besoins en la matière. A la fin de 2004, on dénombrait 25 projets actifs de lutte contre le VIH/SIDA, plus d'importants programmes déployés en faveur des migrants en situation irrégulière, et notamment les victimes de la traite et les patients souffrant de désordres mentaux.

11. Le nombre de projets relevant de la **coopération technique en matière de migration** a augmenté de 17 %, avec un soutien budgétaire ayant progressé de 70 % par rapport à 2003, pour s'établir à 56,7 millions de dollars, hormis les activités de gestion des migrations dans les situations d'après-crise. Les quatre principaux thèmes émergents et dont l'ampleur va grandissante ont été: la migration en quête de sécurité; les documents de voyage internationaux

et les systèmes de délivrance de tels documents; la migration irrégulière; et le couple migration/développement.

12. Parmi les quelque 234.000 personnes ayant bénéficié d'une aide au transport de la part de l'OIM en 2004, environ 133.000 ont été aidées à rentrer dans leurs foyers. Parmi celles-ci, environ 26.000 ont pu rentrer chez elles grâce aux programmes existants de **retour volontaire assisté** ou à des accords-cadres passés avec les pays hôtes, généralement en Europe. En dépit de la diminution de 10% du nombre des rapatriés volontaires ayant bénéficié de l'aide de l'OIM en termes de moyens de transport, les services liés au retour ont encore gagné en ampleur, à la fois dans les pays hôtes et dans les pays d'origine, de même que dans les pays de retour non traditionnels. Une importance croissante est mise sur la réintégration des rapatriés et sur l'**intégration** des migrants dans les pays d'accueil.

13. Une augmentation constante du nombre des projets et des activités relevant de la **lutte contre la traite** a été constatée en 2004, de même que l'expansion de ces projets et activités en termes géographiques. 2004 a en outre été témoin d'importants développements dans le domaine des études réalisées pour situer l'étendue du phénomène de la traite et de ses tendances, grâce à l'expansion de la base de données du module de lutte contre la traite, de même que sur le plan de la fixation de normes, avec l'appui d'un effort de formation.

14. Les programmes de **migration de main-d'œuvre** ont progressé en 2004, l'accent étant surtout mis sur le renforcement des capacités des gouvernements, sur la formation et l'information des migrants attendant leur départ, sur la facilitation d'accords et de programmes bilatéraux de main-d'œuvre, sur le renforcement des effets de la migration de main-d'œuvre sur le développement, et sur l'aide apportée au dialogue et à la coopération interétatiques. Un important travail de recherche a été réalisé à propos des rapatriements de fonds, pour permettre une meilleure compréhension de leur utilisation et faciliter l'élaboration de politiques visant à encourager l'usage productif de ces rapatriements de fonds pour le développement.

15. 2004 a été la quatrième année de participation de l'OIM aux deux vastes **programmes de dédommagement** ayant pour objet d'indemniser les ex-travailleurs forcés ou réduits en esclavage et autres victimes du régime nazi. Au titre du Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP), l'OIM a versé à la fin de 2004 un total de 221,8 millions d'euros à plus de 80.000 ex-travailleurs forcés ou réduits en esclavage. Au titre du Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (HVAP), l'OIM a déboursé 16 millions de dollars à près de 11.400 demandeurs. Les Programmes humanitaires et sociaux, qui découlent à la fois du Programme GFLCP et du Programme HVAP, ont permis de réunir une somme de plus de 30 millions de dollars en faveur des bénéficiaires et de venir en aide à plus de 50.000 d'entre eux, répartis sur le territoire de 13 pays d'Europe centrale et orientale. En outre, l'OIM a collaboré à deux projets relatifs à d'autres programmes et autres questions de dédommagement: d'une part, elle a apporté son assistance et ses conseils à la Commission en charge des dédommagements pour perte de biens en Iraq (IPCC) et d'autre part, elle a recueilli des informations sur des questions relatives aux mécanismes de dédommagement qui pourraient être envisagés dans le cadre du problème des réfugiés palestiniens.

16. Le Département de **Politique et recherche en matière migratoire et Communications** (MPRC) a été intégré à la structure de base de l'OIM depuis le début de 2004. Il a continué à favoriser une meilleure compréhension des questions migratoires, ainsi que le dialogue dans ce domaine à l'échelle mondiale. Le Dialogue international sur la migration, à l'occasion de la session du Conseil de décembre 2004, a essentiellement été consacré au thème "Evaluation et mise en valeur de la migration: coûts, avantages, opportunités et défis de la migration". Des ateliers d'intersession ont eu lieu sur les thèmes "Migration et santé" et "Commerce et

migration”. MPRC a appuyé le Gouvernement suisse dans le cadre du processus de l’Initiative de Berne, en organisant des études ainsi que quatre consultations régionales qui ont débouché sur l’Agenda international pour la gestion des migrations, lors de la Conférence Berne II en décembre 2004. Un autre produit important de MPRC en 2004 a été les Eléments essentiels de la gestion des migrations à l’intention des décideurs et des praticiens – un cadre interactif de référence et d’instructions sur la dynamique, les politiques et les tendances migratoires. S’agissant du couple migration / développement, les travaux de l’OIM ont notamment porté sur la création d’une table ronde interorganisations consacrée à cette question, dont les participants se sont réunis à deux reprises en 2004. La Division **Médias et information** a continué à fournir des informations, des séances de formation et des matériels à tous les médias et à répondre aux questions de ces derniers, tout en apportant son concours aux fonctionnaires hors Siège chargés des relations avec les médias. La Division **Recherche et publications** a mis l’accent sur six thèmes en 2004: le renforcement des contributions apportées aux décideurs par la recherche en matière migratoire, une étude mondiale des recherches et des données relatives à la traite, la coopération interétatique aux niveaux régional et mondial, les migrations transfrontières entre l’Afghanistan et le Pakistan, la migration interne en Asie, et la politique migratoire en Irlande.

17. En 2004, les services du **Département des relations extérieures** (ERD) ont une nouvelle fois été fortement sollicités. L’organisation de séances d’information à l’intention des parties prenantes extérieures est restée l’une des fonctions majeures du Département. En plus de ses membres ayant eux-même représenté l’Organisation à l’occasion de différentes manifestations, le Département a aussi coordonné la participation de l’OIM à plus de 300 réunions et conférences internationales en 2004. Les **Conseillers régionaux** ont apporté leurs conseils et leur soutien au Siège, au Bureau de l’Observateur permanent auprès des Nations Unies et à leurs collègues du terrain, et ont assuré la liaison avec les missions diplomatiques et les organisations internationales à Genève et dans leurs régions respectives. La **Division des relations avec les donateurs** a continué son travail de sensibilisation et de liaison dans l’optique d’une mobilisation de ressources et de l’entretien des partenariats existants. Le **Service de traduction** a vu sa charge de travail augmenter en 2004: en termes de mots traduits, sa production a augmenté de 9 %.

18. En plus des conseils dispensés dans les domaines juridique et constitutionnel, le **Service juridique** a œuvré dans les domaines des déplacés internes et des droits de l’homme et entrepris de susciter une prise de conscience et d’œuvrer à la compréhension du droit international de la migration parmi les gouvernements, le personnel de l’OIM, les universitaires et les étudiants, moyennant un travail de formation et la mise au point d’un glossaire.

19. Le Groupe de travail sur les **Questions de genre** a poursuivi son action visant à promouvoir l’intégration des questions de genre dans les programmes et activités de l’Organisation, en mettant surtout l’accent sur la sensibilisation du problème à ces questions, au travers d’initiatives, de projets et de publications relatifs aux ressources humaines.

20. Ce récapitulatif donne un aperçu des secteurs de croissance, des tendances et des domaines sur lesquels l’intérêt s’est principalement porté en 2004. Il en ressort une inspiration et des enseignements importants qui peuvent nous guider pour les mois et les années à venir. Le monde de la migration continue à évoluer rapidement et l’OIM doit réagir rapidement elle aussi pour ne pas se laisser distancer et, dans la mesure du possible, anticiper les défis auxquels elle aura à répondre pour tirer tous les avantages que les migrations peuvent apporter aux gouvernements, aux communautés et aux migrants eux-mêmes, de même qu’au monde entier.

LE CONSEIL ET SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Sous-Comité du budget et des finances (4 mai 2004)¹

21. Le Sous-Comité du Budget et des Finances (SCBF), placé sous la présidence de Mme Stoios-Braken (Pays-Bas), a tenu sa quatre-vingt-onzième session le 4 mai 2004. A l'ordre du jour figuraient les points suivants: le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, la révision du Programme et Budget pour 2004, le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035, le barème des quotes-parts pour 2005, le réexamen des structures décentralisées de l'OIM – rapport des vérificateurs externes des comptes, et l'état d'avancement de la délocalisation à Manille.

22. Le Sous-Comité a examiné en détail le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003 (MC/2140) et en a recommandé l'approbation au Comité exécutif.

23. S'agissant du Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCBF/268 et SCBF/268/Add.1), la Présidente a présenté le Rapport final sur les travaux du Groupe de travail des Amis de la présidence du SCBF concernant les contributions assignées restant dues (SCBF/269). Le Rapport de la Présidente a été suivi d'un long débat au cours duquel de nombreux orateurs ainsi que le Directeur général adjoint ont pris la parole. Le Sous-Comité a ensuite pris note avec satisfaction des efforts déployés par certains Etats pour s'acquitter de leurs contributions restant dues; il a pris note avec vive préoccupation de la dégradation de la situation et instamment prié tous les Etats Membres en retard de paiement de tout mettre en œuvre pour s'acquitter de leurs contributions restant dues dans les meilleurs délais possibles; il a instamment prié en particulier les Etats Membres dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement en accord avec l'Administration et d'effectuer un premier versement dès que possible; il a également approuvé les conclusions et les recommandations contenues dans le Rapport final sur les travaux du Groupe de travail des Amis de la présidence du SCBF concernant les contributions assignées restant dues (SCBF/269).

24. Le Sous-Comité a examiné en détail la révision du Programme et Budget pour 2004 (MC/EX/656) et recommandé que le Comité exécutif approuve la révision du Programme et Budget pour 2004.

25. Le Sous-Comité a examiné la proposition d'ajustement au barème des quotes-parts de l'OIM pour 2005 (MC/EX/657) et recommandé que le Comité exécutif adopte le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget pour 2005, tel qu'indiqué dans l'annexe II, colonne 4 (scénario 1) du document MC/EX/657, et que les organes directeurs réexaminent le barème des quotes-parts pour 2006 en mai 2005.

26. Le Sous-Comité a débattu et pris note des deux rapports ci-après concernant le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035: le Rapport final pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 (SCBF/264) et le Rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2004 (SCBF/265 et SCBF/265/Corr.1). Sur la base du Rapport d'évaluation interne de septembre 2003, dont les recommandations avaient été approuvées par le Directeur général, certains aspects des critères de sélection et des directives de

¹ Il est rendu compte intégralement des débats de la quatre-vingt-onzième session du SCBF dans le rapport MC/EX/659.

gestion ont été renforcés, tandis que d'autres ont été révisés. Au début de 2004, ces considérations se sont reflétées dans la gestion du Fonds. Les critères et lignes directrices révisés sont contenus dans le Rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2004 (SCBF/265 et SCBF/265/Corr.1).

27. Un représentant des vérificateurs externes des comptes a présenté le document intitulé "Examen des structures décentralisées de l'OIM" (SCBF/266), présentant sous une forme résumée leurs principales observations et recommandations. Le rapport mettait surtout l'accent sur l'efficacité des MFR en termes de fonctions, de situation géographique, de couverture et de nombre. Un débat a suivi cette présentation, au cours duquel les délégués et l'Administration ont pris la parole. Le Sous-Comité a pris note de l'examen des structures décentralisées de l'OIM et recommandé que l'Administration soit invitée à mettre en œuvre les recommandations pertinentes, en tenant compte des commentaires et des observations formulés par les Etats Membres, et à proposer des changements appropriés dans le Programme et Budget pour 2005.

28. Le Sous-Comité a pris note du document faisant le point sur la délocalisation à Manille (MC/EX/658).

Comité exécutif (2 juin 2004)²

29. La cent unième session du Comité exécutif a eu lieu le 2 juin 2004. Le Comité exécutif a élu à la présidence M. M. Dembri (Algérie) et à la vice-présidence M. N. Krishnamra (Thaïlande). Les points principaux à l'ordre du jour concernaient le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2003, le Rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, la Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel, la révision du Programme et Budget pour 2004, le barème des quotes-parts pour 2005, le rapport du Groupe de travail sur la stratégie de planification budgétaire, les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (Fonds 1035), l'examen des structures décentralisées de l'OIM – Rapport des vérificateurs externes des comptes, et la délocalisation à Manille.

30. Le Directeur général a prononcé une allocution d'ouverture, dont le texte avait été communiqué par avance aux Etats Membres sous la cote MICEM/3/2004 (Remarques du Directeur général à la cent unième session du Comité exécutif). Le Comité exécutif a examiné le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2003 (MC/2141) et le Rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003 (MC/2140). Il a ensuite adopté une résolution prenant note de l'un et l'autre rapports.

31. Plusieurs délégués (dont ceux de la Suisse, des Etats-Unis, de la République islamique d'Iran, de l'Algérie, du Soudan, du Japon, du Nigéria, de la Thaïlande, du Sri Lanka, de l'Australie, de l'Egypte, de la Finlande, du Sénégal, de l'Argentine, du Venezuela (République bolivarienne du) et du Bangladesh) ont pris la parole pour prononcer leurs déclarations, lesquelles ont été suivies d'une déclaration du Directeur général. Il est rendu compte de toutes ces déclarations dans le rapport de la session.

32. Le représentant de l'Association du personnel a prononcé une déclaration qui a été suivie des interventions d'un délégué et du Directeur général, dont il est rendu compte dans le rapport de la session (MC/2142).

² Il est rendu compte intégralement des débats du Comité exécutif dans le Rapport de la cent unième session (MC/2142).

33. Le Comité exécutif a examiné la révision du Programme et Budget pour 2004 (MC/EX/656) et adopté la résolution sur la révision (avec un montant de 37.119.000 francs suisses pour la partie administrative et un autre de 574.422.100 dollars pour la partie opérationnelle).

34. Le Comité exécutif a ensuite approuvé le barème des quotes-parts pour 2005, tel que présenté dans l'annexe II, colonne 4 du document MC/EX/657 et demandé que les organes directeurs réexaminent la question du barème des quotes-parts pour 2006 au printemps 2005.

35. S'agissant de la stratégie de planification budgétaire, le Rapporteur du Groupe de travail sur la stratégie de planification budgétaire a présenté son rapport. Le Président du Comité exécutif a conclu que le Groupe de travail était parvenu à des définitions claires, reflétées dans le rapport (document MC/EX/660), qui guiderait l'Administration dans l'élaboration du budget de 2005 et au-delà; le Groupe de travail a également clarifié la question de l'utilisation des dépenses administratives liées aux projets aux fins du financement des postes administratifs répondant à divers besoins de l'Organisation. L'Administration organiserait des sessions régulières d'information à l'intention des nouveaux délégués afin de les initier aux mécanismes et à la préparation du budget. Le Comité exécutif a estimé que les travaux devaient se poursuivre, particulièrement en ce qui concernait une révision possible de la Résolution n° 949, et que les résultats devraient être soumis à l'occasion des prochaines sessions des organes directeurs de l'OIM.

36. Le Comité exécutif a pris note des documents relatifs à la question des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCBF/268 et SCBF/268/Add.1) et entériné les recommandations soumises par le SCBF: il a noté avec satisfaction les efforts déployés par certains Etats pour s'acquitter de leurs contributions restant dues; il a pris note avec vive préoccupation de la dégradation de la situation et prié instamment tous les Etats Membres en retard de paiement de tout mettre en œuvre pour s'acquitter dès que possible de leurs contributions impayées; plus particulièrement, il a prié instamment les Etats Membres dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement en accord avec l'Administration et d'effectuer un premier versement dans les meilleurs délais possible; enfin, il a approuvé les conclusions et recommandations contenues dans le Rapport final sur les travaux du Groupe de travail des Amis de la présidence du SCBF concernant les contributions assignées restant dues.

37. Le Comité exécutif a pris note des rapports sur le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035 (SCBF/264 et SCBF/265).

38. Le Comité exécutif a examiné, avant d'en prendre note, le Rapport des vérificateurs externes des comptes relatif à l'examen des structures décentralisées de l'OIM (SCBF/266) ainsi que les paragraphes pertinents du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659), et a invité l'Administration à soumettre des propositions concernant l'application des recommandations du Sous-Comité, dans le contexte de l'élaboration du budget pour 2005.

39. Le Comité exécutif a examiné, avant d'en prendre note, le document faisant le point sur la délocalisation à Manille (MC/EX/658) et les paragraphes pertinents du Rapport du Sous-Comité du Budget et des Finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659).

Session (extraordinaire) du Conseil (4 juin 2004)³

40. La quatre-vingt-septième session (extraordinaire) du Conseil a eu lieu le 4 juin 2004, sous la présidence de S.E. M. Karklins (Lettonie), aux fins d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour concernant les demandes d'adhésion en qualité de membre et l'élection d'un directeur général adjoint.

41. Le Conseil a approuvé les demandes d'adhésion en qualité de membre de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, du Niger et de l'Afghanistan, portant le nombre total des Etats Membres à 105.

42. Le Conseil a ensuite procédé à l'élection d'un directeur général adjoint. Mme Ndioro Ndyae a été réélue par acclamation.

43. Un grand nombre de délégués ont pris la parole pour saluer les nouveaux Membres et féliciter le Directeur général adjoint de sa réélection. Le Directeur général adjoint a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance au Conseil pour l'avoir réélu. Les déclarations des délégations et du Directeur général adjoint sont reflétées dans le Rapport du Conseil (MC/2137).

Réunions informelles d'information et consultations avec les Etats Membres

44. Dans le cadre du processus continu de consultations avec les Etats Membres et comme suggéré par les bureaux des organes directeurs, l'Administration a invité les représentants des Etats Membres à assister à 12 réunions informelles d'information sur des questions financières, administratives, de gestion et de gouvernance à propos de thèmes inscrits aux ordres du jour des organes directeurs en 2004. Parmi ces points figuraient le processus de planification budgétaire, le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, la révision du Programme et Budget pour 2004, le barème des quotes-parts pour 2005, le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035, l'examen des structures décentralisées de l'OIM – Rapport des vérificateurs externes des comptes, la délocalisation à Manille, l'examen des MFR et des structures hors Siège révisées, l'actualisation du Programme et Budget pour 2004, l'aperçu du Programme et Budget pour 2005, la situation sur le plan des contributions assignées restant dues, le projet de résolution sur l'utilisation du revenu provenant de la Commission sur frais généraux liés aux projets pour financer les dépenses de personnel et les frais administratifs, le Droit international de la migration, la stratégie de l'OIM: conditions migratoires actuelles et futures et rôle de l'OIM. Les consultations informelles ont eu lieu le 5 mars, le 2 avril, le 27 avril, le 30 avril, le 24 mai, le 15 septembre, le 30 septembre, le 5 octobre, le 14 octobre et le 28 octobre.

45. Trois réunions informelles avec des Etats Membres et observateurs ont également eu lieu sous l'égide du Programme de politique et recherche en matière migratoire (MPRP) le 10 février, le 24 mai et le 14 octobre et du Groupe directeur du Conseil sur le Dialogue international de l'OIM sur la migration en 2004, sur le thème de l'évaluation et de la mise en valeur de la migration.

³ Il est rendu compte intégralement des débats du Conseil dans le Rapport de la quatre-vingt-septième session (extraordinaire) (MC/2137).

Sous-Comité du budget et des finances (2-3 novembre 2004)⁴

46. Le Sous-Comité du budget et des finances s'est réuni pour sa quatre-vingt-douzième session les 2 et 3 novembre 2004. Il a tenu trois séances. Le Sous-Comité a élu à la présidence M. Horwath (Hongrie), à la vice-présidence M. Barreiro Perrotta (Paraguay) et en qualité de rapporteur Mme Nyambu (Kenya).

47. Le Sous-Comité a adopté son ordre du jour consacré aux points suivants: le rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2004, la déclaration d'un représentant de l'Association du personnel, le projet de résolution sur l'utilisation du revenu provenant de la commission sur frais généraux liés aux projets, pour financer les dépenses de personnel et les frais administratifs, la question de la sécurité du personnel de l'OIM et de son financement, le Programme et Budget pour 2005, le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035, la délocalisation à Manille et le Rapport sur les ressources humaines.

48. S'agissant du rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des efforts déployés par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues; il a pris note avec vive préoccupation de la dégradation de la situation et instamment prié tous les Etats Membres en retard de paiement de tout mettre en œuvre pour s'acquitter de leurs contributions restant dues dans les meilleurs délais possibles; il a instamment prié en particulier les Etats Membres dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement en accord avec l'Administration et d'effectuer un premier versement dès que possible.

49. Le Sous-Comité a examiné le document MC/2143 contenant la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2004 (MC/2117 et MC/2117/Amdt.1) et a recommandé au Conseil d'en prendre note.

50. Un représentant du Comité de l'Association du personnel (SAC) a prononcé une déclaration à l'adresse du Sous-Comité. Un délégué a pris la parole, après quoi l'Administration a donné des éclaircissements et le Sous-Comité a pris note de la déclaration.

51. S'agissant de la question de l'utilisation du revenu provenant de la commission sur frais généraux liés aux projets, le Sous-Comité a examiné le projet de résolution sur l'utilisation du revenu provenant de la commission pour financer les dépenses de personnel et les frais administratifs, lequel a été présenté par un Etat Membre assorti d'explications quant au contexte. Le projet de résolution a été approuvé par un groupe régional d'Etats Membres. Le Sous-Comité a recommandé l'adoption de ce projet de résolution par le Conseil.

52. S'agissant de la question de la sécurité du personnel, le Sous-Comité a examiné le projet de résolution sur l'utilisation du revenu provenant de la commission sur frais généraux liés aux projets aux fins du financement des dépenses de sécurité du personnel. Après un long débat, le Sous-Comité a décidé de recommander l'adoption du projet de résolution par le Conseil, tel qu'amendé, *ad referendum*. Le Sous-Comité a ensuite délibéré sur le document SCBF/274 relatif à la sécurité du personnel de l'OIM. Plusieurs délégations ont fait part de leur reconnaissance à

⁴ Il est rendu compte intégralement des débats de la quatre-vingt-douzième session du SCBF dans le Rapport MC/2146.

L'Administration pour ses efforts tendant à améliorer la sécurité du personnel, et une autre délégation a déclaré qu'elle prendrait contact avec l'Administration pour éclaircir certains points.

53. L'Administration a expliqué le contexte dans lequel le Programme et Budget pour 2005 avait été établi et évoqué les récentes consultations informelles avec les Etats Membres concernant le budget et l'examen des structures hors Siège de l'OIM. L'Administration avait basé le budget sur la hiérarchisation de tous les besoins de l'Organisation. Le Sous-Comité a ensuite examiné par le détail le Programme et Budget pour 2005 (document MC/2144 et MC/2144/Corr.1 (Anglais seulement)). Après un long débat au cours duquel de nombreuses délégations ont pris la parole pour demander des éclaircissements à l'Administration, il a finalement été dit que la plupart des préoccupations manifestées par les participants pourraient être prises en compte de la manière la plus équitable si le Sous-Comité acceptait de soumettre au Conseil le Programme et Budget proposé pour 2005, moyennant un amendement consistant à supprimer l'augmentation proposée de 110.000 francs suisses. Le Sous-Comité a accepté de transmettre au Conseil une version amendée du Programme et Budget pour 2005, avec la suppression de l'augmentation proposée de 110.000 francs suisse dans la partie administrative, et de lui en recommander l'adoption.

54. Le Sous-Comité a examiné le document SCBF/272 (Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Rapport d'activité pendant la période du 1^{er} janvier au 15 octobre 2004) et fait référence au document sur les consultations informelles IC/2004/09 "Commentaires de l'Administration: propositions de restructuration du Fonds 1035". Le Sous-Comité a décidé d'informer le Conseil qu'il avait pris note du document SCBF/272, ainsi que de l'actualisation donnée verbalement par l'Administration, ajoutant que le réexamen du Fonds 1035 se poursuivrait dans le cadre de l'évaluation interne déjà prévue en 2005.

55. Le Sous-Comité a examiné le document faisant le point sur la délocalisation à Manille (SCBF/271) et en a pris note. Il a également pris note, après examen, du Rapport sur les ressources humaines (MC/INF/272) présenté par l'Administration.

Conseil (30 novembre-3 décembre 2004)⁵

56. Le Conseil s'est réuni du 30 novembre au 3 décembre 2004 et a élu S.E. M. L. A de Alba (Mexique) à la présidence. Les autres membres du nouveau Bureau sont: S.E. M. S. Umer (Pakistan), premier Vice-Président; S.E. M. J. Ayalogu (Nigéria), deuxième Vice-Président; M. F. Verheyden (Belgique), Rapporteur.

57. Le Président s'est réjoui de l'admission des nouveaux Etats Membres, à savoir le Commonwealth des Bahamas, la République d'Estonie, la République fédérative du Brésil et la République de Turquie, respectivement en tant que 106^{ème}, 107^{ème}, 108^{ème} et 109^{ème} Etats Membres de l'OIM, ainsi que du nouvel observateur, l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO). Les nouveaux membres nouvellement admis et le nouvel observateur ont fait part de leur satisfaction à propos de leur admission.

58. Le Dialogue international sur la migration – Evaluation et mise en valeur de la Migration: coûts, avantages, opportunités et défis de la migration a été présenté par Gervais Appave, Directeur du Département de Politique et recherche en matière migratoire (MPR), qui a utilisé pour ce faire une présentation à l'aide du logiciel Powerpoint.

⁵ Il est intégralement rendu compte de la quatre-vingt-huitième session du Conseil dans le projet de Rapport MC/2153.

59. Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI): des présentations ont été faites par Mamphela Ramphele, Rolf Jenny (Secrétariat), Sergio Marchi et N. K. Singh, qui ont également répondu aux questions et aux commentaires de la salle.

60. Evaluation et mise en valeur de la migration. Des communications de haut niveau ont été présentées sur le thème de l'Evaluation et de la mise en valeur de la migration par Mme Carolina Barco (Ministre colombien des Affaires étrangères), M. Des Browne (Secrétaire d'Etat à la citoyenneté, à l'immigration et à la nationalité du Royaume-Uni), M. Viktor Ivanov (Assistant du Président de la Fédération de Russie), M. Riaz H. Khokhar (Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères du Pakistan), et M. Qiao Zonghuai (Vice-Ministre des Affaires étrangères de Chine). M. N. K. Singh (Membre de la Commission mondiale sur les migrations internationales, Président du *Management Development Institute* en Inde) a joué le rôle de commentateur et a animé le débat entre les membres de la table ronde, puis avec les Etats Membres.

61. Rétrospective de l'année écoulée: regard sur quelques développements et événements politiques en 2004. Des exposés ont été faits sur: a) les initiatives régionales (Ian de Jong, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (Représentant Rita Verdonk, Ministre de la Migration), à propos des initiatives de la Présidence de l'Union européenne en matière migratoire) et Sophie Kalinde, Ambassadeur, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à propos de la vision et du cadre stratégique de l'Union africaine; b) les initiatives mondiales (Dominik Langenbacher, Ambassadeur, Délégué de la Suisse aux questions migratoires, à propos de l'Initiative de Berne – Vers l'élaboration d'un Agenda international pour la gestion des migrations, et Manolo Abella, Chef du Programme des migrations internationales de l'Organisation internationale du travail, à propos de la Conférence internationale du travail "Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée"; et c) le Dialogue international sur la migration (Diane Vincent, Sous-Ministre déléguée de Citoyenneté et Immigration Canada, à propos du séminaire OIM/OMS/CDC sur le thème Santé et migration, et Alejandro Jara, Ambassadeur, Représentant permanent du Chili auprès de l'OMC, à propos du séminaire OIM/Banque mondiale/OMC sur le thème Commerce et migration). Les orateurs ont répondu aux commentaires et aux questions que leur a adressés la salle.

62. Mme Rita Süßmuth, Membre de la Commission mondiale sur les migrations internationales et Présidente du Conseil indépendant d'experts de l'immigration et de l'intégration, nommée par le Gouvernement allemand, a prononcé une allocution introductive sur le thème de "L'image des migrants dans la société". Ceci a été suivi d'une présentation à l'aide du logiciel Powerpoint par Laurentiu Ciobanica, chef de l'Unité de communications d'entreprise de l'OIM. La Plénière a ensuite suspendu ses travaux pour permettre la tenue de trois ateliers simultanés sur la question.

63. A l'issue des ateliers, des rapports ont été présentés à la Plénière par les trois Rapporteurs (Mme M. Grange, *Advocacy Officer* de l'ICMC, M. P. Novák, Directeur adjoint du Département de la politique d'asile et de migration au Ministère de l'intérieur de la République tchèque et M. M. Mahamud, Secrétaire permanent du Bureau du Vice-Président, au Ministère des affaires étrangères du Kenya). Mme Rita Süßmuth a ensuite procédé à une synthèse générale.

64. Au début du débat général, le Directeur général et le Directeur général adjoint ont prononcé des allocutions, dont les textes sont parus respectivement sous les cotes MICEM/7 et MICEM/8 (distribués et affichés sur le site Internet de l'OIM), suivies des déclarations de 51 délégués (44 Etats Membres et sept observateurs). Les déclarations communiquées par écrit ont également été affichées sur le site Internet (www.iom.int/governing_bodies). Le Directeur

général et le Directeur général adjoint ont formulé des remarques de conclusion à l'issue du débat général, ce dont le Rapport du Conseil a rendu compte.

65. Le Conseil a ensuite abordé la question de la stratégie de l'OIM: Conditions migratoires actuelles et futures et rôle de l'OIM. L'Ambassadeur Karklins (Lettonie), en sa capacité d'ancien président du Conseil, a présenté ce point en se référant au document. Plusieurs délégués ont formulé des observations. Le Conseil a pris note du document de stratégie et des commentaires des Etats Membres, invité son Président, en consultation avec le Directeur général, à examiner l'opportunité de convoquer des consultations informelles au début de 2005 et demandé au Conseil de prendre toute mesure jugée nécessaire à ce propos.

66. Le Conseil a adopté les résolutions relatives aux Rapports sur la quatre-vingt-sixième session et sur la quatre-vingt-septième session (extraordinaire) du Conseil, ainsi qu'au Rapport sur la cent unième session du Comité exécutif. Il a ensuite examiné la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2004 et en a pris note.

67. Le Conseil a examiné le Rapport d'activité sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, a pris note des efforts déployés par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues et prié instamment ceux dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'acquitter intégralement des montants dus ou de consentir à un plan de remboursement.

68. Le Conseil a approuvé les recommandations du Sous-Comité du budget et des finances et adopté les projets de résolutions sur: a) l'utilisation du revenu provenant de la Commission sur frais généraux liés aux projets pour financer les dépenses de personnel et les frais administratifs, et b) l'utilisation du revenu provenant de la Commission sur frais généraux liés aux projets aux fins du financement des dépenses de sécurité du personnel.

69. Le Conseil a examiné le Programme et Budget pour 2005 et adopté la résolution correspondante. La partie administrative du budget a été fixée à 37.119.000 francs suisses, au lieu des 37.229.000 francs suisses initialement demandés, tandis que l'allocation de la partie opérationnelle a été fixée à 639.301.300 dollars.

70. Le Conseil a examiné les autres points et documents découlant du rapport du Sous-Comité du budget et des finances: i) la Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel; ii) le soutien aux Etats Membres en développement et aux Etats Membres dont l'économie est en transition – Fonds 1035; iii) la délocalisation à Manille; iv) le Rapport sur les ressources humaines, avant de prendre note des documents correspondants.

71. Enfin, le Conseil a été informé des dates provisoires des réunions des organes directeurs en 2005, à savoir: la quatre-vingt-treizième session du Sous-Comité du budget et des finances, les 10 et 11 mai 2005; la cent deuxième session du Comité exécutif, les 7 et 8 juin 2005; une éventuelle⁶ quatre-vingt-neuvième session extraordinaire du Conseil, le 9 juin 2005; la quatre-vingt-quatorzième session du Sous-Comité du budget et des finances, les 1^{er} et 2 novembre 2005, la prochaine session ordinaire du Conseil, du 29 novembre au 2 décembre 2005.

⁶ Confirmée par la suite.

SERVICES

I. MOUVEMENTS

Aperçu d'ensemble

72. L'OIM a assuré le transport de 233.906 personnes en 2004. La majorité des mouvements ainsi effectués l'ont été dans le cadre des programmes d'aide au transport dans les situations d'après-crise, de réinstallation, de rapatriement et de retour volontaire assisté.

Points saillants

Rapatriement

73. Les activités de rapatriement ont essentiellement été centrées sur l'Afrique, et ont surtout concerné les réfugiés libériens et angolais.

74. Un total de 2.054 réfugiés libériens ont été rapatriés au Libéria en application d'un plan d'opération complexe mobilisant des moyens de transport par air et par mer.

75. Par l'intermédiaire de ses missions du Ghana, du Nigéria et du Libéria, l'OIM a fourni un soutien logistique portant sur le transport par voie de terre, par air et par mer. L'appui administratif a notamment concerné le suivi de l'enregistrement, avec la préparation des manifestes et la tenue à jour des informations statistiques sur les rapatriés.

76. En Afrique australe, l'OIM a établi en étroite coordination avec les gouvernements de l'Angola, de la Zambie, de la République démocratique du Congo et de la Namibie (avec le soutien dévoué de la communauté des donateurs), un plan global de transfert, rendu possible au terme d'une série de réunions consultatives, grâce à quoi 49.662 réfugiés angolais ont pu rentrer dans leur pays en bon ordre et en sécurité.

Réinstallation

77. Un total de 94.242 personnes ont reçu une aide à la réinstallation, soit près de 34 % de plus qu'en 2003. 56.283 personnes se sont rendues aux Etats-Unis, 14.789 au Canada, 8.869 en Australie et 7.062 dans les pays nordiques.

Aide au transport des experts et des boursiers

78. L'OIM a maintenu son aide sur le plan des tarifs aériens avantageux en faveur des experts et des boursiers, essentiellement en Amérique latine. En 2004, ce sont 4.304 boursiers et experts qui ont profité de ce programme.

Soutiens du système

79. En accord avec les objectifs de délocalisation, à savoir le rapport coût-efficacité, l'accessibilité et la disponibilité, l'OIM a mis au point un instrument unique de règlement des factures des compagnies aériennes. Ce système, qui a été déployé dès le 15 février 2004, permet un règlement rapide et autorise la traçabilité de toutes les commandes de billet d'avion faisant l'objet d'un accord de tarif réduit entre l'OIM et les transporteurs du monde entier. En 2004, plus de 30 millions de dollars ont ainsi été réglés par le Centre administratif de Manille (CAM).

TABLEAUX STATISTIQUES POUR 2004

- **Tableau 1: Mouvements par région et par secteur de services**

Ce tableau résume les activités de l'OIM en termes de mouvements, répartis par région (selon le découpage budgétaire) et par secteur régional de service (selon le Programme et Budget pour 2004, document MC/2117).

- **Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination**

Ce tableau résume l'activité de transport de l'OIM par région géographique de départ et de destination.

- **Tableau 3: Mouvements par secteur de services, programme/projet, région de départ et principaux pays de destination**

Ce tableau résume l'activité de transport de l'OIM par secteur de services, programme/projet, région géographique de départ et principaux pays de destination. Tous les autres pays de destination sont regroupés au sein de leur région géographique respective.

- **Tableau 4: Statistiques par sexe**

Ce tableau donne une ventilation des migrants assistés par l'OIM en fonction du sexe et de la tranche d'âge. Les migrants de sexe masculin dépassent de 6,3 % les migrants de sexe féminin.

Tableau 1: Mouvements par région et par secteur de services

Région	Secteur de services	Total Migrants
Afrique	Aide à la réinstallation	39 177
	Aide au rapatriement	17 015
	Aide au transport d'experts et de boursiers	39
	Aide aux déplacements dans les situations d'après-crise	70 632
	Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	235
	Aide à la prévention de la traite	30
	Aide aux victimes de la traite	46
	Gestion des migrations dans les situations d'après-crise	4 472
	Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise	3
Afrique Total		131 649
Amériques	Aide à la réinstallation	7 839
	Aide au rapatriement	602
	Aide aux déplacements d'experts et de boursiers	4 175
	Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	8
	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	282
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	104
	Migration de main-d'œuvre	935
	Aide aux victimes de la traite	14
	Gestion des migrations dans les situations d'après-crise	23
Amériques Total		13 982
Asie et Océanie	Aide à la réinstallation	30 621
	Aide aux déplacements dans les situations d'après-crise	185
	Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	4 390
	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	150
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	67
	Aide à la prévention de la traite	9
	Gestion des migrations dans les situations d'après-crise	8 747
Asie Total		44 169
Europe	Aide à la prévention de la traite	40
	Aide aux victimes de la traite	281
	Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise	60
	Aide à la réinstallation	14 831
	Aide au rapatriement	38
	Aide aux déplacements d'experts et de boursiers	90
	Campagnes d'information de masse	4
	Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	26 860
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	9
Europe Total		42 213
Activités globales	Aide aux victimes de la traite	98
	Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)	30
	Aide à la réinstallation	1 280
	Aide au rapatriement	513
Activités globales Total		1 921
Total général		233 934

Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination

Région/ zone de destination		Afrique et Moyen-Orient						Afrique et Moyen-Orient Total	Amériques						Amériques Total		
Région de départ	Zone de départ	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Corne de l'Afrique	Moyen-Orient	Afrique du Nord	Afrique australe		Afrique de l'Ouest	Pays andins	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Nord	Amérique du Sud, autres		Cône Sud	
Afrique et Moyen-Orient	Afrique centrale	1	1					1			8	277					285
	Afrique de l'Est	157	29	48			3	6			9	20 445			1		20 455
	Corne de l'Afrique	4	239	38				4				1 196					1 196
	Moyen-Orient			158	792	35		4				976					976
	Afrique du Nord			1				1				3 698					3 698
	Afrique australe	252	5	8			14 445		2			690					690
	Afrique de l'Ouest		4						76 205			8 995			2		8 997
Afrique et Moyen-Orient - Total		414	278	253	792	35	14 448	76 222		9	8	36 277			3		36 297
Amériques	Pays andins								70	82	267	3 143			277		3 839
	Caraïbes								5	299	26	3 840			3		4 173
	Amérique centrale et Mexique				1			3	62	8	125	610			95		900
	Amérique du Nord		2	1					39	21	22	2			109		193
	Amérique du Sud, autres Cône Sud				1					143	24	129	526		1 051		1 873
Amériques - Total			2	1	2			11	16	319	434	569	8 121		1 535		10 978
Asie et Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande				40				1						1		2
	Asie centrale							2				1 711					1 711
	Extrême-Orient	4							6			90					96
	Mélanésie												6				6
	Micronésie						1					103					103
	Asie du Sud						33					14 217					14 217
	Asie du Sud-Est											2 398					2 398
Asie du Sud-Ouest	1		1	143										1		2 399	
Asie et Océanie Total		5		1	217			2	7			18 525			2		18 534
Europe	Etats baltes			1								82					82
	Caucase				2			1				328			2		330
	Europe centrale	3	1	1	70	18	2	68	163	23	7	3	677		9		719
	Europe orientale	4		1			1	1	7	1		7 533			2		7 536
	Pays nordiques		2	22	529	35	8	28	624	4		5	5		7		21
	Europe du Sud-Est			1		14		7	22	3		2 388					2 391
	Europe méridionale			2	2	7	45	33	89	362	3	29	45	1	282		722
	Europe occidentale	95	107	248	2 019	300	630	695	4 094	446	25	33	991	61	1 084		2 640
Europe Total		102	110	276	2 622	374	686	833	5 003	839	35	70	12 049	62	1 386		14 441
Total général		521	390	531	3 633	409	15 134	77 068	97 686	1 165	478	647	74 972	62	2 926		80 250

Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination (suite)

Asie et Océanie						Asie et Océanie Total	Europe							Europe Total	Nombre total de migrants	
Australie et Nouvelle-Zélande	Asie centrale	Extrême-Orient	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie du Sud-Ouest		Etats baltes	Caucase	Europe centrale	Europe orientale	Pays nordiques	Europe du Sud-Est	Europe méridionale			Europe occidentale
9						9			13		156		23	383	575	872
2 533			2			2 535				357		59	250	666	23 899	
666						666			5	696		51	276	1 028	3 175	
383	1		88			472				2 2 135			206	2 343	4 780	
972	1					973				1 305		34	55	395	5 067	
576		11		10	3	600			9	132			29	170	16 172	
922			24			946			13	567		2	4	954	87 106	
6 061	2	11	114	10	3	6 201			40	3 4 348		2	171	1 567	6 131	141 071
46		1				47			2	1 71		1 1471	245	1 790	5 676	
9						9				2 1		1 155	13	159	4 332	
41			1		12	54			6	93		134	4	246	1 159	
181			1		2	184			1	10		4 974	206	1 195	3 261	
277		1	2		14	294			3	7 176		5 2 580	624	3 395	14 683	
4					7	11									53	
4			3			7	1	99	2	1 19			11	133	1 853	
116						116			1	27			2	30	246	
1						1							20	20	21	
223						223				3				3	232	
1	1					2				57			82	139	245	
935	2	144	3	53	14	1 151				567		6 1	23	597	15 998	
1 211			25		12 851	14 087			13	1 213		5 7	293	1 531	18 162	
2 495	3	144	31	53	12 872	15 598	1	99	16	1 1 886	11	8	431	2 453	36 810	
	21					21			3	2 140		8	58	211	83	
112	83	131	23	19	96	464	9	280	45	449	2	701	28	5	1 519	2 865
112	19	14	16	4		165		2	1 33	149		1	40	226	7 934	
10	53	9	23	5	172	272	3	40	53	247	4	359	4	1	711	1 628
482	3	46	11		3	545		7	649	130	552	687	117	60	2 202	5 160
10	7	4	3	4	21	49	4	3	202	98	2	86	3	3	401	1 261
271	392	144	512	474	1 790	3 583	222	1 110	961	1 985	12	6 558	704	5	11 557	21 874
997	578	348	588	506	2 082	5 099	238	1 442	1 914	2 944	861	8 391	865	172	16 827	41 370
9 830	583	504	735	569	14 971	27 192	239	1 541	1 973	2 955	7 271	8 409	3 624	2 794	28 806	233 934

Tableau 3: Mouvements par secteur de services, programme/projet, région de départ et principaux pays de destination

Services	Programmes / Projets	Région de départ	Total Migrants	Pays de destination														
				Afghanistan	Albanie	Angola	Argentine	Arménie	Australie	Bosnie-Herzégovine	Brésil	Bulgarie	Canada					
Mouvements	Aide aux déplacements dans les situations d'après-crise	Afrique et Moyen-Orient Asie et Océanie	70 466 351							184								
		Total partiel (4)	70 817							184								
	Aide au rapatriement	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	17 000 586 6 82			14 433						1						
		Total partiel	17 674	1		14 434						1						
	Aide à la réinstallation	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	48 751 8 964 23 203 13 324			1	2	8	6 004 199				86				5 191 2 558 4 852 1 395	
		Total partiel (1)	94 242	23		14	10		8 740		36		90				13 996	
	Aide aux déplacements d'experts et de boursiers	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	50 3 864 79 311				1 039		76				52				2 91 78	
		Total partiel	4 304				1 230		76				52				171	
		Mouvements - Total (1)	187 037		24		14 448	1 240	9 000		37		142				14 167	
	Coopération technique en matière de migration	Gestion des migrations dans les situations d'après-crise	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie	4 472 23 8 747		8 747												
		Total partiel	13 242	8 747														
Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles		Amériques Asie et Océanie Europe	103 14 63				3	7										
	Total partiel	180				3	7											
	Coopération technique en matière de migration - Total	13 422	8 747			3	7											
Retours volontaires assistés et intégration	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	1 161 36 234		12 1 101				2					2				
		Total partiel	432	114					2					2				
	Aide aux retours profitant aux migrants comme aux gouvernements	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	230 15 4 325 26 923		3		6	92										
		Total partiel	31 493	4 865	831	525	52	708	129	1 348	889	700	793					
	Retours volontaires assistés et intégration - Total (1) (2)	31 925	4 979	831	525	52	708	131	1 348	891	700	793						
Lutte contre la traite	Aide aux victimes de la traite	Afrique et Moyen-Orient Amériques Asie et Océanie Europe	51 25 48 315								1			16				
		Total partiel	439		7						1			16				
	Campagnes d'information de masse	Afrique et Moyen-Orient Europe	1 3															
		Total partiel	4															
	Aide à la prévention de la traite	Afrique et Moyen-Orient Asie et Océanie Europe	33 1 45					2						2				
	Total partiel	79					2						2					
	Lutte contre la traite - Total (3)	522		7				2			1		18					
Migration de main-d'œuvre	Migration de main-d'œuvre	Amériques	935													328		
	Migration de main-d'œuvre - Total		935													328		
Appui aux programmes de caractère général	Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)	Afrique et Moyen-Orient Amériques Europe	13 7 10															
		Total partiel	30															
	Appui aux programmes de caractère général - Total		30															
Migration et santé	Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise	Afrique et Moyen-Orient Europe	3 60									12						
		Total partiel	63									12						
	Migration et santé - Total		63									12						
	Total général		233 934	13 750	838	14 973	1 295	717	9 131	1 398	1 033	718	15 288					

1) Certains mouvements de migrants réinstallés dans un pays tiers apparaissent aussi en regard de la catégorie des retours volontaires assistés. De même, certains mouvements effectués dans le cadre des retours volontaires assistés relèvent de projets qui ressortissent à la catégorie des mouvements.

2) Les chiffres indiqués dans la catégorie Retours volontaires assistés et intégration englobent certaines opérations de retour en Afghanistan.

3) Certaines victimes de la traite auxquelles l'OIM est venue en aide ont été transportées au titre de projets relevant du service des retours volontaires assistés et de l'intégration.

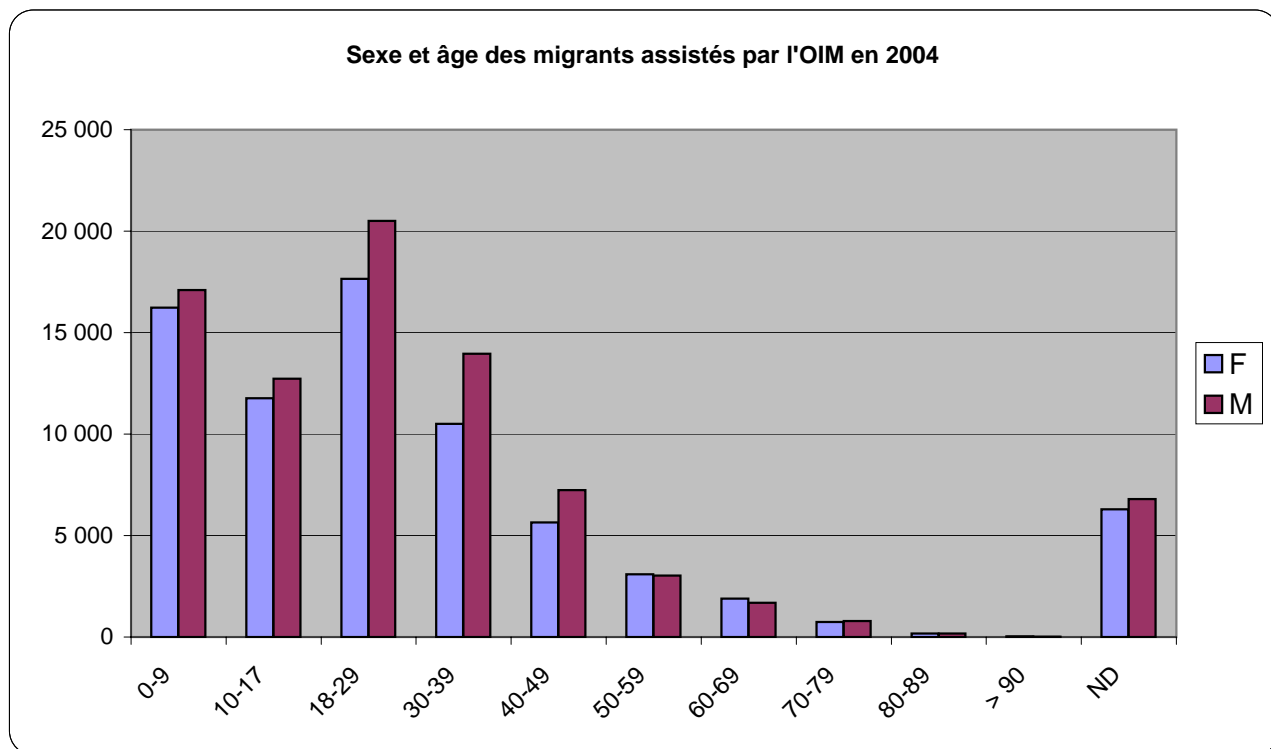
4) Le chiffre indiqué en regard de la catégorie "Aide aux déplacements dans les situations d'après-crise" englobe 69.026 ex-combattants libériens qui ont été transférés jusqu'à leurs lieux de destination finale au Libéria depuis les lieux de cantonnement où ils ont été désarmés.

Tableau 3: Mouvements par secteur de services, programme/projet, région de départ et principaux pays de destination (suite)

Pays de destination																Autres pays dans la région de destination						
Danemark	Finlande	France	Iran (République islamique d')	Iraq	Jordanie	Libéria	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Fédération de Russie	Serbie-et-Monténégro	Espagne	Suède	Turquie	Ukraine	Royaume-Uni	Etats-Unis d'Amérique	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie et Océanie	Europe	
				789		69 352												237		88		
				141									1								25	
				930		69 352							1					237		113		
						2 179												388				
		15										19	150			1	8	3	379			11
																		6				
				14							15						4	8	22	15	1	
		15		14		2 179					15	19	150			1	12	405	401	15	12	
714	426	343				1	354	57	888			31	2 320			477	31 072	302	8	2	558	
3		162		1			39	2			4	1 188	4			17	4 551	2	121	2	17	
523	283	77					244	627	408			1	661			47	13 593		1	144	60	
47	174	27	2	155			63	7	102	26	39	3	499	1		14	9 689	21	40	9	80	
1 287	883	609	2	156		1	700	693	1 398	26	43	1 223	3 484	1		555	58 905	325	170	157	715	
																2	11	12	9	1	13	
7		151					7		1	6		697	11		1	97	581	7	869		171	
																		1				
												2						1	117			
7		151					7		1	6		699	11		1	99	592	20	996	1	184	
1 294	883	775	2	1 100		71 532	707	693	1 399	32	58	1 941	3 646	1	1	655	59 509	987	1 567	286	911	
						4 472																
																				23		
						4 472														23		
																	2		93		5	
																		2		3	2	
											1				1	13				1	33	14
											1				1	13		2	2	94	36	21
						4 472					1				1	13		2	2	117	36	21
																			1			
			1	2													2		143		1	
1	5	1					6						3			7	2		1		7	
1	1																		129			
2	6	2	2				6						3			7	4		274		8	
											1							204		23		
																		3	5			
	1		2	75										6		7		1	5	11	3	
	2		1 013	1 891	74	7	1	6	4	1 188	4 471	4	3	1 361	839	4	166	2 287	942	2 117	3 926	
	3		1 015	1 966	74	7	1	6	4	1 188	4 472	4	3	1 367	839	11	166	2 495	952	2 151	3 929	
2	9	2	1 017	1 966	74	7	7	6	4	1 188	4 472	4	6	1 367	839	18	170	2 495	1 226	2 151	3 937	
																2		1	47		1	
																			25			
																			1	47		
		2								5	5					43		9	3	25	199	
		2								5	5					45		1	56	29	73	
																1					2	
															1						3	
																			9		22	
																				1		
																					21	
																					8	
																					44	
		2								8	5					57		1	65	29	117	
												607										
												607										
																			13			
																			5	1	1	
																			3	6	1	
																			16	11	1	
																			16	11	1	
						3																
1											18		27					2				
1						3					18		27					2				
1						3					18		27					2				
1 297	892	779	1 019	3 066	77	76 011	714	699	1 403	1 228	4 554	2 552	3 679	1 369	910	673	59 684	3 565	2 950	2 591	5 081	

Tableau 4: Statistiques par sexe

Groupe d'âge	Sexe			Total
	F	M	ND	
0-9	16 227	17 092		33 319
10-17	11 760	12 722		24 482
18-29	17 652	20 507		38 159
30-39	10 502	13 955		24 457
40-49	5 644	7 236		12 880
50-59	3 088	3 031		6 119
60-69	1 897	1 686		3 583
70-79	748	782		1 530
80-89	177	175		352
> 90	24	21		45
ND	6 295	6 795	75 918	89 008
Total	74 014	84 002	75 918	233 934



II. MIGRATION ET SANTE

Aperçu d'ensemble

80. Bon nombre des disparités qui contribuent à la propagation mondiale des maladies sont également à l'origine des flux migratoires. Il ne s'agit pas de dire qu'il faudrait mettre un terme aux déplacements des populations, mais plutôt que les implications et les opportunités des migrations sur le plan sanitaire doivent être gérées. A condition d'être bien gérée, la santé dans le contexte migratoire contribue au bien-être de tous et peut faciliter l'intégration des migrants au sein des communautés. Les questions sanitaires concernent toutes les populations mobiles de même que les communautés d'accueil et les communautés d'origine et peuvent donc se répercuter sur l'ensemble des domaines d'activité de l'OIM. Le rôle de l'OIM est de promouvoir la santé physique et mentale et l'intégration sociale des migrants, de fournir des services sanitaires de haute qualité à tous les migrants et de répondre aux besoins de stratégies de gestion des questions sanitaires dans le contexte migratoire par la recherche, la coopération technique et des directives politiques.

Assistance et conseils relatifs à la santé dans le contexte migratoire

81. A la lumière de la prise de conscience internationale croissante de la problématique sanitaire dans le contexte migratoire et des relations sans cesse plus complexes entre migration et santé, les fonctions du Service Migration et santé (MHS) qui consistent à fournir des avis techniques et une assistance au niveau de la gestion de la santé dans le contexte migratoire ont gagné en importance et en ampleur. L'OIM a organisé en 2004 un séminaire sur le thème "Migration et santé" à Genève, avec le co-parrainage de l'Organisation mondiale de la Santé et les Centres de lutte et de prévention des maladies, séminaire conçu sous la forme d'un atelier d'intersession du Dialogue international de l'OIM sur la migration. Ce séminaire a offert une tribune aux fonctionnaires et aux experts des services de migration et leur a ainsi permis de procéder à un échange de vues sur les difficultés qu'ils ont à résoudre dans leurs politiques migratoire et sanitaire, l'accent étant plus particulièrement mis sur les répercussions de la mobilité croissante des populations en termes de santé publique, et visant à renforcer des partenariats à tous les niveaux (voir le document de séance 14 "*Health and Migration Seminar*", quatre-vingt-huitième session du Conseil).

Spécialistes et experts techniques du domaine sanitaire dans le contexte migratoire

82. Les professionnels régionaux de la santé dans le contexte migratoire ont donné des avis techniques aux bureaux extérieurs de l'OIM, ainsi qu'aux gouvernements et aux institutions, concernant l'élaboration ou la mise en œuvre de projets relatifs à la santé dans le contexte migratoire. En 2004, l'OIM occupait des postes régionaux en Afrique (Kenya), en Asie du Sud-Est (Cambodge), en Amérique latine (Colombie) (conjointement avec l'Organisation panaméricaine de la Santé (PAHO) et en Europe occidentale (Belgique). Les médecins s'occupant de la santé dans le contexte migratoire en Europe orientale et du Sud-Est ont fourni une assistance dans ce domaine au Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP), ainsi qu'aux Programmes humanitaires et sociaux, en ciblant plus particulièrement les communautés rom. L'Unité d'intégration psychosociale et culturelle de l'OIM à la MFR de Rome a poursuivi ses efforts visant à intégrer les services de santé psychosociale et mentale dans l'Organisation. Le travail de cette unité a notamment porté sur la formation de psychologues, de médecins et d'enseignants travaillant au côté des migrants et des populations déplacées, sur une recherche

qualitative concernant la situation des familles de migrants et l'élaboration d'instruments d'évaluation devant permettre de cerner les attitudes discriminatoires dans le domaine des soins de santé, sur une assistance directe aux communautés ayant accueilli en leur sein des personnes déplacées, et sur l'encouragement de la coexistence entre les migrants et les membres des sociétés d'accueil.

VIH/SIDA et mobilité des populations

83. Il est largement reconnu que la mobilité des populations accroît la vulnérabilité face au VIH et au SIDA, à la fois pour les migrants et pour leurs partenaires restés au pays. Le lien entre mobilité et VIH tient aux conditions et à la structure du processus migratoire. Les facteurs qui rendent les populations mobiles particulièrement vulnérables face à l'infection par le VIH comprennent la pauvreté, le manque de protection juridique et d'habilitation, la discrimination et l'exploitation. Chacun de ces facteurs peut renforcer les risques de contamination par le VIH et réduire la capacité des personnes à se protéger contre cette infection. Les migrants n'ont en outre souvent qu'un accès limité aux services de santé, y compris la promotion des soins de santé, la prévention du VIH, les conseils demandés et les tests effectués de plein gré, ainsi que les soins et le soutien relatifs au VIH.

84. L'OIM collabore avec les gouvernements, les organisations internationales et les ONG partenaires. Les initiatives de l'Organisation sur le plan du VIH s'appuient sur une approche multidisciplinaire qui vise à englober le processus de la mobilité dans son ensemble. Les activités déployées dans ce cadre mettent surtout l'accent sur la fourniture de services, sur le travail de sensibilisation, l'élaboration de politiques, le renforcement de capacités, l'intégration de la problématique dans les autres secteurs, la recherche et la diffusion de l'information. Les activités déployées dans le cadre des programmes relatifs à la lutte contre le VIH sont menées par les bureaux extérieurs, avec le soutien du Conseiller principal en matière de VIH/SIDA et de migration, basé au Siège.

85. A la fin de 2004, on dénombrait à l'OIM 25 projets actifs de lutte contre le VIH partout dans le monde, et notamment: la gestion d'un partenariat visant à remédier à l'état de vulnérabilité des populations mobiles face au VIH dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (voir www.iom.org.za), un effort de prévention du SIDA en faveur des réfugiés en Zambie et de ceux qui rentrent en Angola, une aide d'urgence aux 160.000 personnes mobiles et vulnérables des populations résiduelles touchées par la sécheresse, les efforts de réinstallation et le déclin de l'économie du Zimbabwe, un effort de prévention du SIDA dans les populations mobiles situées le long des grands axes routiers en Ethiopie, une formation et un encouragement aux soins de santé pour les travailleurs migrants quittant le Bangladesh, la gestion d'un projet de 8 millions de dollars financé par le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme en Colombie, et des évaluations de référence sur la prise de conscience de la problématique VIH/SIDA et la fourniture de services aux populations mobiles dans les Caraïbes, parmi les Kosovars vivant à l'étranger, parmi les travailleurs migrants croates et parmi les Ethiopiens vivant en Italie.

Santé des migrants en situation irrégulière

86. La santé des migrants en situation irrégulière peut être mise en danger du fait de la pauvreté, du manque d'autonomie, de la discrimination, de la vulnérabilité face à l'exploitation par le travail et souvent du manque d'accès aux services sanitaires et sociaux. Des services ont été fournis aux migrants en situation irrégulière se trouvant en détention ou dans un environnement

soit ouvert soit en partie clos dans un pays d'Asie du Sud-Est (Thaïlande et Indonésie) et dans le Pacifique Sud (Nauru). Les activités de l'OIM, visant à offrir l'accès aux soins de santé aux migrants, en ce compris les soins de santé primaires, les soins d'urgence, les questions touchant la santé des femmes et des enfants, le planning familial, l'immunisation, les soins de santé mentale, l'éducation et la promotion sanitaire, ainsi que l'hygiène de l'environnement et son contrôle.

87. Les personnes ayant fait l'objet d'un trafic aux fins d'exploitation sexuelle ou par le travail ont constitué un groupe particulièrement vulnérable. Le soutien de MHS aux activités de lutte contre la traite de l'OIM a notamment porté sur une aide au niveau des diagnostics, du traitement de certaines pathologies telles que les MST, des soins de santé mentale et de l'éducation en matière sanitaire, en mettant l'accent sur les questions de santé génésiques telles que la prévention du VIH/SIDA et des MST, mises en œuvre en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans les centres de réadaptation et les refuges accueillant des victimes de la traite. Des activités de soutien médical aux victimes de la traite ont été intégrées dans les projets de lutte contre la traite de l'OIM partout dans le monde. 186 victimes de la traite ont ainsi reçu une assistance médicale au Centre de réadaptation de l'OIM à Kiev: la plupart des victimes étaient âgées de 20 à 24 ans (30 %), de sexe féminin (99 %) et originaires de zones urbaines; 84 % présentaient des MST, 38 % des désordres mentaux et 23 % des désordres neurologiques, dont une majorité ayant subi un traumatisme crânien. Une activité similaire déployée à Jakarta révélait en outre des taux élevés d'hépatite B parmi les victimes de la traite auxquelles l'OIM est venue en aide.

88. En plus des soins de santé apportés aux victimes de la traite et autres migrants en situation irrégulière, MHS a contribué à l'effort de renforcement des capacités dans le cadre d'un atelier régional de formation de formateurs en matière de santé mentale, et dans la mise au point des normes minimales d'assistance aux victimes de la traite en matière de santé mentale. Cet atelier s'est tenu à Budapest et a vu la participation de 26 professionnels de la santé mentale originaires de 13 pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est. Une activité de renforcement des capacités dans les provinces de Tak et de Chiang Rai en Thaïlande a permis d'améliorer l'accès aux services sanitaires pour 40.000 migrants birmans et membres de leur communauté et pour les personnels formés du gouvernement, en ce compris 20 membres du personnel sanitaire du district, 33 professionnels communautaires de la santé et 643 volontaires œuvrant dans le domaine de la santé au sein des communautés de migrants, qui ont assisté les 33 membres susnommés et les autorités gouvernementales compétentes dans la fourniture de services aux migrants. Environ 10.700 matériels d'information, d'éducation et de communication ont été produits en langue birmane, deux postes sanitaires communautaires ont été créés et 125 cliniques mobiles mises en place, tandis que 54 campagnes de sensibilisation ont été menées dans six districts des provinces de Tak et de Chiang Rai.

Evaluations sanitaires dans le contexte des migrations et des voyages

Evaluations sanitaires précédant une réinstallation

89. Les évaluations sanitaires dans le contexte migratoire sont depuis longtemps l'activité principale de l'OIM dans le domaine de la santé en termes de migrants ayant bénéficié de tels services, de soutien administratif et de dépenses d'opérations. MHS a fourni des services d'évaluation médicale à 115.415 migrants devant se rendre pour la plupart aux Etats-Unis, au Canada et en Australie. La plupart de ces migrants partaient d'Afrique, d'Europe orientale et d'Asie centrale, d'Europe du Sud-Est et d'Asie du Sud-Est. En plus d'offrir des traitements précédant le départ aux patients atteints de malaria et de parasites intestinaux, MHS a traité les

migrants atteints de tuberculose et de certaines infections sexuellement transmissibles, en a immunisé d'autres contre les états pathologiques pouvant être évités et fait en sorte de fournir des conseils précédant et suivant les tests de VIH. 52 % des personnes ayant fait l'objet de ces évaluations étaient des femmes; 59 % étaient des réfugiés parrainés par les gouvernements; les autres étaient des migrants s'acquittant d'un dû pour les services de l'OIM. Les redevances payées par les migrants sont devenues la deuxième source de financement par ordre d'importance pour MHS. Grâce au Compte d'aide aux initiatives de santé dans le contexte migratoire, l'OIM est en mesure d'assurer une utilisation et une gestion appropriées des redevances qui bénéficient ainsi à l'action mondiale d'évaluation de la santé dans le contexte des réinstallations (notamment au niveau du contrôle de la qualité, des services normalisés de laboratoire et des systèmes informatiques dédiés).

90. En conformité avec les règlements des pays de réinstallation, MHS a facilité la détection des états pathologiques pouvant causer un risque pour la santé publique ou constituer un fardeau excessif pour les services de soins de santé du pays d'accueil. Parmi les personnes évaluées en 2004, seulement 4,5 % des migrants présentaient un tel état justifiant un refus d'admission dans le pays de destination.

91. MHS a assuré des escortes médicales et procédé à des vérifications précédant les départs pour les migrants transportés par l'OIM, afin de veiller à ce qu'ils voyagent en sécurité et sans présenter des problèmes excessifs pour eux-mêmes et les autres voyageurs. 43.286 contrôles médicaux précédant les départs ont ainsi été effectués, et 958 migrants ont bénéficié d'une escorte médicale dans le contexte des activités de réinstallation. Ce chiffre ne tient pas compte des mouvements effectués dans l'urgence ni des retours volontaires assistés.

Informatique dédiée

92. Les services informatiques de Migration et santé ont été gérés par l'intermédiaire du module de MiMOSA (MHM). A la fin de 2004, MHM avait été déployé dans 15 missions et bureaux de l'OIM, assurant ainsi une couverture de 97 % de l'ensemble des évaluations sanitaires moyennes d'une année. Les formulaires d'évaluation sanitaire établis par les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et l'OIM, en ce compris les données sanitaires des migrants ayant fait l'objet d'une telle évaluation, représentent une base solide d'information statistique et scientifique sur la santé des migrants et un instrument important de surveillance de la santé publique. Après quatre années de mise au point du module MHM et à la suite du processus de délocalisation engagé par l'Organisation, des utilisateurs privilégiés et des formateurs ont été affectés à Moscou, Kiev, Nairobi, Belgrade, Bangkok et Ho Chi Minh Ville.

Retours volontaires assistés

93. Une assistance sanitaire pendant les transferts, en ce compris des contrôles médicaux destinés à vérifier l'aptitude des personnes à voyager, les escortes médicales et un accès facilité aux soins de santé dès le retour, a été apportée aux nationaux regagnant leur pays d'origine de leur plein gré. Le rapatriement des réfugiés libériens du Ghana, du Nigéria, de la Côte d'Ivoire et du Bénin par mer, air et terre a constitué l'activité la plus importante dans le domaine des retours en 2004. MHS a vérifié l'aptitude au voyage des rapatriés et a apporté des soins à près de 3.000 personnes.

Assistance d'après-crise

94. Les programmes sanitaires de crise et d'après-crise dans le contexte migratoire aident les populations dans les situations d'urgence et au lendemain de celles-ci en gérant les mouvements massifs de populations rapidement et en sécurité, en mettant sur pied des évacuations médicales pour les personnes ayant besoin d'un traitement qui n'est pas disponible sur place et en organisant des retours sûrs, et en facilitant la remise en état des infrastructures sanitaires par un effort de renforcement de capacités axé sur des solutions durables s'accordant avec les plans sanitaires nationaux. Les activités dans ce domaine ont surtout été ciblées sur l'aide aux déplacements au Soudan et sur le renforcement des capacités au Cambodge, en Iraq, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-et-Monténégro y compris la province du Kosovo. La fin de l'année 2004 a surtout été marquée par l'aide d'urgence apportée aux régions touchées par le tsunami.

Santé mentale et soutien psychosocial au Cambodge et en Serbie-et-Monténégro

95. Au Cambodge, l'OIM a surtout mis l'accent, au cours de la dernière décennie, sur la formation en matière de santé mentale et sur les services cliniques qui avaient été anéantis sous les Khmers rouges. Le programme national de santé mentale visait à former des psychiatres et des infirmiers/ères et à appuyer les activités cliniques connexes. En 2004, les cliniques ambulatoires sont venues en aide à 8.197 nouveaux patients (dont un tiers de déplacés) et ont donné 50.000 consultations de psychiatrie. Le programme a formé six résidents de troisième cycle en psychiatrie et onze infirmiers/ères en psychiatrie. A l'achèvement du programme, le Cambodge aura 26 psychiatres et 40 infirmiers/ères.

96. Dans la province de Battambang, le projet d'aide aux familles a amélioré les capacités de prise en charge des problèmes de santé mentale, des familles dysfonctionnelles et des individus marginalisés grâce à des activités de formation et de sensibilisation. 29 enseignants, 72 membres des autorités sanitaires locales et 2.420 membres des communautés ont reçu une formation dans le domaine de la santé mentale.

97. A la suite du conflit en Serbie-et-Monténégro et des déplacements forcés auxquels il a donné lieu, le programme de mesures psychosociales et de prise en charge des traumatismes a répondu aux besoins psychosociaux de la population grâce à un effort de renforcement de capacités sur le long terme. 24 formateurs (des cadres locaux) ont été formés et 40 conseillers (psychologues, travailleurs sociaux, enseignants, médecins) ont mis en œuvre les ateliers et supervisés le travail de terrain dans le domaine du soutien psychosocial aux familles. Ce programme vise à aider 45.000 bénéficiaires directs par an dans 21 municipalités de Serbie et à créer des centres de soutien psychosocial à Nova Sad et à Kragjevac.

De l'évacuation à la réadaptation sanitaire en Iraq, au Kosovo (Serbie-et-Monténégro) et en Bosnie-Herzégovine

98. Depuis la mise sur pied du Programme d'évacuation médicale et de réadaptation sanitaire en Iraq, jusqu'à la transmission du relais au Ministère de la santé le 31 mai 2004, un total de 266 patients ont été évacués vers 17 pays étrangers, et 247 patients sont rentrés chez eux à l'achèvement de leur traitement. 80 % des personnes évacuées étaient âgées de moins de 15 ans et la majorité d'entre elles avaient besoin d'une opération de chirurgie cardiaque, orthopédique ou ophtalmologique. Le programme a également soutenu la remise en état et l'agrandissement de la salle commune Burns à l'hôpital général de Bassorah, a permis l'achat des fournitures médicales nécessaires et l'envoi de deux médecins et de deux infirmières au Koweït pour formation. Le

même programme a permis de former six cardiologues et six infirmières en cardiologie interventionnelle au Koweït et en République tchèque, tandis que cinq membres du Ministère de la santé ont participé à un atelier sur le soutien de TI et les évacuations médicales à Amman en Jordanie.

99. Depuis 1995, le projet suédois d'équipe médicale a fourni un traitement aux patients ayant besoin d'interventions chirurgicales sophistiquées en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo (Serbie-et-Monténégro) à la suite du conflit armé. En 2004, les équipes médicales suédoises se sont rendues dans ces deux régions afin de procéder à un partage de connaissances et de compétences avec le personnel médical local; des centaines de patients ont été examinés et plus de 100 opérations ont été effectuées (essentiellement des opérations d'orthopédie, de chirurgie plastique, d'ophtalmologie et de pédiatrie); huit patients ont été évacués vers la Suède et trois vers la Bosnie-Herzégovine pour une chirurgie cardiaque, ophtalmologique ou ORL. Les équipements nécessaires ont été donnés aux installations locales.

Education sanitaire en milieu scolaire au Kosovo (Serbie-et-Monténégro)

100. Le programme d'éducation sanitaire à l'école a visé à mieux sensibiliser les écoliers et les étudiants à un style de vie sain, en mettant l'accent sur la prévention de la tuberculose et du VIH/SIDA. Ce programme a été lancé dans huit écoles (six de langue albanaise et deux de langue serbe) au cours de l'année 2003/2004. Plus de 10.000 élèves âgés de 6 à 14 ans ont bénéficié de ce programme, et 80 enseignants ont reçu 40 heures de formation.

Unité de médecine du travail

101. L'Unité de médecine du travail (OHU) est responsable de la promotion de la santé du personnel de l'OIM partout dans le monde. Continuant sur les bases jetées au cours des années précédentes, OHU s'est efforcée d'assurer l'application des meilleures pratiques concernant l'aptitude physique au travail pour tous les membres du personnel de l'Organisation, de prendre des décisions sur la base des cas médicaux individuels et de mettre à disposition des installations médicales dans des lieux d'affectation désignés à cet effet.

102. OHU a été fortement sollicitée en 2004 pour délivrer les autorisations au personnel déployé dans les situations d'urgence et a participé aux efforts visant à donner une formation au personnel local de l'OIM en tant que pairs volontaires afin de constituer un réseau de membres du personnel de l'OIM en mesure de venir en aide à ceux de leurs collègues se trouvant dans des expériences stressantes.

103. Davantage d'efforts ont été déployés pour veiller au respect des politiques de lutte contre le tabagisme dans les bureaux (au Siège comme sur le terrain) et de diminution de la consommation d'alcool. En outre, OHU a appuyé l'initiative de l'OMS concernant la sécurité routière, en procédant à la distribution, dans tous les bureaux extérieurs, d'affiches et de pochettes d'informations axées sur la sensibilisation à la sécurité routière. Elle a également participé activement à l'enquête commune MHD/OHU concernant la sensibilisation au VIH/SIDA.

104. En juillet 2004, le médecin responsable de la médecine du travail s'est rendu dans cinq bureaux extérieurs en Asie du Sud-Est afin d'examiner les installations et les équipements sanitaires de nos bureaux sur place. Les membres du personnel ont eu la possibilité de rencontrer le médecin à la fois dans le cadre de séances d'information générale et lors d'entretiens

individuels. Le besoin d'examens médicaux périodiques pour les employés sur le terrain a été débattu et un projet pilote pour l'Asie du Sud-Est a été prévu pour lancement en 2005.

105. Au terme d'une période de formation de cinq semaines avec l'Unité de médecine du travail à Genève, l'Unité de soins de santé et d'assurance maladie à Manille a pris le relais, en termes de responsabilités, pour ce qui concerne les examens médicaux d'entrée et le suivi des employés sur le terrain, en ce compris les consultants et les stagiaires.

III. COOPERATION TECHNIQUE EN MATIERE DE MIGRATION

Aperçu d'ensemble

106. Les activités de coopération technique en matière de migration de l'OIM (CTM) aident les gouvernements à se doter des politiques, des textes de loi, des structures administratives, des systèmes opérationnels et des bases de ressources humaines nécessaires pour relever les divers problèmes migratoires qui se posent. En plus de répondre aux préoccupations essentielles qui relèvent de la gouvernance des migrations, ces activités s'étendent à des domaines où migration et développement sont étroitement liés, en particulier des activités qui s'attaquent aux causes profondes des migrations économiques. Les activités de CTM sont généralement conçues comme des partenariats, l'OIM, les gouvernements concernés et les autres partenaires travaillant étroitement à la définition des besoins, à la détermination des secteurs prioritaires et au façonnement des activités à déployer. Les initiatives de CTM peuvent prendre la forme de la conception et de la mise en œuvre directe de projets, ou de la facilitation de mesures nationales, bilatérales et multilatérales et du soutien à apporter à de telles mesures.

107. Le service de CTM aide à donner une orientation stratégique à l'Organisation dans les questions de coopération technique, à élaborer et surveiller les normes internes de CTM dans le cadre de la conception et de la réalisation de projets, à fournir une assistance aux bureaux extérieurs de l'OIM dans l'évaluation des besoins techniques et l'établissement de stratégies et de priorités en termes de programmes, et enfin à apporter son concours dans la mise en œuvre des projets. Il est épaulé en cela par le Centre de coopération technique (CCT) basé à Vienne, qui fournit un soutien spécialisé complémentaire aux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, notamment les pays de l'ex-Union soviétique.

108. Les activités de CTM ont considérablement progressé en 2004. Comme on peut le voir dans la révision du Programme et Budget pour 2004 (MC/EX/656), et si l'on excepte les activités de gestion des migrations dans les situations d'après-crise, présentées dans un chapitre distinct du présent rapport, le nombre de projets ou de programmes de CTM s'est accru de 17 %, avec un appui budgétaire augmenté de 70 % par rapport à 2003, atteignant un total de 56,7 millions de dollars.

109. Les trois sources les plus importantes de soutien des donateurs internationaux aux nouveaux projets de CTM en 2004 (exception faite des activités de gestion des migrations dans les situations d'après-crise) ont été la Commission européenne (34,1 %), les Etats-Unis (19,6 %) et le Royaume-Uni (9,4 %). Les programmes et les projets de CTM sont mis en œuvre dans toutes les régions du monde, et les activités nouvellement mises au point pour 2004 se sont réparties comme suit: Europe (32 % des nouveaux projets et programmes), Asie (30 %), Amérique latine et Caraïbes (24 %) et Afrique et Moyen-Orient (14 %). La CTM reste mobilisée pour élargir son

action en Afrique et au Moyen-Orient, et elle a engagé d'importantes activités visant à réunir les conditions requises à cet effet dans cette région.

110. En 2004, plusieurs thèmes ou domaines d'intérêt majeurs sont apparus ou ont continué à prendre de l'importance aux yeux de la communauté internationale, et ont donc été reflétés dans les programmes de CTM.

Thèmes émergents et domaines d'intérêt privilégiés

111. Les implications de la **migration sur le plan de la sécurité** restent un thème dominant, et un nombre croissant de projets sont engagés dans cette optique. Les efforts de CTM appuient les politiques et les systèmes opérationnels améliorés et concourent à ce que les efforts de la communauté internationale articulent correctement les liens entre migration et sécurité. Le service de CTM maintient et encourage la collaboration interinstitutions, la planification et l'élaboration de politiques par l'interaction avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le Partenariat pour la Paix (PPP), et le Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CCT).

112. La CTM vient de plus en plus souvent en aide aux gouvernements dans l'évaluation, la planification et la mise en œuvre des efforts visant à améliorer les **systèmes d'établissement et de délivrance de documents de voyages internationaux**, en se chargeant de présenter les références relatives aux normes de qualité et aux caractéristiques des documents de voyage établis par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) – là où l'OIM participe, par l'intermédiaire du service de CTM, au Groupe de travail sur l'éducation et l'encouragement à l'utilisation de documents de voyage lisibles par l'ordinateur. La CTM est en train d'acquérir et de mettre à profit un savoir-faire croissant dans ce domaine, notamment dans les domaines connexes de la biométrie.

113. Aider les gouvernements à remédier aux **problèmes de la migration irrégulière** reste une des priorités de CTM, notamment dans la mise en œuvre d'activités spécifiques visant à appuyer la **Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée** et le **Protocole contre le trafic illicite de migrants** qui la complète. CTM aide les gouvernements à améliorer leurs capacités d'enquête sur les réseaux de passeurs et à réduire l'introduction clandestine de migrants, notamment par un effort de sensibilisation à la Convention et à son Protocole, ainsi qu'à la protection des droits des migrants.

114. La problématique migration/développement est restée l'un des domaines d'action significatifs de CTM. Les efforts de CTM ont notamment porté sur des **initiatives agissant au niveau des causes profondes de la migration économique** en renforçant les capacités des gouvernements et autres acteurs essentiels à cibler les actions de développement de manière plus stratégique sur la dynamique migratoire des pays d'origine. Dans ce contexte, les **programmes de micro-crédits** sont restés un domaine d'intérêt important et des projets sont en cours de mise en œuvre dans la région de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale (EEAC), en Afrique subsaharienne et en Amérique latine. En outre, les activités de CTM se sont portées sur le lien entre la migration et le développement en renforçant les capacités des gouvernements et autres parties prenantes à communiquer avec les communautés de nationaux à l'étranger et à engager celles-ci dans des initiatives visant à favoriser le développement de leur pays d'origine.

115. On trouvera ci-après quelques exemples d'activités de CTM déployées en 2004 dans deux secteurs clés: i) la coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités, et ii) la migration et le développement.

Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités

116. Au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, de même qu'en Ouganda pour ce qui concerne certaines activités, l'OIM a entrepris de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations axé sur la Communauté de l'Afrique de l'Est, dont le but est de renforcer les capacités des institutions gouvernementales compétentes à faciliter la migration régulière et à atténuer les flux migratoires irréguliers, dont certains ont le potentiel de compromettre la sécurité à l'intérieur de leurs frontières. Ce programme prend également en compte la problématique de la sécurité dans le contexte migratoire, en tant que question de politique intersectorielle, en soutenant les pays dans leurs efforts visant à améliorer la gestion des frontières et les cadres politiques et juridiques connexes.

117. S'agissant de l'amélioration des documents de voyage, l'OIM a appuyé les Gouvernements du Bangladesh, du Belize et du Kirghizistan dans leurs efforts visant à moderniser les systèmes d'établissement et de délivrance de passeports. Au Bangladesh, CTM a effectué une évaluation globale du système de délivrance de documents de voyage et a apporté son soutien aux fonctionnaires gouvernementaux de haut rang pour qu'ils entreprennent un voyage d'étude "sur mesure" au Canada et au Mexique, afin de se familiariser avec les exigences en matière d'établissement de documents de voyage. Au Belize, l'OIM aide les autorités nationales dans le processus de modernisation des passeports en appuyant l'élaboration du système de délivrance de documents de voyage au moyen de la biométrie et en procédant à une vérification de l'utilisation du système de délivrance. L'OIM est en faveur des normes de l'OACI visant à limiter la délivrance d'un seul passeport à chaque personne. Outre qu'elle offrirait une meilleure sécurité au niveau du processus d'admission sur le territoire, cette approche présente l'avantage de mieux protéger les enfants et les jeunes femmes qui, sans cela, pourraient voyager au bénéfice du passeport d'une autre personne et sans bénéficier d'un grand soutien – une pratique qui peut profiter aux passeurs et aux trafiquants.

118. En Océanie, l'OIM a aidé la Papouasie-Nouvelle-Guinée à évaluer ses systèmes de gestion des migrations et de contrôle des frontières. De même, dans la région des Caraïbes, les réponses faites par plusieurs gouvernements de la région à un questionnaire de l'OIM envoyé par l'intermédiaire du réseau de points de contact nationaux de lutte contre le terrorisme mis en place par l'Organisation des Etats américains et le Centre interaméricain contre le terrorisme (OEA/CICTE) ont révélé la nécessité d'un soutien technique pour évaluer les systèmes de gestion des frontières et de contrôle des migrations. Les deux évaluations, entreprises par des équipes conduites par l'OIM et composées de spécialistes de la gestion des migrations, ont formulé des recommandations portant sur l'introduction progressive de mesures visant à remédier aux faiblesses des dispositions actuelles en matière de gestion des migrations, et notamment les besoins en termes de ressources techniques, humaines et financières, ainsi que les lacunes dans les cadres législatifs, politiques et opérationnels. Aux Caraïbes, l'évaluation a identifié des mécanismes de collaboration avec des pays régionaux et extra-régionaux permettant de relever les défis communs de gestion des migrations, et a permis de faire en sorte que les recommandations formulées à cet égard viennent compléter les programmes nationaux et régionaux en cours.

119. Suite à l'élargissement de l'Union européenne en mai 2004, l'OIM a informé les candidats à l'émigration des quatre pays ayant adhéré à l'UE (République tchèque, Hongrie, Pologne et Slovaquie) quant aux mythes et réalités de l'immigration au Royaume-Uni. Une campagne d'information régionale ciblée a été menée, comportant des informations objectives sur les exigences en matière d'immigration, sur les conditions de travail au Royaume-Uni, les droits et les obligations des immigrés, et les risques et les conséquences liés à la violation des lois du Royaume-Uni et à son système de sécurité sociale. Des informations et des services complémentaires ont été fournis directement par des centres d'information aux migrants. Des informations sur les opportunités de migration régulière ont également été données, et une prise de conscience du groupe cible s'est ainsi faite quant au système d'enregistrement des travailleurs au Royaume-Uni, notamment au sein des populations cibles, par exemple les personnes travaillant dans des services d'embauche et autres agences de recrutement.

120. Par ailleurs, l'OIM soutient le processus en cours d'encouragement à la réforme des mesures législatives, institutionnelles et administratives – compatibles avec l'UE – dans le domaine de l'asile, de la migration et de l'octroi de visas en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Serbie-et-Monténégro, et dans l'ex-République yougoslave de macédoine. Dans le cadre du Programme régional CARDS qui concerne la partie occidentale des Balkans, et sur la base d'une analyse des lacunes et de l'identification des domaines communs qui posent problème en la matière, les projets de CTM renforcent la coopération et la mise en place de réseaux entre bénéficiaires, et contribuent au renforcement des institutions et de leurs capacités par une meilleure compréhension stratégique et technique des normes et des meilleures pratiques de l'UE en matière migratoire. En étroite coopération avec les autorités nationales, des stratégies nationales et régionales défendant la gestion des migrations sur la base des mesures existantes sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre.

121. Au Sénégal, l'OIM a organisé un atelier de quatre jours sur le thème "Migration et protection des droits de l'homme" à l'intention des pays de l'Afrique de l'Ouest afin de former les fonctionnaires gouvernementaux aux normes juridiques et à leurs effets sur la protection des droits humains des migrants, y compris les déplacés internes et les réfugiés. S'appuyant sur une expérience similaire menée en Amérique latine, cet atelier a conduit à une meilleure compréhension des normes juridiques internationales qui protègent les migrants, notamment les Conventions de Palerme, et a préconisé l'échange d'informations Sud-Sud sur les questions migratoires d'intérêt commun. Cet atelier a été réalisé à l'aide de l'apport technique de spécialistes des Etats de la CEDEAO, de l'Amérique latine, de la Commission du droit international des Nations Unies et de l'OIM.

Migration et développement

122. Au titre d'une stratégie consistant à permettre aux familles rurales de gagner leur vie dans leur environnement d'origine, l'OIM a assisté le Gouvernement de la province de Rio Negro en Argentine en vue de la création d'associations de micro-producteurs. Une assistance technique est ainsi apportée aux associations pour les aider à résoudre les problèmes techniques de production et les problèmes sociaux organisationnels, moyennant la fourniture d'une formation, l'application de techniques appropriées et la fourniture d'une aide financière en vue de créer des micro-entreprises viables.

123. En République démocratique du Congo, l'OIM a collaboré avec le gouvernement et une ONG locale afin d'améliorer la situation des femmes sur le plan de l'emploi dans les communautés de Masina, N'djili et Kimbanseke, le but recherché étant de leur procurer des

moyens d'existence sur place, comme alternative à l'émigration. Un certain nombre de femmes ont bénéficié d'une formation en comptabilité et tenue des comptes, et ont ensuite reçu une modeste subvention qui leur a permis d'établir leur propre micro-entreprise. Parallèlement, des informations sont diffusées concernant les risques possibles liés à la migration irrégulière à destination de l'Europe, et des programmes complémentaires d'assistance visant à renforcer les opportunités économiques locales au sein des communautés. Une approche similaire est en cours d'adoption en Guinée, où l'OIM, en coopération avec le gouvernement et des partenaires locaux, favorise le développement de micro-entreprises dans la région de Futa, moyennant la fourniture d'une formation et de micro-crédits, apportant ainsi aux bénéficiaires la possibilité de s'assurer un revenu durable.

124. L'OIM collabore avec les Gouvernements arménien et azerbaïdjanais afin d'améliorer les perspectives en termes de moyens d'existence dans les zones rurales et d'atténuer les facteurs d'incitation de la migration économique. Par la remise en état des systèmes traditionnels d'adduction d'eau, les programmes de l'OIM améliorent les perspectives des zones rurales en termes de conditions d'existence en fournissant l'eau potable aux communautés et l'eau d'irrigation pour l'agriculture, tout en encourageant les communautés locales à prendre possession de ces systèmes d'adduction d'eau. Au Nakhitchevan, une région isolée du reste de l'Azerbaïdjan, l'IOM a aidé une vingtaine de communautés à reconstruire leurs systèmes traditionnels d'adduction d'eau connus sous le nom de "Chaherizes", notamment par la fourniture d'une formation spécifique. En Arménie, une étude hydrogéologique a cartographié l'état actuel des systèmes d'adduction d'eau, analysé la qualité de l'eau et fourni la base de reconstruction de ces systèmes.

125. Au titre du suivi d'un atelier sur la migration et le développement qui s'est tenu dans le cadre du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA), l'OIM a aidé l'Angola et la Zambie à améliorer leurs capacités de gestion des migrations de manière plus efficace, en relation avec les besoins de développement. Une évaluation globale a été entreprise, analysant les préoccupations dans ce domaine (telle que l'émigration des cadres et autres personnes qualifiées), identifiant les domaines d'action appropriés et proposant des initiatives visant à remédier aux préoccupations ainsi identifiées et à exploiter le potentiel de la migration pour le développement des pays d'origine. Dans un effort similaire, la MFR de Dakar collabore avec le Gouvernement béninois dans le cadre d'actions préliminaires visant à renforcer la participation de la diaspora béninoise au processus de développement national. Il s'agit notamment de cartographier les besoins nationaux en ressources humaines et les compétences disponibles au sein de la diaspora en vue de les incorporer dans une base de données pouvant contribuer à faire concorder les uns et les autres. Cette base de données s'accompagnera de prises de contacts virtuels, par l'intermédiaire d'un site Internet, lequel permettra de diffuser des informations à la diaspora concernant les opportunités en termes de contribution au développement national, tout en facilitant la communication entre les migrants et les pays d'origine.

126. Au Pérou, l'OIM aide le gouvernement à revoir et actualiser les politiques visant à renforcer la participation des Péruviens de l'étranger au développement local. Cela comporte une évaluation des initiatives existantes concernant la diaspora et une actualisation des capacités des consulats à assurer une liaison efficace avec les Péruviens vivant à l'étranger.

IV. RETOURS VOLONTAIRES ASSISTES ET INTEGRATION

Introduction

127. Sur les 234.000 migrants qui ont été transportés par l'OIM en 2004, environ 133.000 ont été aidés à retourner chez eux. Dans ce nombre, il faut inclure les réfugiés rapatriés, les déplacés internes, les migrants irréguliers et d'autres bénéficiaires de l'aide au retour de l'OIM. Beaucoup ont également bénéficié des services liés au retour, avant le départ et après l'arrivée, ce qui a contribué à la durabilité des retours et à permis de répondre aux besoins des migrants, des communautés et des gouvernements concernés.

Tendances

128. Parmi les personnes ayant bénéficié d'une aide au retour en 2004, environ 26.000 ont bénéficié d'une aide au transport au titre d'accords cadres existants sur les retours volontaires assistés de l'OIM avec les pays hôtes, principalement en Europe. Le premier de ces accords concerne l'Allemagne et remonte à 1979⁷. Il reste le principal programme de retour volontaire assisté de l'OIM, répondant aux besoins de différents partenaires et groupes de migrants

129. Alors qu'on a constaté une baisse générale de 10 % du nombre des rapatriés volontaires ayant bénéficié des moyens de transport de l'OIM, les services liés au retour en général ont continué à prendre de l'ampleur, que ce soit dans les pays d'accueil ou dans les pays d'origine. Le nombre de personnes ainsi transportées dans les pays de retour non-traditionnels a augmenté, de même que les services offerts aux migrants et aux gouvernements.

130. La diminution du nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide au retour, notamment depuis l'Allemagne, les pays nordiques, l'Indonésie et l'Australie s'explique en partie par la baisse significative des demandeurs d'asile qui se sont fait connaître ces dernières années⁸ – une diminution, en 2004, de 28 % en Australie, de 31 % dans les pays nordiques et de 30 % en Allemagne⁹. En Europe, l'adhésion de dix pays à l'Union européenne en 2004 a également contribué à réduire de plus de la moitié le nombre de personnes aidées à regagner la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie. Alors que les pays des Balkans recevaient encore le plus grand nombre de personnes assistées par l'OIM, le volume total de cette aide s'est réduit par rapport aux années précédentes. Les retours volontaires dans la province du Kosovo depuis l'Allemagne ont diminué de moitié.

131. Une augmentation de l'aide au retour a été constatée en Europe orientale et méridionale, respectivement en République tchèque et en Slovaquie¹⁰, en Italie, au Portugal et en Espagne (où les activités de retour volontaire assisté ont été prolongées au-delà de la phase pilote en raison de leur succès). Davantage de personnes ont été aidées à regagner de leur plein gré la Turquie (20 % de plus), la Géorgie (40 %) et l'Azerbaïdjan (50 %). Conformément au concept des "Frontières élargies" de l'UE, un nouveau programme de retour volontaire assisté a été mis en place en Ukraine.

⁷ Programme de réintégration et d'émigration de demandeurs d'asile depuis l'Allemagne.

⁸ Voir Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés, 2004, HCR.

⁹ En 2004, l'Allemagne a quitté la première place des pays industrialisés en termes d'asile pour occuper la quatrième place.

¹⁰ Le nombre de demandeurs d'asile en 2004 a atteint un pic sans précédent en Slovaquie.

132. Davantage de personnes ont également été aidées aux Pays-Bas (27 % de plus) et en Autriche (10 % de plus), ce qui reflète peut-être aussi les changements intervenus dans les politiques d'asile et de migration de ces pays en 2004, tout comme en Belgique.

133. Une diminution générale des retours volontaires assistés à destination de l'Europe orientale et méridionale s'est confirmée, coïncidant avec une augmentation des retours vers des destinations plus lointaines: vers l'Amérique latine (une augmentation de 90 % vers le Brésil, mais aussi le Chili, la Bolivie et la Colombie), l'Afrique (Angola, Nigéria et Ghana), l'Asie (Afghanistan, Viet Nam, Inde) de même que vers le Liban et l'Iraq. Les retours volontaires assistés à destination d'autres pays tels que la République islamique d'Iran, la Fédération de Russie et la Chine sont restés stables.

Diversification des migrants assistés et des services fournis

134. *Tentative de sensibilisation des bénéficiaires potentiels et des partenaires.* La proportion grandissante de migrants irréguliers ne ressortissant pas au système de l'asile et soumettant une demande d'aide au retour a conduit certains bureaux de l'OIM à mettre sur pied des programmes ciblant ces groupes spécifiques de migrants (à l'OIM/Londres) ou à intensifier leurs efforts de sensibilisation.

135. Aux Pays-Bas, en plus des 26.197 contacts individuels qui se sont faits par l'intermédiaire des équipes mobiles, l'OIM s'est appuyée sur l'initiative Randstandt pour engager les organisations à caractère communautaire et les conseillers au retour s'exprimant dans la langue desdites communautés à renforcer les capacités des ONG de façon à ce qu'elles puissent fournir des conseils sur les options de retour et s'occuper des migrants sans papiers ayant besoin d'aide. Au Royaume-Uni, l'OIM a organisé des réunions de sensibilisation avec 950 organisations de communautés immigrées et elle poursuit ses annonces d'intérêt public auprès de divers médias s'exprimant dans des langues autres que l'anglais.

136. L'OIM/Bruxelles a étendu son activité de sensibilisation aux consulats, aux centres de sécurité sociale, à la police, aux hôpitaux, aux églises et aux juristes. 40 % des rapatriés auxquels elle est venue en aide depuis la Belgique (en nombre croissant) étaient des migrants irréguliers. L'OIM/Allemagne s'est également engagée dans un effort accru de diffusion d'informations à l'adresse du Gouvernement allemand, des administrations fédérales, des ONG et, notamment dans le cas de la Bavière, directement auprès des rapatriés potentiels. En Norvège, l'OIM a tenu des réunions d'information auxquelles ont assisté 5.000 personnes dans 113 centres d'accueil. En Slovaquie, l'OIM s'est efforcée d'accroître le niveau de prise de conscience des ONG et des fonctionnaires gouvernementaux quant à l'admissibilité des catégories visées de migrants au programme de retour volontaire assisté moyennant des séminaires d'information ciblés. En Hongrie, l'OIM s'est rendue dans des centres d'accueil situés en différents points du territoire et s'est adressée à un total de 1.325 migrants.

137. *Groupes vulnérables.* Une attention particulière a de nouveau été accordée à l'assistance "sur mesure" aux groupes vulnérables, dont les minorités, les personnes âgées sans réseau de soutien familial, les victimes de la traite, les mineurs d'âge non accompagnés, les chefs de famille monoparentale (le plus souvent des femmes), et ceux ayant besoin d'une attention médicale. La vulnérabilité a été le critère d'admissibilité donnant accès à l'aide accordée dans le cadre du

projet espagnol PREVIE¹¹, s'agissant des migrants salvadoriens et honduriens bloqués au Mexique et au Guatemala, et pour des visites selon la formule "aller voir sur place et revenir" dans le cadre du Programme d'aide aux retours transfrontières entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine.

138. La majorité des bénéficiaires de l'aide dans le cadre des programmes de retour volontaire assisté sont des hommes jeunes et non accompagnés, qui se réinsèrent dans leur famille dès leur retour. Cependant, la proportion générale des femmes assistées s'est accrue d'un tiers (et même de 40 % dans le cas de la Belgique) du total des personnes aidées à rentrer chez elles. La moitié des personnes aidées à quitter l'Allemagne pour regagner la province du Kosovo ou la Fédération de Russie étaient des femmes. Dans le cadre des programmes d'aide au retour des nationaux afghans parrainés par l'UE, les femmes pouvaient prétendre à une assistance complémentaire devant permettre de mieux garantir la durabilité des retours, ce qui comprenait une assistance aux communautés accueillant des rapatriés mais dont ceux-ci n'étaient pas originaires. Dans ce dernier cas, l'accent a été mis en particulier sur les femmes spécialement vulnérables, les veuves et les orphelins, grâce à des initiatives portant sur l'éducation et des emplois rémunérateurs.

139. Une évaluation des problèmes sanitaires concernant les rapatriés potentiels a été faite aux Pays-Bas afin de mieux cibler le soutien individuel apporté aux migrants qui rentrent dans leur pays lorsque ceux-ci présentent des complications médicales, et d'améliorer la coopération entre les conseillers sanitaires et les travailleurs des services sociaux. En Afghanistan, un mécanisme de détection et d'information a été mis en place afin de mieux identifier les rapatriés ayant besoin d'une aide sur le plan de la santé mentale.

140. Une aide spécifique aux mineurs d'âge non accompagnés a été fournie aux Pays-Bas, en Autriche, en Irlande et en Belgique, notamment par le biais de séances d'information avec des travailleurs des services sociaux et des tuteurs légaux, par des actions de recherche des liens familiaux dans les pays d'origine, par la mise au point d'un plan de réintégration censé répondre aux besoins des mineurs d'âge qui rentrent dans leur pays (soutien médical, juridique ou psychosocial), par une aide prenant la forme d'une formation professionnelle ou d'un accompagnement pendant le voyage. Un soutien et une surveillance individualisée au niveau de l'accueil et de la réintégration ont été offerts par l'OIM en Angola, en République démocratique du Congo et au Nigéria.

141. Une aide aux rapatriés vulnérables a été offerte en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-et-Monténégro au niveau du logement, de l'emploi, de l'éducation spécialisée et d'un soutien en termes de soins médicaux et sociaux. Afin de renforcer la durabilité des retours de membres des minorités ethniques dans la province du Kosovo, une aide à la réintégration et des opportunités en termes de génération de revenus a été apportée à la fois aux rapatriés et aux communautés d'accueil sous la forme d'une aide à l'emploi et à la création de micro-entreprises, d'une formation professionnelle et commerciale, ou encore de la distribution d'instruments de travail.

¹¹ Proyecto de Retorno Voluntario de Inmigrantes desde España. (Projet de retour volontaire d'immigrants depuis l'Espagne).

Aide ciblée à la réintégration

142. En plus d'un soutien ciblé aux pays d'origine, dans la perspective d'une réintégration durable des rapatriés, comme dans le cas des retours en Géorgie depuis la République tchèque, l'OIM s'est efforcée d'unir les ressources dont elle dispose en termes d'aide à la réintégration dans un certain nombre de pays d'origine, afin d'élargir la gamme de l'assistance ainsi fournie. On en trouvera ci-dessous quelques exemples.

143. Parmi les personnes mises au bénéfice d'un retour volontaire assisté en Angola – en augmentation –, beaucoup étaient des mineurs d'âge non accompagnés. Les installations d'accueil d'une ONG locale spécialisée dans l'aide aux enfants orphelins ont été améliorées grâce à un soutien de la Suisse, des Pays-Bas et de la Belgique. Les mineurs d'âge retournant dans leur pays ont ainsi pu bénéficier de conseils, de recherches devant permettre de situer les membres de leur famille, de services de médiation et réunification, d'un enseignement ou d'une formation professionnelle, et pour les personnes plus âgées, d'un soutien portant sur de modestes activités rémunératrices (informatique, agriculture, réparations mécaniques, etc). Cette approche fructueuse dans une optique de réintégration des mineurs d'âge regagnant leur pays a été reproduite en République démocratique du Congo.

144. En Afghanistan, un total de 23.400 déplacés internes ont été aidés à regagner leur communauté d'origine, en étroite coordination avec le Ministère afghan des réfugiés et du rapatriement, le Ministère du redressement et du développement rural, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'aide de l'OIM a également porté sur la sélection médicale, des formules forfaitaires et des projets d'aide à la réintégration, un soutien aux infrastructures locales, et la gestion de trois centres de transit situés le long des principaux axes routiers.

145. Des améliorations au niveau des perspectives économiques du pays et une prise de conscience accrue des possibilités offertes par l'aide au retour volontaire ont contribué à une intensification des retours en Afghanistan depuis d'autres régions que le Moyen-Orient. Les rapatriés sont accueillis à l'aéroport de Kaboul par la Cellule de coordination de l'OIM présente à l'aéroport. Ils sont conseillés et orientés vers des structures d'aide à la réintégration par l'intermédiaire du réseau de bureaux auxiliaires de l'OIM. 75 % des rapatriés volontaires prennent désormais contact avec l'OIM dans la semaine qui suit leur arrivée en vue de bénéficier d'une aide à la réintégration, notamment par des cours de langue, d'informatique ou d'autres types de formation professionnelle, en ce compris un élément de formation récemment ajouté qui concerne les emplois exercés en indépendant. Environ 200 petits projets ont ainsi été appuyés, ce qui a généré un millier d'emplois au sein des communautés de réintégration.

146. En Iraq, une enquête par sondage a été faite dans des ménages, conjointement à un examen des communautés iraqiennes expatriées en Europe, afin de recenser les facteurs socioéconomiques qui sont à l'œuvre dans les retours pouvant être qualifiés de durables. Environ 3.000 Iraquiens ont été aidés à regagner l'Iraq, en transitant par voie de terre à travers les pays voisins, à la fois au titre d'accords existants et à partir de pays de retour non traditionnels comme le Liban et le Pakistan. Un Centre régional d'opération a été créé à Amman afin de gérer la logistique de l'aide au retour des Iraquiens regagnant leur pays et de surveiller les tendances dans ce domaine.

147. L'Unité de l'OIM en charge des opérations au Kosovo a facilité le retour de 3.656 migrants par transport aérien ou terrestre. L'aide à la réintégration des rapatriés vulnérables a notamment porté sur des services de conseils et d'orientation et sur une assistance axée sur les soins de santé et la recherche d'un emploi. Les bureaux de l'OIM à Pristina, Tirana et Skopje ont également œuvré à une prise de conscience croissante des ONG locales concernant les besoins des migrants qui rentrent dans leur pays et les politiques de retour des pays d'accueil de l'UE.

148. Suite à la loi d'amnistie ougandaise de 2000, l'OIM a aidé la Commission d'amnistie en enregistrant environ 400 rebelles et en facilitant leur retour depuis le Soudan et le Kenya, en leur prodiguant des services de conseils et une aide à la réintégration, le tout moyennant une aide axée sur la communauté.

149. Pour finir, une aide sur mesure au niveau de l'accueil s'accompagne fréquemment de programmes ciblés qui s'inscrivent dans la phase précédant le départ, comprenant entre autres l'établissement du profil des communautés et des individus concernés en vue d'une meilleure orientation dès le retour pour ce qui concerne les opportunités de formation et d'emploi. En Suisse, le Fonds d'information de l'OIM sur les retours (RIF), basé à Berne, a réuni des informations précises sur la réintégration afin de répondre à 479 demandes spécifiques d'aide émanant de migrants admissibles et désireux de rentrer au pays. Au Royaume-Uni, l'OIM a donné suite à 1.672 demandes de réintégration et offert une assistance ciblée à la réintégration dans 422 cas (en évaluant les besoins de soutien en vue de la mise sur pied de petites entreprises, d'une formation professionnelle ou de subventions à l'enseignement) concernant pour la plupart des personnes regagnant le Sri Lanka, l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et la Colombie. S'inspirant des dispositions législatives néerlandaises sur le retour dans un délai de trois ans pour quelque 26.000 demandeurs d'asile, l'OIM a entrepris de fournir une aide ciblée à la réintégration à la lumière de la durée prolongée des intéressés aux Pays-Bas.

Migration de transit

150. L'OIM a continué à offrir une assistance au niveau de l'hébergement, de l'établissement de documents officiels et du retour volontaire pour les migrants se trouvant dans l'impossibilité de mener à bien leur tentative de gagner clandestinement un pays de destination et se trouvant ainsi en transit en Indonésie, partout en Asie centrale, en Amérique centrale (Mexique et Guatemala), en Afrique de l'Ouest (Mauritanie), au Moyen-Orient ou dans la région des Balkans.

151. Parmi ceux qui ont bénéficié d'une aide, 240 Afghans bloqués à Oman ont fait l'objet d'un dépistage médical et ont reçu une subvention devant leur permettre de faire face à leurs premières dépenses dès leur retour. En Afrique de l'Ouest, des mouvements vastes et incontrôlés de migrants ont lieu le long du littoral depuis le Sénégal jusqu'au Maroc, la destination première de ces migrants étant la méditerranée. L'OIM est venue en aide à des groupes de migrants bangladais et indiens qui s'étaient trouvés bloqués dans le désert pendant de nombreux mois sans aucune ressource et qui ont pu regagner leur pays en passant par la Mauritanie.

Retour de nationaux qualifiés

152. Le nombre de nationaux qualifiés auxquels l'OIM est venue en aide dans leur tentative de retour au pays a également augmenté en 2004. 278 boursiers et experts latino-américains ont ainsi été aidés à regagner le Mexique, le Chili et le Brésil. 251 Afghans qualifiés ont été aidés à regagner leur pays et à se réinsérer, professionnellement parlant, grâce à diverses initiatives de renforcement de potentiel (parrainées par la Commission européenne, le Département du

développement international du Royaume-Uni et les Gouvernements italien et finlandais), en étroite coordination avec l'Afghanistan.

153. Depuis 2002, l'OIM a placé 665 Afghans hautement qualifiés, qui ont pu retourner dans leur pays soit pour une durée indéterminée soit pour quelques mois, afin de travailler au côté de l'Administration afghane naissante, dans le système judiciaire ou dans le secteur privé, et de lancer de petites entreprises importantes pour le développement économique du pays. Sur la base du Programme de retour et réintégration de nationaux qualifiés (RQN), l'OIM a été choisie pour bénéficier du Programme de services en faveur des Afghans expatriés, financé par la Banque mondiale, en collaboration avec la Commission indépendante des réformes administratives et de la fonction civile, afin de renforcer les capacités du gouvernement à s'occuper des réformes politiques et institutionnelles urgentes.

154. Des mesures préparatoires à un programme RQN en faveur de l'Iraq ont été entreprises dans certains pays hôtes comme en Iraq, conjointement avec le PNUD. Une enquête effectuée auprès de la vaste communauté iraquienne en Norvège a permis de localiser les profils professionnels adaptés parmi les membres de cette population désireuse de regagner l'Iraq pour contribuer à la reconstruction du pays.

Conseils aux gouvernements concernant les retours

155. Un certain nombre de gouvernements de pays d'accueil s'en remettent aux bureaux extérieurs de l'OIM pour fournir des conseils sur les politiques et les pratiques en matière de retour. En Suisse, l'OIM/Berne a fourni des conseils et des services sur mesure en matière de transport et de collecte d'informations afin de faciliter la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des activités favorisant les retours volontaires. En préparation de la présidence néerlandaise de l'Union européenne, l'OIM a été invitée à compiler et analyser les politiques et les pratiques existantes en matière de retour dans les 25 Etats Membres, de même qu'en Suisse et en Norvège. Le document de référence qui en a résulté a été la publication de l'OIM qui s'est le mieux vendue en 2004.

156. *Promotion du dialogue entre pays d'origine, de transit et de destination:* les services de retours volontaires assistés ont contribué à la mise en place de mécanismes régionaux destinés à appuyer les négociations avec les pays d'origine, de transit et de destination, dans le but de réduire la migration irrégulière et de favoriser les retours durables. Au nom de l'initiative MARRI,¹² l'OIM a organisé un atelier auquel ont participé des représentants du SAP¹³ et de l'EU afin de trouver les moyens de coopérer dans le domaine des pratiques communes relatives au retour et à la réadmission, volontaire ou forcée, de migrants irréguliers et de demandeurs d'asile déboutés dans leur pays d'origine.

Intégration

Aperçu d'ensemble

157. Les bureaux extérieurs de l'OIM ont aidé les migrants et les gouvernements à faire face plus efficacement aux défis de l'ajustement à une nouvelle culture, à faire en sorte que l'harmonie

¹² Migration, Asylum, Refugees Regional Initiative (Initiative régionale sur les migrations, l'asile et les réfugiés).

¹³ Processus de stabilisation et d'association. Les cinq pays membres du SAP sont: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro.

sociale règne entre les membres nouveaux et anciens des communautés, tout en modelant les politiques en la matière de façon à en tenir compte.

158. Les activités déployées dans ce cadre ont surtout mis l'accent sur le renforcement des accomplissements et sur l'expansion géographique et thématique, moyennant des initiatives de sensibilisation, et en faisant appel à des centres d'information et à la formation. Ces activités ont été menées en coopération avec les autorités gouvernementales et autres partenaires compétents telles que les ONG, les organisations internationales, les associations de migrants, les médias et d'autres entités encore.

159. L'intérêt renouvelé parmi les Etats Membres et observateurs de l'OIM pour les politiques et les pratiques d'intégration atteste du fait que celles-ci sont un élément essentiel d'une gestion efficace des flux migratoires.

Thèmes et domaines d'intérêt particuliers

160. Les domaines d'intérêt particuliers en 2004 sont restés la promotion des droits des migrants, la mise en lumière de leur contribution aux sociétés d'accueil, la lutte contre les attitudes discriminatoires et xénophobes et la facilitation de l'intégration socioéconomique. Des projets ont été développés et mis en œuvre en République tchèque, en Grèce, en Italie, en Pologne, au Portugal et en Slovénie, afin de promouvoir l'intégration et de prévenir l'exclusion socioéconomique des groupes vulnérables, tels que les femmes migrantes, les minorités ethniques et les diasporas dont les membres souhaitent rentrer au pays.

161. Les nouveaux Etats Membres de l'UE se profilent de plus en plus comme des pays d'immigration; ils sont confrontés au défi de gérer les changements qu'apportent avec eux les immigrés dans les sociétés d'accueil tout en préservant la cohésion et l'unité sociales. En Slovénie, des activités de sensibilisation ont été menées parmi les fonctionnaires gouvernementaux, les autorités locales et les ONG concernant l'intégration des migrants et des réfugiés dans la société slovène, afin de contribuer à l'élaboration d'un plan global d'intégration. Une conférence de trois jours consacrée à un échange d'informations et de pratiques et d'expériences saines dans le domaine de l'intégration a été suivie de séances de formation thématique. Un livret a été produit sur l'intégration des migrants et des réfugiés, contenant notamment des informations de base et la description de saines pratiques en matière d'intégration.

162. Un certain nombre de pays d'Asie centrale sont confrontés aux défis que pose la gestion du retour et de l'intégration d'un grand nombre de migrants de la même souche que les pays dans lesquels ils se rendent; dans certains cas, l'assistance de l'OIM est sollicitée pour aider ces "rapatriés" à s'installer et à s'intégrer sur la terre de leurs ancêtres, conjointement avec les autorités locales et les ONG. Au Kirghizistan, le projet "Soutien juridique aux rapatriés volontaires de souche kirghize au Kirghizistan" vise à identifier les mécanismes et les recommandations d'accueil et d'intégration des migrants de souche qui rentrent dans le pays de leurs ancêtres et de mettre au point une proposition devant permettre de réexaminer les normes et les textes de loi afin de simplifier les procédures d'acquisition de la citoyenneté.

V. LUTTE CONTRE LA TRAITE

163. La traite est un processus coercitif et d'exploitation, qui commence par le recrutement sur le lieu d'origine et se poursuit par l'exploitation sur les lieux de transit et de destination. Afin d'agir contre la traite en chaque point du processus, l'OIM adopte une approche consistant à agir sur plusieurs fronts dans le but de contribuer à prévenir la traite, principalement dans le pays d'origine, et d'assister et de protéger les victimes.

164. Sur le plan de la prévention, l'OIM mène des campagnes d'information dans les pays d'origine afin d'informer les victimes potentielles quant aux dangers de la traite et de la migration irrégulière. Les activités de sensibilisation visent les écoles, les groupes communautaires urbains et ruraux, ainsi que les familles. Cette méthode, qui s'adapte à chaque groupe cible, comprend l'utilisation de diverses activités de communication faisant appel à différents médias. Les grands médias veillent à ce que ces informations atteignent rapidement de vastes publics, cependant que des contacts effectués à la base offrent un cadre informel permettant une discussion plus franche et plus en profondeur.

165. Sur le plan du renforcement des capacités, l'OIM fournit une assistance technique au niveau de la rédaction des nouveaux textes de loi traitant de la lutte contre la traite. Elle apporte son aide sur le plan de la révision et de l'actualisation des politiques nationales, des cadres juridiques et des structures de gestion des migrations nécessaires pour la mise en place ou le renforcement de systèmes de lutte contre la traite permettant de faire pleinement respecter les droits des victimes.

166. L'OIM déploie des activités de formation à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux et des ONG afin d'expliquer comment opèrent les trafiquants et de faire circuler l'information sur les meilleures pratiques de prévention et de lutte contre la traite et d'assistance aux victimes. Etant donné que les gardes frontière et les forces de police sont des acteurs d'importance cruciale pour ce qui est de rompre le cycle de la traite, l'OIM organise une formation destinée à accroître leurs connaissances en matière d'identification des trafiquants et des victimes, et du traitement réservé à ces dernières, en accord avec leurs droits et leurs besoins.

167. Afin d'aider et de protéger les victimes, l'OIM collabore avec les ONG, les autres organisations internationales et les administrations gouvernementales pour fournir des conseils juridiques et médicaux et d'autres services sociaux. Elle fait en sorte de procurer aux victimes un hébergement sûr et leur offre également une aide pour leur permettre de retourner de leur plein gré dans leur pays et de s'y réinsérer. L'aide à la réintégration peut présenter différents aspects, allant d'une modeste subvention à des services d'orientation et de conseils dans des lieux d'hébergement spécialisés, ou à la création de micro-entreprises après le retour.

168. On a observé une progression constante, en 2004, du nombre de projets et d'activités supervisées par le Service de lutte contre la traite (CTS), ainsi que l'expansion de son champ d'action géographique, avec l'arrivée de nouveaux pays (Chili, Afrique du Sud, Allemagne, Canada et Belize) dans l'arène de la lutte contre la traite, et avec sa participation active et son engagement dans le cadre des activités déployées à cette fin. L'expansion de la base de données du module de lutte contre la traite, son déploiement et la collecte de données effectuée dans différentes régions ont contribué à recueillir des renseignements plus précis sur l'étendue du phénomène de la traite et sur ses tendances dans différentes régions du monde. Le Manuel de l'OIM consacré à l'aide directe aux victimes de la traite a été publié, et des membres du personnel

de plusieurs bureaux extérieurs ont été formés. Un rapport évaluant les nouvelles tendances de la traite des êtres humains dans la région des Balkans a été produit avec l'aide de deux consultants, ce qui a contribué à une prise de conscience concernant l'évolution des pratiques des trafiquants dans la région.

Expansion géographique des activités de lutte contre la traite de l'OIM

Afrique australe

169. Par l'entremise de son bureaux régional à Prétoria, l'OIM a publié un rapport de recherche en 2003, intitulé: *Seduction, Sale and Slavery: Trafficking in Women and Children for Sexual Exploitation in Southern Africa*,¹⁴, suivi de la mise en œuvre, en janvier 2004, de son programme d'aide à la lutte contre la traite en Afrique australe (SACTAP). Ce programme a suscité une prise de conscience à propos de la traite au sein du grand public, permis l'organisation d'ateliers sur le renforcement potentiel à l'intention des fonctionnaires des forces de l'ordre et des organisations de la société civile, et ciblé l'un des volets de son travail de recherche sur la collecte d'informations concernant les tendances régionales de la traite. Au centre du programme figure un volet consacré à l'aide aux victimes: moyennant un réseau de refuges et d'ONG, le SACTAP a offert des services psychosociaux aux bénéficiaires en vue de leur réadaptation, avec la possibilité d'une aide au retour volontaire. Les victimes potentielles en Afrique du Sud peuvent avoir accès à de tels services en faisant appel à une permanence téléphonique nationale gratuite du SACTAP fonctionnant 24 heures sur 24, un service dont l'existence à été rendue publique par la campagne d'affichage "Seduced, Imported, Sold", le Bulletin trimestriel "EYE on Human Trafficking"¹⁵, entre autres matériels de sensibilisation. L'OIM a également fourni une formation de lutte contre la traite dans les grands ports maritimes à l'intention des membres des services de police de l'Afrique du Sud, des fonctionnaires des services d'immigration et des organisations de la société civile. Elle a contribué à la rédaction, par la Commission sud-africaine de réforme du droit, de la législation nationale relative à la lutte contre la traite et elle est l'une des dix organisations représentées au côté des autorités gouvernementales au sein de l'Equipe nationale intersectorielle d'Afrique du Sud sur la traite des êtres humains.

Caraïbes

170. L'OIM et la Commission interaméricaine des femmes (CIF/OEA) ont entrepris de mettre en œuvre un projet régional conjoint avec sept pays des Caraïbes afin de lutter contre la traite des êtres humains. En 2004, des activités nationales et régionales ont été déployées, notamment dans le domaine du renforcement de potentiel, de la recherche, de la sensibilisation, de la diffusion d'informations et de la coopération régionale, avec la participation des Bahamas, de la Barbade, de la Guyane, de la Jamaïque, des Antilles néerlandaises, de Sainte Lucie et du Suriname. Le principal objectif de ce projet est de contribuer à la réduction de la traite des êtres humains dans la région des Caraïbes et de recueillir des données orientées vers des mesures pratiques à l'intention des forces de police et des décideurs des Caraïbes. Plus de 500 personnes ont été formées dans les Caraïbes, et 15 manifestations nationales de formation ont été organisées au sein des pays participants. Une recherche régionale et nationale ciblée a été menée, dont les résultats seront communiqués au début de 2005. Les partenaires locaux au sein de la société civile et du

¹⁴ En français: Séduction, vente et servitude: la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle en Afrique australe; voir l'adresse www.iom.org.za/CounterTrafficking.html

¹⁵ Disponible à l'adresse www.iom.org.za/CounterTrafficking.html

gouvernement de chacun des pays participants ont commencé à prendre des mesures afin de favoriser les stratégies locales de lutte contre la traite des êtres humains.

Afghanistan

171. L'OIM s'est appuyée sur les connaissances qu'elle a acquises à l'occasion de vastes travaux de recherche sur la traite et a mis en œuvre un programme destiné à accroître les capacités du Gouvernement afghan à faire face au fléau de la traite des personnes. Elle a apporté son soutien au Ministère de l'intérieur par le biais de diverses activités, dont un séminaire sur l'attitude à adopter par les forces de l'ordre pour faire face à la traite, organisé à l'intention des autorités provinciales, et une assistance technique à l'intention de la commission chargée de faire appliquer la loi sur la traite et l'introduction clandestine d'êtres humains, récemment créée.

172. Des conseils ont été fournis au Ministère de la justice concernant la mise en place d'une législation dans le domaine de la lutte contre la traite. Durant la semaine consacrée au séminaire sur "La violence contre les femmes", un débat sur la traite s'est tenu en coordination avec le Ministère de la condition féminine, visant à accroître les capacités des départements juridiques et de planification en vue de faire figurer le problème de la traite dans les initiatives de programme en faveur des femmes vulnérables. Enfin, un programme pilote a offert une assistance directe aux victimes et mis sur les rails des activités de prévention destinées à susciter une prise de conscience au sein du grand public.

Pratiques idéales (formation, lignes directrices)

173. Afin de renforcer les capacités de l'OIM à gérer l'assistance aux victimes de la traite sur la base des pratiques idéales existantes et de normaliser cette assistance, des lignes directrices internes ont été mises au point en 2004. Plusieurs membres du personnel ont participé à une formation axée sur l'aide directe, qui comprenait également un volet portant sur la sécurité du personnel.

Manuel sur l'aide directe aux victimes de la traite

174. Cet ensemble de lignes directrices, qui a été compilé et diffusé par CTS en 2004 à l'intention de tous les membres du personnel de l'OIM travaillant directement auprès des victimes de la traite, contient les principes devant leur permettre de guider leur conduite en matière de sécurité, d'identification des victimes, de santé, de procédures de transfert à d'autres entités et de rapatriement volontaire, de réintégration, de gestion des refuges et de coopération avec les forces de l'ordre.

Ateliers de formation du personnel de l'OIM

175. Plusieurs membres du personnel de l'OIM ont été invités à assister à des séances de formation mettant l'accent sur les nouvelles directives contenues dans le Manuel. CTS a tenu trois grandes séances de formation à Vienne, à Achkhabad et Genève à l'intention des collègues du monde entier, qui ont ainsi pu se réunir, débattre et échanger leurs expériences et perspectives sur les scénarios de traite dans les différents bureaux de l'OIM.

Base de données du module de lutte contre la traite

176. La base de données du module de lutte contre la traite (CTM) vise à faciliter la gestion de l'aide directe aux victimes de la traite et à renforcer les capacités de recherche et la compréhension des causes, des processus, des tendances et des conséquences de la traite. Dans le cadre du projet de base de données sur l'entraide mondiale dans la lutte contre la traite, cette base de données a été traduite en français et en espagnol afin qu'elle puisse être utilisée dans des lieux où l'anglais n'est pas la langue principale et d'élargir le champ d'action des bureaux de l'OIM qui s'en servent. Cela a également permis la pleine intégration de ladite base de données dans MiMOSA, la base de données d'entreprise de l'OIM, facilitant ainsi le fonctionnement des différentes plates-formes et le soutien de TI.

177. La base de données de CTM sert de banque de connaissances, à partir de laquelle il est possible d'extraire des statistiques et des rapports détaillés, d'informer sur la recherche, l'élaboration des programmes et les décisions prises en matière de lutte contre la traite. Il s'agit d'un instrument normalisé, mis à la disposition de tous les bureaux extérieurs de l'OIM et de ceux qui utilisent les programmes d'aide du service de lutte contre la traite en particulier. En 2004, cette base de données a été utilisée en 16 endroits différents dans le monde, ce qui donne une perspective des tendances qui se manifestent dans chaque région où l'OIM recueille des données sur la traite.

Modules de formation

178. En 2004, l'OIM a produit un recueil pratique de matériels de formation à l'intention des organisations non gouvernementales, des fonctionnaires gouvernementaux et d'autres partenaires. La série consacrée aux modules de formation dans le domaine de la lutte contre la traite, un projet coordonné par la MFR de Washington et appliqué sous une forme pilote en Jamaïque, dans les Antilles néerlandaises, en Afrique du Sud et en Indonésie, a offert aux gouvernements, aux ONG et aux donateurs un bagage de formation rapide et présentant un rapport coût-avantage intéressant. Se prêtant aux modifications de façon à s'adapter à différentes langues et à différents contextes, la série des modules de formation dans le domaine de la lutte contre la traite de l'OIM offre une introduction aux éléments essentiels des activités de lutte contre la traite, notamment les campagnes d'information, la coopération et la constitution de réseaux, le retour et la réintégration, ainsi que le renforcement de potentiel. Chaque module est conçu comme un instrument indépendant des autres et permet de procéder à une formation étalée sur deux jours. Il comprend un guide du facilitateur, un manuel d'instruments à l'usage des participants, ainsi que des outils et des activités à appliquer en cours de formation. Les concepts de base et les définitions de la traite sont compris dans chaque module, ainsi qu'un chapitre consacré à l'élaboration et à l'utilisation d'indices de performance dans les activités de lutte contre la traite, et des exemples pratiques liés au thème du module.

Initiatives régionales

179. Les initiatives régionales restent une priorité importante pour l'OIM. Une de ces initiatives ayant présenté un intérêt particulier en 2004 a été le rapport du Groupe d'experts sur la traite des êtres humains de l'UE, au sein duquel l'OIM a pris une part active, et la poursuite du Processus de Bali, pour lequel l'OIM fait office de secrétariat *de facto*.

Groupe d'experts de l'UE

180. Le Groupe d'experts de l'UE a été créé en 2003 afin de conseiller la Commission de l'Union européenne sur les pratiques de traite des êtres humains et de produire un rapport destiné à aider la Commission à formuler de nouvelles propositions concrètes en la matière au niveau de l'UE. Ce rapport a été soumis en décembre 2004. Il contient les propositions des experts, consistant à mettre en vigueur la Déclaration de Bruxelles sur la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre celle-ci, suivies de la structure de la Déclaration et d'un volet mettant l'accent sur la prévention, l'aide aux victimes et leur protection, ainsi que les aspects relatifs à l'application des lois.

Processus de Bali

181. 2004 a été la deuxième année d'existence du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des être humains et la criminalité transnationale s'y rapportant. Les réalisations du Processus de Bali ont été examinées à l'occasion d'une réunion de hauts fonctionnaires qui s'est tenue à Brisbane (Australie) en juin, où les hauts fonctionnaires ont été d'accord pour constater que les vastes objectifs du Processus de Bali, qui consistent à susciter une prise de conscience et une plus grande coopération entre les pays de la région pour lutter contre la traite et l'introduction clandestine de migrants, avaient été atteints dans une large mesure, à la suite de l'action politique de haut niveau qu'avaient suscitée les deux Conférences ministérielles et le Programme de suivi actif des ateliers pratiques et des activités déployées par des fonctionnaires des Ministères des affaires étrangères, de la justice, de l'intérieur et de l'immigration. Ils sont convenus que le Processus de Bali avait créé un environnement dans lequel les pays de la région coopéraient dans une mesure croissante (y compris aux niveaux bilatéral et sous-régional) dans le domaine de la prévention de la traite et de l'arrestation des passeurs (et dans une moindre mesure des trafiquants), dans la poursuite des responsables et dans le renforcement de la gestion des frontières. Les hauts fonctionnaires ont noté que le Processus de Bali avait dépassé le stade du débat sur les principes pour s'engager dans l'application de mesures destinées à produire des résultats concrets. En 2004, plusieurs ateliers ont été organisés en vue d'échanger les meilleures pratiques existantes en matière de lutte contre la traite et l'introduction clandestine de migrants. L'un de ces ateliers s'est tenu à l'occasion de la seconde réunion du Groupe d'experts consacrée à la "Protection des victimes de la traite internationale des êtres humains", organisée par l'OIM en novembre 2004 à Séoul (République de Corée).

VI. MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Aperçu d'ensemble

182. Le Service de migration de main-d'œuvre de l'OIM (LMS) vise à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes pouvant profiter aux gouvernements concernés, aux migrants et aux sociétés. Plus précisément, il met l'accent sur les points suivants:

- fournir une protection efficace et un soutien aux travailleurs migrants et à leurs familles;
- encourager le développement économique et social;
- promouvoir des formes légales de mobilité de la main-d'œuvre en tant que solution alternative à la migration irrégulière.

183. En 2004, les programmes de migration de main-d'œuvre de l'OIM ont porté sur ce qui suit:

- renforcement des capacités des gouvernements;
- formation et orientation des migrants avant leur départ, en ce compris un effort de sensibilisation et la fourniture d'informations;
- facilitation des accords bilatéraux sur l'emploi et mise en œuvre de programmes de migration de main-d'œuvre;
- renforcement des effets de la migration de main-d'œuvre sur le développement; et
- facilitation du dialogue et de la coopération interétatique.

184. Ces programmes ont été menés en partenariat avec divers gouvernements et organisations internationales, dont l'Organisation internationale du travail (OIT), la Banque asiatique de développement (BASD), et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Renforcement des capacités en matière de gestion de la migration de main-d'œuvre

185. Un nombre croissant de pays en développement et de pays dont l'économie est en transition s'efforcent d'adopter des politiques, des législations et des structures qui tendent à promouvoir l'emploi à l'étranger d'une partie de leur population active et à générer ainsi des rapatriements de fonds, tout en mettant en place des sauvegardes destinées à protéger leurs émigrés. Certains pays à revenu moyen sont également des pays de destination et s'efforcent de trouver le moyen de mieux gérer l'afflux de main-d'œuvre étrangère. En 2004, l'OIM a contribué à renforcer la capacité de gestion de la migration de main-d'œuvre dans un certain nombre de pays.

Kenya/République unie de Tanzanie/Ouganda

186. Afin d'aider les Gouvernements du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda à mettre au point des mécanismes efficaces de gestion de la migration de main-d'œuvre et d'utilisation des compétences, l'OIM a procédé à des évaluations nationales sur la législation, les structures, les ressources, les procédures et les services existants, et a formulé des recommandations ainsi qu'un plan de route destiné à renforcer la gestion et les services relatifs à la migration de main-d'œuvre. Ce projet a également mis le doigt sur les lacunes en matière de compétences et examiné la question des rapatriements de fonds.

Thaïlande

187. En septembre 2004, un projet a été lancé afin de susciter une prise de conscience au sein des fonctionnaires gouvernementaux, des employeurs et des membres des communautés d'accueil et d'immigrés concernant l'importance des droits des migrants et de leur protection sociale. Ce projet a été mis en œuvre en étroite coordination avec le Département de l'emploi et celui de la protection des travailleurs et de la sécurité sociale au sein du Ministère du travail et du Bureau de la Commission nationale des droits de l'homme de Thaïlande.

Croatie

188. L'OIM a mis en œuvre un projet de recherche axé sur la politique migratoire, mettant l'accent sur le secteur de la construction navale, lequel a perdu un grand nombre de travailleurs qualifiés. Diverses parties prenantes telles que des représentants des Gouvernements croate et italien, des compagnies de construction navale croates et des employeurs, des institutions régionales et des travailleurs migrants croates y ont pris part.

Tunisie

189. Le Projet de promotion de la migration de main-d'œuvre tunisienne (PROMOTE) vise à faciliter la mise en concordance de l'offre et de la demande de main-d'œuvre entre la Tunisie et l'Italie. En 2004, un comité pilote comprenant différents ministères, des institutions tunisiennes et l'OIM a été mis sur pied. Entre autres activités, la coopération a été engagée avec une société italienne s'occupant de l'élaboration d'instruments pour la sélection en ligne et la promotion de la main-d'œuvre tunisienne, et une mission axée sur la promotion de la main-d'œuvre tunisienne en Italie a été organisée.

Egypte/Italie

190. Le "Système intégré d'information sur les migrations" est un projet de renforcement des capacités destiné à aider le Ministère égyptien de la main-d'œuvre et de l'émigration à faciliter la migration légale de main-d'œuvre, à renforcer les liens avec la diaspora et à canaliser les ressources humaines et financières découlant de la migration pour les mettre au service du développement de l'Égypte. En 2004, des modules de mise en concordance de l'offre et de la demande d'emplois ont été affichés en ligne à l'intention des employeurs potentiels et des demandeurs d'emploi.

Koweït

191. L'OIM a organisé un atelier à l'intention des hauts fonctionnaires des Ministères du travail, de l'intérieur et des affaires étrangères, afin de renforcer leurs connaissances et de leur faire davantage prendre conscience des normes internationales et des saines pratiques concernant les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

République islamique d'Iran

192. En mars 2004, l'OIM a signé un Mémoire d'accord avec le Ministère iranien du travail et des affaires sociales et l'OIT en vue d'une coopération sur la gestion et le développement de la migration de main-d'œuvre.

Formation et orientation des travailleurs migrants avant leur départ

193. Bon nombre de migrants se heurtent à des difficultés dans le pays d'accueil en raison du manque de préparation qui est le leur avant le départ. L'OIM offre des services d'orientation précédant le départ afin d'informer les migrants quant à leur futur environnement de vie et de travail et d'aider à l'élaboration d'un programme de formation linguistique devant leur permettre de faciliter leur intégration dans les pays de destination. En 2004, elle a surtout mis l'accent sur la prise de conscience par les migrants des risques et des réalités liés à la migration de main-d'œuvre

et sur l'amélioration de l'accès des migrants à l'information sur l'immigration et les législations du travail.

Bangladesh/Philippines

194. En partenariat avec le Ministère bangladais de la sécurité sociale et de l'emploi outre-mer et le Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation (BMET) du Bangladesh, un nouveau programme sur mesure a été mis au point afin d'actualiser le programme de formation existant du BMET en anglais à l'intention des travailleurs migrants. En plus, une campagne de sensibilisation des travailleurs migrants a été menée au Bangladesh et aux Philippines afin de réduire l'état de vulnérabilité des migrants et de faciliter les migrations sûres.

Tadjikistan

195. Un centre d'information pour travailleurs migrants a été créé à Douchanbe avec l'appui de l'OSCE. Plus de 100.000 brochures d'information ont été distribuées, contenant des détails sur les conditions d'emploi, les procédures d'immigration, les droits des migrants et les risques associés à la migration irrégulière. Plus de 3.200 migrants potentiels ont ainsi bénéficié de conseils. En outre, une série d'ateliers a été organisée afin de former le personnel des administrations gouvernementales ainsi que les représentants des ONG sur les questions de migration de main-d'œuvre.

Italie

196. Afin de fournir aux employés de maison en Italie des informations claires et concises sur leurs droits et obligations, sur la législation du travail en Italie et sur les conditions d'entrée et de séjour dans ce pays, l'OIM a mis au point un livret d'information en langues italienne, roumaine et ukrainienne. Ce projet a reçu l'appui de la Fondation de la Caisse d'épargne de Rome.

Facilitation des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre et mise en œuvre de programmes de migration de main-d'œuvre

197. Les Etats qui ont besoin de main-d'œuvre étrangère sont de plus en plus fréquemment amenés à signer des accords bilatéraux avec des Etats partenaires ou à mettre au point des programmes spéciaux en la matière. Ces programmes sont conçus pour canaliser les flux de main-d'œuvre vers des domaines particuliers de la demande et réduire le besoin de migration irrégulière en offrant des options légales de substitution. L'OIM appuie les efforts des gouvernements pour mettre ces éléments en place et fournir différents services.

Equateur/Colombie/Espagne

198. L'OIM a apporté son concours au niveau de la sélection et du transport de 150 travailleurs migrants à destination de l'Espagne, essentiellement dans les secteurs des services et de l'accueil/hébergement, en mettant à profit la base de données qu'elle avait élaborée. L'OIM a également apporté son aide à la rédaction des contrats et à la délivrance des visas, des passeports et des billets d'avion pour l'Espagne. Elle a ainsi assuré un transfert facilité à 606 travailleurs colombiens désireux de se rendre en Espagne.

Guatemala/Canada

199. A la demande du Gouvernement guatémaltèque et en coopération avec la Fondation des entreprises de recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME) de la province canadienne du Québec, l'OIM a mis en œuvre en 2004 un projet pilote portant sur la sélection et le transfert au Canada de 324 travailleurs saisonniers guatémaltèques.

Italie/République de Moldova/Sri Lanka

200. Deux projets de migration de main-d'œuvre ont été mis au point pour répondre aux besoins du marché italien du travail. L'un de ces projets concerne l'enregistrement et la formation de travailleurs moldoves dont le profil répond aux demandes du marché du travail en Lombardie, en Vénétie et dans la province de Piacenza. Le deuxième répond aux demandes concernant les soins individuels en Toscane. 200 travailleurs moldoves et 60 prestataires de soins sri lankais ont été sélectionnés et ont reçu des cours de langue et d'orientation socioculturelle dans leur pays d'origine, grâce à l'OIM.

République tchèque/Bélarus/Bulgarie/Croatie/ Kazakhstan/République de Moldova

201. Dans le cadre d'un projet pilote concernant la sélection active de travailleurs étrangers qualifiés, lancé par le Gouvernement tchèque, l'OIM a mis en œuvre une campagne d'information dans les pays susmentionnés.

Migration de main-d'œuvre et développement

202. Le lien le plus direct entre la migration et le développement dans les pays d'origine se constate au niveau des rapatriements de fonds, à savoir les fonds que les migrants envoient dans leurs familles restées au pays. En 2004, l'OIM a entrepris un travail de recherche sur ces envois de fonds en Colombie, au Guatemala et en République de Moldova, afin d'aider les gouvernements concernés à formuler des politiques visant à renforcer la contribution de ces envois de fonds au développement.

Colombie/Guatemala

203. Une enquête auprès des destinataires des envois de fonds dans les bureaux de change a été menée en Colombie, en partenariat avec le Département administratif national de statistiques et ASOCAMBIARIA (Association des bureaux de change) afin de mieux comprendre l'utilisation et la réception des envois de fonds et de mettre ainsi au point des politiques publiques devant privilégier une utilisation productive de ces fonds. Au Guatemala, une enquête nationale sur les effets des rapatriements de fonds dans les familles guatémaltèques a été effectuée avec le concours du Bureau du Vice-Président du Guatemala et la Banque du Guatemala. La Banque centraméricaine d'intégration économique en a partiellement assuré le financement.

République de Moldova

204. En partenariat avec le Fonds monétaire international et le Programme européen d'aide et de sécurité alimentaire, l'OIM a mené une enquête sur les rapatriements de fonds en République de Moldova. Cette enquête a surtout mis l'accent sur les envois de fonds pris dans leur globalité et sur les moyens utilisés pour ces transferts de fonds, sur les dépenses des ménages et les intentions

d'investissement futur des migrants, ainsi que sur le recensement des obstacles à la migration régulière et à l'investissement dans les pays d'origine.

Dialogue régional

205. En septembre, la deuxième série de consultations ministérielles sur la migration de main-d'œuvre à l'adresse des pays d'origine en Asie a été organisée à Manille, en partenariat avec le Gouvernement philippin et d'autres pays participants, et aussi en coopération avec l'OIT, la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID). Les pratiques saines ont été évaluées et partagées, et des recommandations ont été formulées concernant la protection et la fourniture de services aux travailleurs migrants vulnérables, en parallèle avec une optimisation des avantages de la migration de main-d'œuvre légale ou organisée et un renforcement des capacités et de la coopération interétatique avec les pays de destination. Des mesures de suivi prises en 2004 ont notamment été l'élaboration d'un programme de formation et d'un cours de formation à l'intention des attachés ayant dans leurs attributions les questions d'emploi, et des préparatifs en vue de la création d'un centre commun de ressources sur les migrants dans les Etats du Golfe.

VII. AUTRES PROGRAMMES

Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035

206. Désormais dans sa quatrième année, le Fonds 1035 continue à contribuer aux besoins programmatiques prioritaires des Etats Membres en développement et de ceux dont l'économie est en transition. Des critères actualisés de gestion ont été mis au point et appliqués, en accord avec les recommandations de l'évaluation effectuée en 2003, et l'accent a davantage été mis sur le renforcement des capacités, de même que sur les activités régionales et sous-régionales. Un total de 1.592.811 dollars a été alloué pour financer 26 initiatives. Comme lors des années précédentes, la répartition des fonds alloués à chaque région a été calquée en très grande partie sur la représentation des Etats Membres à l'intérieur de ces régions.

207. En Afrique et au Moyen-Orient, le Fonds 1035 a permis d'appuyer neuf initiatives qui ont profité à 15 Etats Membres admissibles, pour un total de 684.000 dollars. Dans les Amériques et les Caraïbes, six initiatives profitant à 12 Etats Membres admissibles ont été appuyées, pour une valeur totale de plus de 385.000 dollars. En Asie, quatre initiatives profitant à sept Etats Membres ont été financées, pour un total de plus de 204.000 dollars. En Europe, six projets profitant à dix Membres ont été financés pour une valeur totale de plus de 216.000 dollars. La partie du Fonds provenant de la dotation Sasakawa a dépassé les 27.000 dollars.

Programmes de dédommagement

208. 2004 a marqué la quatrième année complète d'engagement de l'OIM dans les deux grands programmes de dédommagement mis sur pied pour indemniser financièrement les anciens travailleurs réduits en esclavage ou mis de force au travail, entre autres victimes du régime Nazi: le Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP), qui relève de la Loi portant création de la Fondation allemande, et le Programme relatif aux avoirs des victimes de

l'Holocauste (HVAP), qui relève du Règlement faisant suite au contentieux avec les banques suisses.

209. Par ailleurs, l'OIM a travaillé en 2004 sur deux projets relatifs à d'autres programmes et questions concernant d'éventuels dédommagements. Dans l'un de ceux-ci, elle a continué à fournir des conseils d'experts, une assistance technique et un soutien sous la forme d'un renforcement de capacités à la Commission en charge des demandes de dédommagement pour pertes de biens en Iraq (IPCC). Dans l'autre, elle a mené une mission en Israël et dans les territoires occupés, à l'occasion de laquelle elle a pu acquérir des connaissances sur les positions palestiniennes et israéliennes relatives aux questions techniques afférentes aux mécanismes de dédommagement dont la mise sur pied pourrait être envisagée dans le contexte du problème posé par les réfugiés palestiniens, et à la suite de laquelle des domaines d'action possibles ont été recensés.

210. A la fin de 2004, l'OIM a déboursé un total de 221,8 millions d'euros en faveur de plus de 80.000 anciens travailleurs forcés ou réduits en esclavage, partout dans le monde, au titre du GFLCP, et 16 millions de dollars en faveur de quelque 11.400 demandeurs se réclamant du Programme HVAP. Les programmes humanitaires et sociaux, qui découlent des Programmes GFLCP et HVAP et en constituent en quelque sorte le prolongement, ont permis de prévoir le versement de plus de 30 millions de dollars et de fournir une assistance à plus de 50.000 bénéficiaires se trouvant dans 13 pays d'Europe centrale et orientale.

211. Alors que le traitement des demandes en première instance culminait dans le cadre des Programmes GFLCP et HVAP, le travail relatif aux versements des indemnités, aux notifications et aux recours formés par un certain nombre de demandeurs déboutés a encore gagné en ampleur en 2004. En raison du volume et de la complexité des tâches concernées et de l'ajout des deux autres projets, les effectifs participant à la réalisation de tous ces programmes de dédommagement ont été augmentés de 170 personnes, dont près de 62 % de femmes.

Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP)

212. A la fin de 2004, l'OIM avait terminé le traitement en première instance de l'ensemble des 322.000 demandes de dédommagement émanant de travailleurs forcés ou réduits en esclavage, de l'ensemble des 41.000 demandes de dédommagement pour préjudices corporels et de l'ensemble des 35.000 demandes de dédommagement pour pertes de biens reçues au titre du Programme GFLCP.

213. Pour son sous-programme numériquement le plus important, à savoir celui concernant la catégorie des travailleurs forcés ou réduits en esclavage, l'OIM a soumis en 2004 près de 52.000 décisions à la Fondation allemande, dont 34 % de décisions positives. Ces 52.000 demandes comprenaient les décisions finales qui avaient été laissées en suspens quant au fond par la Fondation allemande et les résultats d'un projet consistant à réexaminer des demandes précédemment tranchées et dont les auteurs avaient eu à subir le retard mis à leur communiquer les décisions les concernant. Ce projet a permis à l'OIM de soumettre à la Fondation allemande plus 1.600 décisions de passage à une catégorie supérieure. En accord avec le transfert effectué à la fin de 2003 entre les demandes émanant de victimes survivantes et celles concernant des victimes décédées et leurs héritiers, 17 % des décisions positives soumises en 2004 ont porté sur des demandes relatives à des victimes décédées. Vers la fin de l'année, l'OIM a entrepris la mise en concordance de sa base de données avec celle de la Fondation allemande, en vue du passage à la deuxième tranche de paiements prévus pour 2005.

214. A la fin de 2004, la commission en charge des demandes de dédommagement pour pertes de biens avait tranché la totalité des 35.000 demandes et statué sur plus de la moitié des 8.280 demandes de réexamen ou des recours. La commission a tenu sept réunions en 2004, à l'occasion desquelles elle a adopté des décisions sur plus de 22.200 demandes de dédommagement et près de 4.300 demandes de réexamen. En tout, la commission a émis une décision positive dans près de 30 % des demandes relatives aux pertes de biens. Une fois que les dernières demandes de réexamen auront été tranchées, l'OIM procédera aux paiements en faveur des demandeurs ayant eu gain de cause, ce qu'elle a prévu de faire en 2005.

215. S'agissant des demandes de réparation pour préjudices corporels, l'OIM a mis l'accent en 2004 sur les paiements aux victimes dont l'admissibilité a été établie soit dès leur première soumission soit au terme d'une procédure de réexamen. Au total, l'OIM a indemnisé 1.388 victimes, représentant environ 3 % de l'ensemble des demandes reçues dans cette catégorie. Elle a en outre préparé les paiements aux héritiers devant avoir lieu au début de 2005.

216. Le mécanisme d'appel de l'OIM a reçu à la fin de 2004 plus de 28.000 recours contre les décisions relatives aux demandes de réparation émanant de victimes des catégories de travailleurs forcés ou réduits en esclavage ou de préjudices corporels. Au cours de cette année, le mécanisme d'appel a tenu quatre réunions et émis 2.335 décisions relatives à la catégorie du travail forcé et 825 décisions concernant la catégorie des préjudices corporels. Environ 7 % des décisions se rapportant au travail forcé et 30 % des décisions se rapportant aux préjudices corporels ont été prises dans un sens positif. La proportion plus élevée de décisions positives relatives aux recours formés dans la catégorie des victimes de préjudices corporels s'explique en grande partie par l'approche plus large du mécanisme d'appel adopté par la Fondation allemande à propos de la notion de "foyers pour enfants", s'agissant des enfants des ex-travailleurs forcés.

217. La réunion de juin 2004 du Conseil d'administration de la Fondation allemande, à laquelle l'OIM a pris part en qualité de membre à part entière, a été essentiellement consacrée à la distribution des intérêts produits par les sommes déposées par l'Allemagne en faveur des trois organisations partenaires en déficit de financement, à savoir l'OIM, la *Conference on Jewish Material Claims Against Germany* (JCC), et l'organisation partenaire Russe. Dans sa déclaration, le Directeur général de l'OIM a souligné que les fonds alloués à l'OIM n'étaient pas suffisants pour dédommager pleinement les demandeurs remplissant les conditions requises, et a rappelé aux membres du Conseil d'administration leur promesse antérieure selon laquelle tout déficit de financement prévisible de l'OIM serait couvert dans toute la mesure du possible. Au final, l'OIM a reçu 125 millions d'euros venant des intérêts produits par les sommes déposées. Ce financement complémentaire n'a pas permis de couvrir intégralement le découvert de l'OIM à l'époque, mais le Conseil a décidé que tout intérêt futur serait mis à profit exclusivement aux fins de dédommager pleinement les demandeurs de l'OIM appartenant aux catégories de travailleurs forcés ou réduits en esclavage et de compléter les indemnités réduites versées aux victimes de préjudices corporels.

218. Le 5 juillet 2004, le Groupe directeur des Associations de victimes les plus concernées a tenu sa huitième réunion. Les membres du Groupe directeur ont débattu des répercussions de cette allocation des intérêts et des manières de résoudre le problème du déficit restant de l'OIM. Le Groupe de travail est tombé d'accord sur le fait que l'OIM devait continuer à privilégier les victimes elles-mêmes au détriment des héritiers.

Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (Banques suisses) (HVAP)

219. Dans le cadre du Programme HVAP, l'OIM a reçu environ 50.000 demandes. En 2004, un total de 10.313 demandeurs ont été indemnisés (10.235 demandeurs relevant de la classe I des travailleurs réduits en esclavage, 50 relevant de la classe II des travailleurs forcés ou réduits en esclavage et 28 demandeurs relevant de la classe des réfugiés).

220. L'enregistrement de toutes les demandes a pris fin en 2004. L'accent a été mis en 2004 sur le traitement des demandes émanant des victimes relevant de la classe I du travail exercé en situation d'esclavage. L'examen des demandes de cette sous-catégorie est terminé à 80 %. L'examen des demandes relevant de la classe des réfugiés est achevé.

221. Au cours du quatrième trimestre de 2004, le Programme HVAP a surtout mis l'accent sur ce qu'il est convenu d'appeler les demandes-doublons d'Europe occidentale, sur lesquelles il doit statuer selon les critères de la classe II du travail exercé en situation d'esclavage. Il s'agit de demandes qui ont été soumises à l'OIM sur des formulaires du GFLCP et dans lesquelles les victimes demandaient que leurs demandes soient également examinées au titre du Programme HVAP. Les noms des demandeurs et des sociétés pour lesquelles ils ont travaillé ont été confrontés aux listes qui avaient été fournies au *Special Master* par les sociétés accusées désireuses d'obtenir l'abandon des charges pesant contre elles dans le contentieux intéressant les banques suisses. Les demandes émanant de personnes dont le nom figurait dans l'une de ces listes ont pu être automatiquement approuvées. Les autres continuent d'être examinées quant au fond.

222. Le Programme HVAP continue de travailler avec le Musée du Mémorial de l'Holocauste de Washington, qui a généreusement contribué à ce programme en 2004 en mettant à sa disposition l'un de ses historiens, lequel s'est ainsi rendu à Genève et a apporté son concours à l'examen des demandes émanant de victimes roms ou témoins de Jéhovah de la République de Moldova et d'Ukraine.

223. Le programme continue en outre d'assurer la coordination avec la *Conference on Jewish Material Claims Against Germany* (JCC) à propos de la procédure de traitement et de recours concernant les demandeurs de la classe des réfugiés, le traitement des demandes émanant des héritiers de la classe I du travail exercé en situation d'esclavage et les demandes soumises tardivement.

Programmes humanitaires et sociaux (HSP)

224. La Fondation allemande (à hauteur de 12,27 millions d'euros) et la Cour des Etats-Unis (à hauteur de 20,5 millions de dollars) soutiennent également les programmes humanitaires et sociaux en faveur de groupes spécifiques de victimes sous une autre forme que celle du versement d'indemnités en espèces.

225. En 2004, l'OIM a ainsi fourni des vivres, des soins dentaires et médicaux, des soins à domicile, une assistance censée aider les victimes à surmonter les rigueurs de l'hiver, des vêtements, un soutien financier d'urgence, et une assistance spéciale et juridique à plus de 50.000 personnes se trouvant dans un dénuement extrême, à savoir des Roms et des Sinti, des témoins de Jéhovah, des survivants des persécutions nazies pris pour cible en raison d'un handicap ou d'une préférence homosexuelle, tous très âgés. La Fondation allemande a contribué exclusivement aux projets relatifs aux populations roms et sinti. Les bénéficiaires du HSP étaient à 58 % des femmes.

226. A la fin de 2004, l'OIM gérait 53 projets, pour un total de plus de 30 millions de dollars, au sein de communautés de victimes situées en Autriche, au Bélarus, en Croatie, en République tchèque, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en ex-République yougoslave de Macédoine, en République de Moldova, en Pologne, en Roumanie, en Fédération de Russie, en Serbie-et-Monténégro, en Slovaquie et en Ukraine.

227. Grâce à des contacts fréquents avec les communautés de victimes et en étroite collaboration avec un groupe hétérogène de quelque 50 ONG partenaires, l'OIM a pu identifier des groupes bénéficiaires potentiels plus importants que prévu et apporter une assistance dans un secteur géographique de plus en plus vaste. La structure de cette assistance s'est stabilisée durant l'année 2004, ce qui a permis de se faire une idée correcte des conditions de vie et des besoins les plus urgents des bénéficiaires, ainsi que des capacités des prestataires de services.

Programme iraquien de dédommagement pour pertes de biens (IPCP) et Commission en charge des demandes de dédommagement pour pertes de biens en Iraq (IPCC) –Assistance technique

228. En 2004, l'OIM a continué, avec l'appui du Gouvernement des Etats-Unis, à fournir des conseils d'experts, une assistance technique ou autre et un soutien au renforcement de potentiel à la Commission en charge des demandes de dédommagement pour pertes de biens en Iraq (IPCC) afin de faciliter sa création et la gestion, par ses soins, d'un programme de gestion des demandes de dédommagement pour pertes de biens en Iraq. En raison de la situation régnant dans ce pays sur le plan de la sécurité et des restrictions de voyage émises par UNSECOORD, ces conseils et cette assistance ont été fournis depuis Genève en Suisse et depuis Amman en Jordanie.

229. S'appuyant sur la vaste expérience de son personnel dans le cadre de différents programmes nationaux et internationaux de demandes de dédommagement, l'OIM a assisté l'IPCC dans la rédaction et la révision des documents constitutifs, ainsi que différents formulaires et instructions actuellement en usage dans le traitement de telles demandes. L'OIM a également aidé l'IPCC à mettre au point des séquences de tâches et des processus de traitement des demandes afin de faciliter l'examen efficace, équitable et cohérent d'un grand nombre de celles-ci. La connaissance des autres programmes a de même fourni des informations sur lesquelles l'OIM a pu appuyer ses analyses et ses conseils concernant de nombreux problèmes juridiques et autres, ainsi que les défis auxquels l'IPCC était confrontée, y compris une série de documents présentant un certain nombre de thèmes d'intérêt, mis au point en vue d'une séance de travail conjointe OIM/IPCC/HCR à Genève.

230. Afin d'aider l'IPCC à adopter des techniques modernes de traitement des demandes, l'OIM a mis au point une base de données et un logiciel dédié, devant permettre à l'IPCC de remonter la trace des demandes depuis leur soumission jusqu'à la décision prise les concernant, de grouper les demandes par thèmes communs par souci de cohérence et d'efficacité, et de surveiller le fonctionnement de ses nombreux bureaux. Conjointement avec ce projet de base de données, l'OIM a conseillé l'IPCC sur son équipement en TI et sur les applications nécessaires à un fonctionnement efficace du programme.

231. L'IPCC a en outre demandé à l'OIM de lui venir en aide dans la mise sur pied de campagnes d'information publique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. En 2004, l'OIM a surtout mis l'accent sur l'aide apportée à la commission pour calibrer son message et préparer les matériels préliminaires d'information publique destinés aux Iraquiens vivant en Iraq.

232. Conjointement avec le HCR, l'OIM a également soumis une proposition à l'IPCC en vue de la mise sur pied d'un programme de dédommagement pour pertes de biens s'adressant aux Iraquiens résidant à l'étranger. Cette proposition est encore à l'étude.

Mécanismes palestino-israéliens de traitement des demandes de dédommagement (PICM)

233. En mai 2004, une délégation de l'OIM a mené une mission de deux semaines en Israël et dans les territoires occupés afin de s'entretenir avec des fonctionnaires gouvernementaux, des universitaires et des représentants de la société civile, concernant des questions techniques touchant aux mécanismes de traitement des demandes de dédommagement qui pourraient être prises en compte dans le contexte du problème des réfugiés palestiniens. Défendu par le Gouvernement canadien, par l'intermédiaire du Bureau du Coordinateur spécial de l'ONU pour le Processus de Paix au Moyen-Orient, au sein du Département des affaires étrangères, et à l'aide d'un financement du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), ce projet a pour principal objectif de recueillir des informations sur les positions palestiniennes et israéliennes concernant les questions techniques relatives aux mécanismes de traitement de demandes de dédommagement et de recenser les domaines d'actions possibles en la matière.

234. Au terme de cette mission, l'OIM a rédigé un rapport complet évaluant les conclusions de la mission et recommandant des domaines d'actions futures pour le Canada et ses partenaires dans la région. Le CRDI a depuis lors invité l'OIM à faire rédiger par des experts des études sur les différentes questions techniques relatives à la planification, à la conception et à la mise en œuvre de tels mécanismes de traitement de demandes de dédommagement.

ACTIVITES DE CARACTERE GENERAL ET APPUI AUX PROGRAMMES

VIII. POLITIQUE ET RECHERCHE EN MATIERE MIGRATOIRE ET COMMUNICATIONS (MPRC)

235. En 2004, le projet de politique et recherche en matière migratoire a été intégré à la structure de base de l'OIM. Les fonctions de politique et recherche et de communications de l'Organisation ont été réunies sous un même département pour servir de point focal à la coordination de la politique stratégique de l'OIM concernant les questions de migration internationale, de même qu'à la recherche, aux publications, à l'information et à la communication concernant les tendances, les politiques et les pratiques en matière de migration internationale. Le département a coordonné l'élaboration et la diffusion de stratégies de politique migratoire et des informations et publications sur les tendances, les politiques et les pratiques en matière de migration internationale à destination des parties prenantes internes et externes, en ce compris les relations avec les médias, et l'élaboration et la gestion des sites Internet et Intranet de l'OIM, ainsi que du Dialogue international de l'OIM sur la migration. Moyennant une recherche ciblée et l'amélioration des communications, MPRC a amélioré les capacités de l'OIM à aider les gouvernements dans leurs tâches de surveillance et de gestion des flux migratoires et dans la mise en œuvre de politiques, de législations et de procédures saines en matière migratoire.

Dialogue international sur la migration

236. Depuis son lancement à l'occasion de la session du 50^e anniversaire du Conseil de l'OIM en 2001, le Dialogue international de l'OIM sur la migration a offert une tribune aux Etats, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, où ils ont pu débattre des questions de politique migratoire, afin d'explorer et d'étudier les questions de politique présentant un intérêt commun et de coopérer dans la recherche de solutions à ces questions, comme le prévoit la Constitution de l'Organisation. Ce dialogue constructif et rassembleur, appuyé par un travail ciblé de recherche et d'analyses politiques, a favorisé la bonne compréhension des questions migratoires contemporaines et facilité le recensement des pratiques et des approches efficaces, en s'appuyant sur l'échange d'expériences, de perspectives et de priorités pratiques. Le Dialogue international sur la migration a contribué à créer un climat plus ouvert pour le débat sur la politique migratoire et servi à instaurer un climat de confiance entre les parties prenantes de la question migratoire et en leur sein.

237. Le Dialogue de 2004 a surtout été ciblé sur l'**Evaluation et la mise en valeur de la migration – Coûts, avantages, opportunités et défis de la migration** et a permis d'explorer la valeur et les dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques du fait migratoire dans le contexte actuel de mobilité et de mondialisation croissantes, ainsi que la gestion des défis qui en découlent. Lors de la session du Conseil de 2004, ce dialogue a notamment donné lieu à un débat, sous la forme d'un panel spécial, avec la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), ce qui a permis d'entendre et de débattre les perspectives de l'un des co-Présidents, de deux Commissaires, du Secrétariat sur la migration et des travaux de la Commission. Le débat plénier de haut niveau, conduit par le Commissaire N. K. Singh, à propos du thème principal ayant donné lieu à des déclarations de représentants des Gouvernements chinois, colombien, russe, pakistanais et britannique, a reflété un degré de convergence surprenant en ce qui concerne la valeur positive et le potentiel de la migration à l'échelle mondiale comme au niveau national, sous réserve qu'elle soit correctement gérée. La session consacrée à la rétrospective de l'année écoulée a permis de passer en revue et de débattre de grands moments de la question migratoire en 2004, notamment le programme de La Haye de l'Union européenne, la vision et le cadre stratégique de l'Union africaine, l'Initiative de Berne, la Conférence internationale du travail (une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée), et les ateliers d'intersession de l'OIM décrits ci-après. Pour finir, les participants se sont répartis en ateliers consacrés à l'image des migrants dans la société, après une introduction de l'expert Rita Süßmuth.

238. A la demande des Membres de l'OIM, le dialogue s'est poursuivi entre les sessions annuelles du Conseil, essentiellement sous la forme d'ateliers d'intersession destinés à élargir et approfondir la réflexion sur les questions migratoires. Ces ateliers d'intersession ont permis d'explorer les aspects multidisciplinaires de la migration et contribué à faire ressortir les liens importants avec des domaines politiques connexes, en partenariat avec d'autres organisations et institutions et avec l'appui des gouvernements donateurs.

239. Le premier atelier d'intersession en 2004, sur le thème "Santé et Migration", et en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les Centres de contrôle et de prévention des maladies, a réuni des décideurs et des praticiens de la sphère sanitaire et de la sphère migratoire, qui ont ainsi pu débattre des conséquences, sur la santé mondiale, de la mobilité croissante des populations et des stratégies d'amélioration de la gestion de la santé dans le contexte migratoire. A la suite de l'atelier, l'OIM et l'OMS ont entrepris de collaborer davantage dans ce domaine, notamment par des travaux de recherche et d'autres activités

déployées conjointement avec l'OIT, en prévision de l'Assemblée mondiale de la santé de 2005. Cet atelier s'est également traduit par plusieurs initiatives et activités de l'OIM sur le terrain, notamment à propos des déplacements des professionnels de la santé.

240. A la suite des ateliers d'intersession sur le thème "Commerce et Migration" en 2003 et 2004, les représentants de la sphère commerciale et de la sphère migratoire se sont mutuellement attachés à se familiariser davantage avec le langage de l'autre sphère, avec les priorités et les perspectives offertes par la mobilité mondiale de main-d'œuvre, et plus particulièrement avec les mouvements temporaires de personnes par-delà les frontières aux fins de prestations de services. Lors du séminaire de 2004, dans le cadre de l'exploration d'études de cas nationales, bilatérales et régionales, les participants ont été mis en mesure de mieux tirer les enseignements des expériences pratiques faites par les Etats dans la gestion de la migration temporaire de main-d'œuvre, notamment au travers du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services.

241. MPRC a apporté son soutien aux dialogues régionaux sur la migration, et plus particulièrement au Dialogue 5+5 sur la migration dans la Méditerranée occidentale qui s'est tenu à Alger, et aux consultations ministérielles sur la migration de main-d'œuvre pour les pays d'origine en Asie, qui ont eu lieu à Manille.

242. MPRC a représenté l'OIM à l'occasion de manifestations nationales, régionales et mondiales traitant de migration en qualité d'orateur, de membre d'un panel ou de facilitateur sur des questions de politique et de gestion des migrations. Les conseils de MPRC ont été sollicités par des praticiens et des décideurs des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des experts privés et des membres des médias.

Initiative de Berne

243. En 2004, MPRC, avec le Gouvernement suisse et des bureaux extérieurs de l'OIM, a organisé quatre consultations régionales consacrées à l'Initiative de Berne: la première à Addis-Abeba pour l'Afrique, la seconde à Budapest pour l'Europe et l'Asie centrale, la troisième à Guilin pour l'Asie et le Pacifique, et la quatrième à Santiago du Chili pour les Amériques et la région des Caraïbes, afin de permettre aux gouvernements de contribuer directement à l'élaboration d'un agenda international pour la gestion des migrations (IAMM) qui permettra aux Etats de recenser les priorités migratoires et de mettre au point des politiques et des capacités de gestion des migrations, et aussi de faciliter la coopération interétatique en la matière.

244. L'OIM a organisé, avec l'appui de la Fondation suisse pour la population, la migration et l'environnement, quatre études régionales sur la coopération interétatique aux fins de donner une vue d'ensemble de la manière dont les Etats coopèrent en matière de politique migratoire. Une étude thématique a permis d'examiner la coopération interétatique en matière de migration et de développement à l'échelle mondiale.

245. MPRC a incorporé les commentaires qu'il a reçus lors des consultations régionales à l'effet de produire une version révisée de l'IAMM, comprenant les perspectives et les pratiques d'experts gouvernementaux de la question migratoire dans le monde. L'IAMM comprend désormais 20 perceptions communes de la migration, ainsi que des éléments de pratiques efficaces portant sur tout l'éventail des questions de gestion des migrations, et répond à différentes questions telles que la gestion des frontières, la migration de main-d'œuvre, la protection des droits des migrants, la lutte contre la traite et l'introduction clandestine d'êtres

humains, le retour, l'intégration, la migration et le développement, le commerce, la santé et la recherche.

246. La version révisée de l'IAMM a été présentée et débattue lors de la Conférence Berne II organisée par le Gouvernement suisse les 16 et 17 décembre 2004. Cette conférence, à laquelle ont assisté quelque 300 participants représentant plus de 100 pays et d'autres représentants d'organisations internationales et d'ONG, ainsi que des experts indépendants de la question migratoire, a permis de boucler la première phase du processus de l'Initiative de Berne et de donner des orientations concernant les activités de suivi pour la phase suivante.

Le Rapport "World Migration Report"

247. MPRC a pris sous son aile la publication du rapport de l'OIM "*World Migration 2005*" (*Etat de la migration dans le monde en 2005 – Coûts et avantages de la migration internationale*), concernant les résultats économiques, sociaux et politiques des processus migratoires. MPRC a développé le thème, en collaboration avec la rédactrice en chef, qui est un ancien membre du personnel de l'OIM, et a contribué à recenser les experts, à produire les chapitres et à passer en revue les textes soumis, tout en gérant la production de cette publication de 600 pages.

Politique stratégique et planification

Eléments essentiels de gestion des migrations à l'intention des décideurs et des praticiens

248. A la demande de plusieurs Etats Membres, et avec l'accord de nombreux experts, MPRC a publié les *Eléments essentiels de gestion des migrations à l'intention des décideurs et des praticiens (EGM)*, qui offrent un cadre interactif de référence et d'information sur les dynamiques, les politiques et les tendances migratoires contemporaines. Les EGM consistent en 32 chapitres distincts de 20 pages chacun, dans lesquels sont notamment présentés des objectifs d'apprentissage, des études de cas, ainsi qu'un guide permettant d'appliquer les matériels ainsi fournis à des situations spécifiques. Les EGM visent à élargir les connaissances et à faciliter la tâche des décideurs gouvernementaux, des praticiens, des universitaires et des organisations, ainsi que des membres du personnel de l'OIM. Il s'agit d'un ouvrage adapté à une étude autonome. L'OIM a en outre mis au point un guide du formateur contenant des outils pédagogiques destinés à faciliter la tenue de séances de formation en groupe, à l'échelle tant nationale que régionale.

Migration et développement

249. L'Unité Stratégie et Planification (SPP) a mis l'accent sur la migration et le développement, une priorité gouvernementale renouvelée, et a produit le document *Pour une stratégie de l'OIM en matière de migration et développement*, définissant l'objectif de l'OIM et les éléments essentiels de sa stratégie en matière de migration et de développement.

250. En accord avec l'approche stratégique de l'OIM concernant la mise en place de partenariats, SPP a créé une *Table ronde interinstitutions* sur la migration et le développement qui s'est réunie à deux reprises en 2004, avec la participation de représentants des institutions de Genève s'intéressant à la migration et au développement, dont l'OIM, l'OIT, la CNUCED, le PNUD, l'OMS, la Banque mondiale, le FNUAP, l'UNESCO et le HCR. La première réunion (avril 2004) a donné lieu à un échange d'informations sur les activités de chaque organisation; la deuxième (octobre 2004) a mis l'accent sur la contribution potentielle des diasporas au

développement des pays d'origine et sur les intérêts spécifiques de chaque institution dans ce domaine. La troisième entreprise majeure de l'année a été la préparation de l'atelier consacré au thème Migration et Développement au début de 2005.

Coordination de la politique stratégique

251. Dans le cadre du rôle joué par MPRC dans le domaine de la coordination de la politique stratégique des questions de migration internationale, SPP a pris part à l'organisation de conférences internationales, dont le Congrès mondial sur les Mouvements humains et l'Immigration à Barcelone en septembre et la neuvième Conférence internationale Metropolis. Elle a en outre pris la parole à l'occasion de forums consacrés à la gestion des migrations ou à la politique migratoire.

Division de la recherche et des publications

252. En 2004, le programme de travail de RES a principalement été ciblé sur les systèmes suivants:

- **Renforcement de l'apport de la recherche à la prise de décision en matière migratoire.** En février, RES a organisé une réunion consultative à l'intention de 23 gouvernements de toutes les grandes régions du monde afin d'examiner les différentes façons dont la recherche pourrait contribuer à la prise de décision et de débattre des besoins des pays pauvres en termes de renforcement de potentiel.
- **Préparation d'une enquête mondiale sur la recherche et les données relatives à la traite.** RES a organisé une réunion d'experts à Rome, avec le soutien financier du Gouvernement italien, intitulée "Amélioration de la collecte de données et de la recherche sur la traite des êtres humains". Les exposés qui ont été prononcés à cette réunion seront reproduits dans un numéro spécial de *International Migration*.
- **Etude de la coopération interétatique aux niveaux régional et mondial dans le cadre de l'Initiative de Berne.** A l'aide des fonds de la Fondation suisse pour la population, la migration et l'environnement, cinq communications ont été préparées en vue de la seconde Conférence de l'Initiative de Berne, "Gérer les migrations internationales par la coopération internationale", qui s'est tenue à Berne, les 16 et 17 décembre. Un ouvrage de l'OIM paraîtra en 2005 sur la base des communications présentées à cette occasion.
- **Enquête sur les migrations transfrontières entre l'Afghanistan et le Pakistan.** Dans le contexte des mesures de coopération prises avec le HCR et l'OIT, l'OIM a préparé une enquête sur les flux migratoires économiques entre l'Afghanistan et le Pakistan. Des fonds ont été reçus aux fins de cette étude de l'Unité de solutions globales pour les réfugiés afghans.
- **Migration internationale en Asie: conférence en Chine.** En septembre 2004, RES a reçu des fonds du Département du développement international du Royaume-Uni afin d'organiser une conférence consacrée aux répercussions des migrations internes et du développement en Asie, devant se tenir à Lanzhou (Chine) en 2005. Plusieurs communications ont été rédigées en prévision de cette conférence et une publication est prévue pour 2005.

- **Analyse stratégique de la politique migratoire en Irlande.** Le Conseil national économique et social d'Irlande a passé un contrat avec l'OIM en septembre 2004, en vue de mener une étude sur la politique migratoire irlandaise, y compris une analyse des effets économiques et sociaux de la migration. Un rapport circonstancié est en cours d'élaboration, faisant appel aux meilleures pratiques internationales et aux consultations approfondies ayant eu lieu avec des parties prenantes clés en Irlande.

253. RES a fourni un soutien à d'autres départements du Siège et à des bureaux extérieurs au niveau de la recherche et des publications. Vingt-six projets de recherche de l'OIM ont été réalisés avec un budget de 3,55 millions de dollars. Des détails à ce sujet sont donnés dans un nouveau répertoire de la recherche de l'OIM à l'adresse www.iom.int. Un **Manuel de la recherche** interne a été rédigé à l'intention de tous les bureaux extérieurs de l'OIM.

254. RES a présenté environ 15 communications lors de réunions et de conférences externes sur la migration. Elle a en outre témoigné, verbalement et par écrit, devant le Parlement du Royaume-Uni en réponse à des questions relevant du dossier Développement international et traitant de questions telles que la migration, le développement et l'atténuation de la pauvreté, et a rédigé des communications appelées à être publiées dans *International Migration and Integration* et dans *International Migration*. Elle a également préparé le chapitre statistique du *World Migration Report – 2005*, édité par RES.

255. RES a organisé un atelier lors de la Conférence Métropolis d'octobre 2004 sur le thème "Asile, Migration et Développement – le défi afghan", ainsi qu'un atelier sur la migration irrégulière à l'occasion du Forum IEMed à Barcelone, du 2 au 5 septembre 2004.

256. La Division de la recherche et des publications est responsable de la gestion de la bibliothèque spécialisée de l'OIM consacrée à la migration internationale, laquelle offre son aide au personnel du Siège, des bureaux extérieurs de l'OIM, des organisations internationales, des missions permanentes et du grand public.

Publications

257. L'Unité des publications (PUB) a publié des rapports de recherches et de conférences et a apporté son aide au Siège et aux bureaux extérieurs de l'OIM pour l'édition, la conception, la mise en page, l'impression, la distribution, la commercialisation et la vente des publications. Une proportion croissante des publications est parue sous la forme de CD ROMs ou de textes consultables en ligne. Les chiffres de vente des publications de l'OIM réalisés au Siège ont augmenté de 20 %. Le catalogue des publications de l'OIM contient à ce jour plus de 200 publications.

258. En plus de la série régulière consacrée à la recherche en matière migratoire, un nombre croissant de départements et de secteurs de services de l'OIM ont produit des rapports ou des manuels couvrant leurs propres domaines, et ont été publiés avec l'appui de PUB. On citera notamment *Return Migration: Policies and Practices in Europe*; *Counter-trafficking Manual*; *Glossary on Migration* (compilé par le Département du Droit international de la migration) et *The World in Motion: Short Essays on Migration and Gender* (publication du Groupe de travail sur les Questions de genre). D'autres publications majeures ont été *Revisiting the Human Trafficking Paradigm: the Bangladesh Experience*, et un rapport global sur la migration régionale *Arab Migration in a Globalized World*, ainsi qu'un rapport sur la migration latino-américaine en

Europe. Le Département Politique et Recherche en matière migratoire et Communications (MPRC) a lancé la série des *Migration Policy Papers* en 2004, avec trois titres consacrés aux rapatriements de fonds.

259. PUB a produit *OIM Info* (aujourd'hui rebaptisé *Migration*), des feuillets d'information à l'usage du Siège et des bureaux extérieurs, des bulletins et des brochures (en ce compris les *bulletins du GFLCP*, les *brochures du MIDA*, le *Gender Bulletin*) ainsi que des rapports annuels (dont le *Rapport annuel de MHS* et le *Rapport annuel du GFLCP*).

Le Journal de la migration internationale

260. Ce journal est aujourd'hui davantage axé sur la politique migratoire et désormais diffusé par voie électronique, avec un effet positif sur les ventes et le nombre de lecteurs, qui ont augmenté de 125 %, 25.000 articles ayant ainsi été téléchargés au cours de l'année écoulée. 809 institutions dans le monde ont pris un abonnement au journal et la recette des ventes a augmenté de 103 %.

Médias et information (MPI)

261. En 2004, MPI a renforcé sa stratégie de diffusion d'informations concernant les programmes et les politiques de l'OIM à l'intention des parties prenantes internes et externes. MPI a fait parvenir à la presse et à d'autres parties prenantes (organisations internationales, organisations non gouvernementales et missions diplomatiques) des notes de presse bi-hebdomadaires, consacrées aux programmes et aux politiques de l'OIM, allant des activités d'urgence et d'après-conflit aux programmes de lutte contre la traite et de migration de main-d'œuvre. Elles ont constitué la base régulière du travail d'information des médias nationaux et internationaux.

262. Le nombre des demandes d'informations en provenance des médias n'a cessé d'augmenter, de même que la couverture par la radio, la télévision et la presse écrite, essentiellement en anglais, en français et en espagnol, mais aussi en arabe, en allemand, dans des langues de l'Europe de l'Est et dans des langues africaines. Un total de 550 interviews et entretiens en profondeur ont été organisés avec des journalistes, en ce compris des entretiens réguliers avec le Directeur général et le Directeur général adjoint, tant au Siège que sur le terrain.

263. L'intérêt des médias pour les questions migratoires et leur compréhension de ces questions se sont amplifiés, ce qui a donné lieu à une couverture régulière et approfondie, traitant des questions essentielles de la gestion des migrations. Les programmes de l'OIM en Iraq, les programmes de lutte contre la traite en Europe centrale et orientale, dans les Balkans et en Afrique, ainsi que les programmes de réinstallation de réfugiés de Thaïlande vers les Etats-Unis, entre autres, ont bénéficié d'une large couverture dans les médias.

264. Des reportages vidéo ont été produits et distribués dans le monde entier par l'Union européenne de radiodiffusion. Ils étaient consacrés entre autres à la réinstallation des Hmong aux Etats-Unis, au Programme d'évacuation médicale et de réadaptation pour l'Iraq, ainsi qu'au Processus d'enregistrement des électeurs afghans résidant à l'étranger et à l'organisation du scrutin pour ces derniers.

265. MPI s'est attaché à promouvoir l'image de l'OIM dans les grands médias: les agences de presse et la presse écrite (AFP, AP, Reuters, DPA, EFE, UPI, ANSA, ATS, DPA, Kyodo News,

Xinchua, Kuwait News Agency, Al Hayat, The Economist, Financial Times, The Guardian, El País, Jerusalem Post, New York Times, Wall Street Journal); la radio (BBC – antennes nationales et internationales), US National Public Radio, Voice of America, Radio France Internationale, Radio Netherlands, Deutsche Welle, Radio Free Europe, la radio des Nations Unies, la radio du Vatican); et la télévision (BBC, ABC, CNN, CBS 60 minutes, et NHK Japon).

266. Des membres de MPI ont été déployés au Pakistan et en Iran (pour le Processus d'enregistrement des électeurs afghans et la tenue du scrutin depuis l'étranger), en Jordanie (pour le Processus électoral iraquien depuis l'étranger), et le Koweït (Iraq). MPI a apporté son soutien aux bureaux extérieurs afin qu'ils soient en mesure de collaborer efficacement avec les médias, en donnant une formation dans ce domaine aux points focaux appelés à traiter avec les médias et aux chefs de mission. La MFR de Bangkok, MPI et le Service inter-presse (IPS) ont organisé un atelier qui a réuni quelque 40 journalistes et praticiens de la lutte contre la traite afin d'examiner le problème de la traite des êtres humains dans le grand bassin du Mékong.

267. MPI a contribué à la production de brochures et de feuillets d'information; le Bulletin trimestriel "Migration" a bénéficié d'une diffusion élargie et a assuré une couverture détaillée de la question des rapatriements de fonds effectués par les migrants ainsi que des quatre grands domaines de la gestion des migrations (le diagramme aux quatre boîtes).

268. Deux fonctionnaires de MPI en poste au Siège ont été redéployés sur le terrain, l'un à la MFR de Bangkok en qualité de fonctionnaire chargé de l'information à l'échelle régionale et de porte-parole pour la région Asie-Pacifique, et l'autre à la MFR de Washington en qualité de coordonnateur régional pour les médias et les relations extérieures.

IX. APPUI AUX OPERATIONS

Division des situations de crise et d'après-conflit (EPC)

269. En 2004, EPC a fourni un soutien central dans les situations de crise et d'après-conflit aux bureaux extérieurs du Libéria, de l'Afghanistan, du Soudan, de la Côte d'Ivoire, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, du Sri Lanka, de l'Indonésie, de l'Iraq (Amman) et d'Haïti. Au total, ses membres ont été en déplacement pendant 495 jours. Une aide technique à l'élaboration de projets a été fournie par le Siège à la République démocratique du Congo, à l'Angola, à Haïti, au Soudan, au Sri Lanka, à l'Ouganda, à la Zambie et au Libéria. EPC a passé en revue et approuvé plus de 60 projets en 2004, concernant toute une palette de pays allant de l'Afghanistan au Zimbabwe, y compris des propositions relevant du CAP pour l'année concernée.

270. EPC a représenté l'OIM dans plus de 90 réunions interinstitutions, notamment en prenant part à des groupes de travail, à des équipes de travail d'envergure nationale et à des séances de formation dans les pays, le tout organisé par l'Office des Nations Unies pour la coordination des Affaires humanitaires (UNOCHA) et le Comité permanent interorganisations, entre autres au niveau de l'équipe de travail consacrée au Darfour, à des groupes de travail sur la sécurité humanitaire, les catastrophes naturelles, la détection rapide, les plans d'urgence interinstitutions, la sécurité du Comité permanent interorganisations, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), la conversion de la défense, les réunions annuelles du Centre conjoint de logistique des Nations Unies, les réunions hebdomadaires OCHA/IASC, la Division des déplacés

internes et le réseau de haut niveau y afférent, l'Equipe spéciale pour le tsunami, ainsi que des séances d'information sur l'Iraq, l'Afghanistan, l'Afrique de l'Ouest et Haïti.

271. Le personnel d'EPC a bénéficié de la formation organisée par l'OCHA dans le domaine de la coordination des situations de crise sur le terrain, de l'élaboration du projet du Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO), et de l'Unité de la gestion des risques de la Banque mondiale. En coordination avec l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel (SDL), EPC a veillé à ce que le personnel de terrain compétent reçoive la formation des Nations Unies concernant la détection rapide et les mesures de prévention, la formation axée sur la coordination des situations de crise sur le terrain (EFCT) et celles du Centre conjoint de logistique des Nations Unies. Les fonctionnaires d'EPC ont en outre bénéficié de la formation de l'OCHA concernant la coordination des situations de crise sur le terrain.

272. En accord avec la politique de l'OIM concernant les questions de sexospécificité, EPC s'est efforcée d'intégrer les éléments de sexospécificité dans les activités de crise et d'après-conflit et a rédigé des lignes directrices dans ce domaine qui ont été soumises au Sous-Groupe de travail WGGI en vue d'une élaboration future au plan interne.

273. En tant que membre de la Division interinstitutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays, l'OIM a participé par l'intermédiaire d'EPC au mécanisme-réseau de haut niveau, dont le rôle est d'aider et d'appuyer cette structure. EPC a apporté son soutien aux missions sur le terrain dans une relation bilatérale, aux fins de favoriser l'acquisition par les structures hors Siège de savoir-faire concernant les déplacés internes et a contribué à la rédaction du Manuel concernant les déplacés internes, qui doit être achevée en 2005. EPC a apporté son soutien aux programmes et aux projets de l'OIM concernant les déplacés internes, notamment en Iraq, en Afghanistan, en Indonésie, au Sri Lanka, au Libéria, en Sierra Leone, en Ouganda, au Soudan, en Côte d'Ivoire, en Colombie et en Equateur.

274. EPC a assuré la liaison et la coordination avec la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) en vue de préparer le processus électoral et la tenue du scrutin depuis l'étranger pour l'Afghanistan et l'Iraq, et a apporté son soutien aux missions et aux unités du Siège en vue de la phase de préparation et d'enregistrement. EPC a déployé du personnel à Peshawar pour aider à l'inscription des réfugiés afghans résidant au Pakistan et en Iran et pour la tenue du scrutin.

275. En coopération avec l'OIM/Bruxelles, EPC a défendu les intérêts de l'UE dans sa mission d'observation du processus électoral et rédigé le cadre d'un manuel d'opérations relatif aux missions d'observation des élections de l'Union européenne, devant paraître en 2005. Le personnel d'EPC a également appuyé la mission d'observation de l'Union européenne dans le cadre des élections présidentielles palestiniennes.

276. EPC a appuyé la formation préalable au pré-déploiement militaire du Corps de réaction rapide du Commandement allié de l'OTAN en Europe aux fins d'améliorer la compréhension du rôle de l'OIM dans les situations complexes de crise et les missions d'après-conflit et de nouer des liens plus étroits de coopération au niveau des opérations. Elle a assisté l'OIM/Bruxelles dans ses séances d'information à l'intention du Siège de l'OTAN, ainsi que la Division de lutte contre la traite de l'OIM dans la mise au point d'une politique à appliquer à l'égard de l'OTAN, ainsi qu'une formation dans ce domaine. EPC a apporté son concours à la tenue de cours de formation destinés au personnel d'opération et de coopération civilo-militaire (CIMIC) à l'école OTAN en

Allemagne, auxquels ont pris part des représentants de l'OTAN, du Partenariat pour la Paix (PPP) et des fonctionnaires de divers ministères des affaires étrangères.

277. EPC a participé à l'élaboration des normes interinstitutions en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Grâce à ces normes et au Manuel d'opérations DDR de l'OIM, EPC vise à améliorer la disponibilité des ressources pouvant être offertes aux bureaux extérieurs en matière de conception et de mise en œuvre de programmes, en accord avec les principes communs qui y sont définis. La rédaction du Manuel a été entreprise en 2004 et devrait être terminée en 2005. En 2004, EPC a apporté son concours à la mise sur les rails du Programme DDR au Sri Lanka, au Libéria, en Afghanistan et en Haïti et a apporté un soutien à distance aux bureaux extérieurs, selon les besoins.

278. Le Compte d'opérations humanitaires d'urgence (HEOA) est un mécanisme dont le rôle est d'apporter une aide au niveau des transports aux migrants dans le besoin qui souhaitent regagner leur pays d'origine. En 2004, EPC a autorisé l'utilisation de ce compte par les bureaux extérieurs pour venir en aide à 19 migrants (12 adultes et 7 enfants), pour une dépense totale de 10.000 dollars. Le compte HEOA a permis d'aider toutes sortes de personnes, allant des migrants irréguliers aux victimes de trafiquants ayant réussi à s'échapper.

279. Le compte de préparation d'urgence (EPA) est utilisé dans les situations d'urgence, lorsqu'il faut manifestement procéder à une évaluation immédiate et à d'autres dépenses d'opérations avant d'avoir pu bénéficié d'un financement extérieur. En 2004, le compte EPA a accordé cinq prêts pour des opérations menées par l'OIM au Soudan, en République islamique d'Iran, en Haïti, en Argentine et en Asie du Sud-Est (Sri Lanka et Indonésie). Les sommes déposées dans le compte EPA s'élèvent à 421.000 dollars, dont 183.000 dollars devront être récupérés.

Service d'aide à la migration (FMS)

280. Le monde contemporain, qui est un monde de mobilité, est tributaire de l'aptitude des travailleurs, des cadres, des étudiants, des stagiaires, des familles, des touristes et autres à se déplacer efficacement et en sécurité d'un pays à l'autre, munis des autorisations nécessaires et ce en un minimum de temps. Pour les migrants se déplaçant à titre individuel, les services offerts par FMS peuvent réduire non seulement les difficultés qu'ils risquent de rencontrer durant le processus migratoire, mais aussi renforcer leur capacité à s'intégrer plus vite et plus efficacement. Pour les gouvernements, ces services peuvent faciliter la réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés dans le cadre des programmes existants en libérant les services consulaires et d'immigration d'un travail de routine coûteux en temps et en argent, ce qui leur donne davantage de temps et de moyens pour se consacrer à d'autres tâches consulaires et à la prise de décisions.

281. La valeur totale du portefeuille des programmes de FMS en 2004 a été d'environ 20 millions de dollars. FMS a travaillé étroitement avec le Département de gestion des mouvements, le Service Migration et santé et le Bureau du Directeur général. FMS a déployé quatre types d'activités principales, à savoir:

- i) les services de soutien pré-consulaire – prenant le relais des tâches pré-consulaires de routine des services consulaires et d'immigration, afin que ceux-ci puissent se concentrer sur les tâches décisionnelles; fournissant des services fiables et venant à point nommé aux gouvernements des pays de destination là où ils ne sont pas représentés ou n'ont qu'une présence insuffisante; vérifiant les documents ; assistant les migrants dans leur demande

de visa, ce qui peut comprendre le travail consistant à remplir correctement des formulaires et à y joindre des pièces justificatives appropriées afin d'éviter les retards inutiles; recueillant des échantillons d'ADN; offrant une assistance aux migrants en termes d'informations; s'occupant des passeports et des visas. La fourniture de ces services permet de réduire les coûts pour les gouvernements et le temps d'attente pour les migrants. En 2004, l'OIM a ainsi rendu service à 22.173 personnes en attente de départ pour neuf pays différents, principalement l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis.

- ii) Orientation culturelle / orientation de pré-départ / cours de langue (CO en bref) – préparatifs de départ des réfugiés et des migrants pour les pays de destination. Ces cours apportent aux réfugiés et aux migrants des informations et des connaissances qu'ils devront intégrer rapidement et efficacement. En 2004, la CO de l'OIM a représenté une valeur totale, en termes de programmes d'environ 6,6 millions de dollars et a bénéficié à 34.932 participants, dont 49 % de femmes et 51 % d'hommes, en attente de départ pour 35 pays. Parmi les gouvernements bénéficiaires, il faut notamment citer l'Australie, le Canada, la Finlande, la Norvège et les Etats-Unis. D'autres gouvernements ayant exprimé un intérêt pour la CO ont été la République de Corée, Israël, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni.
- iii) Aide au déplacement des personnes voyageant à titre individuel – FMS a offert une assistance aux réfugiés et aux migrants, grâce à quoi ils ont pu atteindre sans heurts et en bon ordre leur pays de destination; il leur a offert des tarifs aériens avantageux, des tolérances de bagages généreuses et une aide en transit dans les aéroports internationaux. Ce service est également élargi aux étudiants, aux boursiers et aux cadres qui retournent dans leur pays d'origine à la fin de leurs études ou de leur travail à l'étranger. Le nombre total de personnes ayant bénéficié de cette assistance a été d'environ 20.600, la plupart d'entre elles à destination des Etats-Unis. La majeure partie des personnes concernées étaient originaires du Kenya et du Viet Nam.
- iv) Accords de CTPD¹⁶ avec des pays et des organisations d'Amérique latine – FMS a fourni des tarifs aériens avantageux et des tolérances bagages généreuses aux experts participant à des activités internationales de coopération technique dans le cadre de la CTPD. Indirectement, ce service facilite le transfert et l'échange de connaissances et d'expériences entre pays en développement d'Amérique latine, à savoir l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Pérou et l'Uruguay. Au total, 4.304 personnes ont ainsi été aidées en 2004. Voir également le chapitre consacré aux mouvements (page 13).

X. RELATIONS EXTERIEURES

282. L'une des fonctions principales du Département des relations extérieures (ERD) est d'assurer l'interface entre l'Organisation et les Etats Membres, observateurs et autres, les organisations intergouvernementales avec lesquelles nous travaillons, les organisations non gouvernementales et d'autres institutions encore sur un vaste éventail de questions. En 2004, comme lors des années précédentes, cela s'est traduit par un vaste travail de liaison au niveau du Siège et des bureaux extérieurs, notamment lorsque l'OIM entrait en interaction avec un nombre

¹⁶ Coopération technique entre pays en développement.

grandissant de partenaires et que les questions migratoires suscitaient une attention et un intérêt toujours plus grands.

283. Au plan interne, ERD a œuvré à clarifier le rôle des conseillers régionaux s'agissant des fonctions de liaison exercées auprès des missions permanentes et des contreparties dans d'autres organisations, pour un certain nombre d'ONG, ainsi que du soutien qu'ils apportent aux collègues du Siège et des bureaux extérieurs. Cela s'est reflété par la description révisée de la fonction des conseillers régionaux, reproduite dans le Programme et Budget pour 2005, et la question a été débattue de façon plus complète avec d'autres départements du Siège afin d'améliorer la collaboration. Les séances d'information assurées et/ou organisées à l'intention de parties prenantes extérieures sont restées l'une des fonctions majeures du Département, en même temps que la participation de l'OIM à diverses réunions et conférences à Genève et ailleurs. ERD s'est en outre attaché en 2004 à améliorer sa capacité à coordonner la participation générale de l'OIM dans plus de 300 réunions et conférences internationales et il s'est donné pour but d'affiner le calendrier interne qu'il met au point à cet effet, en vue de donner un aperçu d'ensemble des manifestations portant de près ou de loin sur les migrations et pouvant présenter un intérêt pour les utilisateurs externes.

284. En tirant parti de sa connaissance des différentes régions et de son savoir-faire diplomatique, le Département a régulièrement conseillé les collègues du Siège et des bureaux extérieurs en vue de leurs contacts avec les experts et institutions des régions, notamment dans le contexte des préparatifs de la participation au Dialogue international sur la migration et des ateliers d'intersession. Par ailleurs, tant les conseillers régionaux que la Division des relations avec les donateurs ont collaboré étroitement avec les départements en charge des opérations et avec les secteurs de services techniques au niveau de la révision des projets pour lesquels l'OIM sollicitait un financement de la part des donateurs potentiels, de même que dans leur présentation et leur défense. 2004 a été marqué par un certain nombre de faits nouveaux significatifs dans le domaine de la coopération. Il s'est agi notamment de l'organisation et de la présidence de consultations informelles avec les Membres et les observateurs concernant les préparatifs du Dialogue international sur la migration et du soutien apporté aux réunions d'intersession sur le commerce et la migration d'une part et sur la migration et la santé d'autre part. Le Directeur des relations extérieures a pris la tête des travaux préparatoires de la dixième Conférence internationale Métropolis sur la coopération et la gestion des migrations, qui s'est tenue à Genève en septembre-octobre 2004 sous le parrainage conjoint du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM), du Bureau de l'intégration des étrangers du Canton de Genève (BIE) et de l'OIM. Il a en outre coordonné la participation de l'OIM au Congrès mondial Mouvements humains et immigration qui s'est tenu à Barcelone en septembre 2004 dans le cadre du Forum de Barcelone. En plus de représenter l'Organisation à de nombreuses rencontres internationales, le Directeur des relations extérieures a organisé la première d'une série de présentations de l'OIM à l'intention des diplomates ayant récemment pris leurs fonctions à Genève, une rencontre qui s'effectuera désormais à un rythme annuel, en septembre. Il a également collaboré avec des ONG partenaires dans une optique de renforcement du dialogue, en planifiant conjointement avec celles-ci et pour la première fois la consultation annuelle traditionnelle et en veillant à ce que des réunions individuelles ou de groupe s'organisent à d'autres moments de l'année sur des questions présentant un intérêt particulier pour la communauté des ONG, telles que l'action menée par l'OIM en faveur des déplacés internes.

285. En leur qualité d'experts de leurs régions respectives, les conseillers régionaux ont apporté leur soutien aux consultations migratoires régionales en prenant part à des réunions et des conférences de l'Union européenne, du mécanisme 5+5, du Dialogue sur la Migration pour

l'Afrique australe (MIDSA), des consultations régionales sur l'Initiative de Berne, des Consultations intergouvernementales (IGC) et de la Conférence régionale sur le processus de Puebla. Parallèlement, ils ont entretenu une liaison régulière avec le personnel des missions permanentes à Genève, ainsi qu'avec leurs contreparties dans d'autres organisations internationales. Les séances régulières d'information organisées à l'intention de visiteurs, les réponses données aux questions posées par le public et les médias sur des problèmes concernant les régions, et les visites rendues dans une optique d'assistance aux hauts fonctionnaires ou aux délégations de leurs régions ont continué de figurer parmi les tâches importantes de leur action en 2004. Les conseillers régionaux ont organisé des réunions avec des membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe africain afin de procéder à un échange de vues sur l'action de l'OIM, à la fois sur les questions de fond et sur des questions administratives.

286. Le Bureau de l'Observateur permanent auprès des Nations Unies à New York est resté étroitement engagé dans tous les domaines de l'action des Nations Unies sur la scène migratoire internationale. Il a participé à des débats lors de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social (ECOSOC), des conférences des organes subsidiaires et de nombreuses autres conférences des Nations Unies, contribuant ainsi au débat politique intergouvernemental sur un large éventail de questions liées notamment à la migration et au développement, à la parité homme-femme et aux droits de l'homme, ainsi qu'à la traite et l'introduction clandestine de migrants. Une attention particulière a été accordée aux activités des Nations Unies censées déboucher sur l'organisation du dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement que les Nations Unies ont prévu d'organiser en 2006.

287. Le Bureau de l'Observateur permanent a fourni un soutien logistique et de fond à l'occasion de nombreuses visites du Directeur général, du Directeur général adjoint et de hauts fonctionnaires du Siège dans le courant de l'année, notamment dans leur participation à des manifestations de haut niveau et dans des réunions de niveau ministériel ayant eu lieu à l'occasion de l'Assemblée générale, de l'ECOSOC, de la Commission de la condition de la femme et de la Commission sur la population et le développement.

288. Le Bureau de l'Observateur permanent a en outre entretenu une liaison active avec le Secrétariat des Nations Unies, et plus particulièrement l'OCHA, le Département des affaires économiques et sociales, le Département des opérations de maintien de la Paix et l'UNSECOORD, afin de fournir des informations sur les politiques et activités de l'OIM et, à la demande, des conseils sur des questions de fond liées aux domaines de compétence de l'Organisation. Il a de même continué à promouvoir l'échange d'informations avec les Programmes et les Fonds des Nations Unies basés à New York, tels que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur des questions d'intérêt mutuel. Enfin, il a représenté l'OIM au sein des groupes de travail constitués par le Groupe de développement des Nations Unies (GDNU) concernant la programmation transitoire dans les régions en crise, dont le Libéria, l'Iraq, le Soudan et Haïti, et a fourni en retour des informations aux bureaux extérieurs de l'OIM concernant les questions de coordination interinstitutions présentant un intérêt pour l'Organisation.

Division des relations avec les donateurs (DRD)

289. En 2004, la Division des relations avec les donateurs (DRD) a continué de mettre l'accent sur les consultations avec les partenaires et sur la mobilisation de ressources. La Division a

apporté un soutien ciblé au personnel du Siège et des bureaux extérieurs en matière de liaison et de sensibilisation à l'action menée par l'OIM, en ayant recours à différents moyens, parmi lesquels des séances d'information à l'intention des pays donateurs, et des profils de financement, des guides et d'autres types d'information. Cet effort déployé dans l'ensemble de l'Organisation s'est traduit par un soutien financier pour les programmes de l'OIM dans un vaste éventail d'activités liées aux migrations.

Interventions dans les crises complexes et les situations d'après-conflit

290. En 2004, DRD a continué d'apporter un soutien à la participation de l'OIM aux mesures de planification et d'intervention interorganisations pour répondre aux besoins complexes des situations de crise et de remise en état faisant suite aux conflits, le plus souvent sous l'égide du Comité permanent interorganisations. De telles activités se sont principalement déroulées dans des pays où un front commun interinstitutions avait été organisé sous la conduite d'équipes nationales des Nations Unies. La reconnaissance croissante du rôle que joue l'OIM dans le cadre des projets s'inscrivant dans les processus d'appel globaux (CAP) s'est reflété par un généreux soutien des donateurs. L'OIM a ainsi reçu un total de 12.862.922 dollars à ce titre en 2004, principalement en faveur de l'Angola, du Soudan et du Zimbabwe.

291. Le Fonds de réponse rapide pour les transports (RRTF) permet une intervention rapide de l'OIM en coordination avec le HCR pour faire face aux besoins de transport dans certaines situations de crise. En 2004, des contributions à ce titre ont été reçues de la Finlande et de l'Italie pour un total de 258.769 dollars. Le Fonds a permis de faciliter des opérations déployées dans le Sahara occidental, en Bosnie-Herzégovine et en Afrique de l'Ouest.

Mise en place de partenariats et mobilisation de ressources

292. DRD a poursuivi la stratégie de l'OIM consistant à renforcer les liens avec les partenaires de l'Organisation et la communauté des donateurs. Différentes voies et différents contacts ont été utilisés pour obtenir les meilleurs résultats possibles: des consultations bilatérales dans les capitales des pays donateurs, des séances d'information sur les programmes et les pays à Genève, ainsi que des efforts conjoints de programmation. La conception et la mise au point d'instruments de planification, du type *Migration Initiatives 2004*, ainsi que des appels spéciaux et des rapports émanant de donateurs sont venus s'ajouter à ces efforts.

Instruments de sensibilisation

293. *Migration Initiatives 2004* a procuré aux donateurs un aperçu d'ensemble des priorités de financement de l'OIM sur une base tant régionale que nationale. Les projets des différents secteurs de service et la réponse de l'OIM aux situations complexes de crise et d'après-conflit sont restés des volets essentiels de cet appel.

294. *Migration Initiatives* est l'instrument le plus complet de planification et de mobilisation de ressources dont dispose l'Organisation dans la mesure où il fixe le cap que doit prendre l'OIM pour répondre aux défis migratoires majeurs. DRD a produit cet appel de fonds lancé à l'échelle de l'Organisation tout entière en coordination avec des collègues du terrain, conformément à la pratique des années précédentes. Une évaluation interne de *Migration Initiatives* en 2004 a réaffirmé son intérêt en tant qu'instrument de planification et de sensibilisation et a permis d'entrevoir des aspects du processus qui justifieraient d'être revus. Cette évaluation interne a été approuvée par le Directeur général et peut être consultée sur la page Internet de l'OIM.

Transparence et responsabilité

295. Sur la base du dialogue avec ses partenaires clés, DRD a continué de s'efforcer d'améliorer la qualité et la pertinence des appels de l'OIM; il a coordonné à l'intention des donateurs le processus de notification des bureaux extérieurs concernant les projets et maintenu une liaison régulière avec les donateurs concernant l'orientation des programmes et autres questions d'intérêt commun. DRD a en outre assisté les bureaux de l'OIM dans l'élaboration et l'adoption d'approches ciblées à l'adresse d'une base plus large de partenaires possibles. Cette assistance s'est notamment concrétisée sous la forme de séances de formation et d'un réexamen continu des programmes clés et des opérations déployées dans les pays.

Service de traduction

296. En 2004, le Service de traduction (TRS) constitué d'un traducteur-réviseur de langue française, d'un traducteur-réviseur de langue espagnole et de deux assistantes, a continué de pourvoir aux besoins de traduction de l'OIM. En plus de traduire de l'anglais en français et en espagnol la quasi-totalité des documents officiels de l'OIM produits durant l'année (tels que les documents préparés à l'intention des organes directeurs, les documents de référence, la correspondance), TRS s'est chargé des demandes émanant de bureaux hors Siège et concernant des traductions dans d'autres langues. Parallèlement, il a supervisé les traductions effectuées par des collaborateurs extérieurs dans les trois langues officielles de l'Organisation lorsque, en période de pointe, les traducteurs internes n'étaient pas en mesure de faire face seuls à toutes les demandes et en respectant les délais. La charge de travail de TRS a continué à augmenter rapidement à mesure que la production de documents de l'Organisation croissait: en termes de mots traduits, la production de ce service a augmenté de près de 9 % entre 2003 et 2004. Pour faire face à cette croissance, TRS a continué d'explorer différents moyens d'accroître la productivité, notamment en investissant dans des logiciels spécialisés. De telles mesures ont toutefois leurs limites, et la nécessité de recourir davantage que par le passé à des collaborateurs extérieurs apparaît désormais inévitable, avec le surcroît de dépenses qui en découlera.

XI. SERVICE JURIDIQUE

297. Les tâches ordinaires du Service juridique (LEG) sont notamment celles-ci: dispenser des conseils sur les questions de nature juridique et constitutionnelle; préparer, négocier et superviser les accords concernant les privilèges et immunités de l'OIM; dispenser des conseils sur les conditions à remplir pour obtenir le statut de Membre ou d'observateur auprès de l'Organisation; mener des recherches et produire des documents sur les aspects juridiques et politiques des buts et fonctions de l'OIM; rédiger, négocier ou coordonner des accords de coopération, des accords opérationnels et des contrats pour le compte des départements et des bureaux extérieurs; réviser et interpréter le Règlement et Statut du personnel pour les fonctionnaires et les employés au Siège et dans les bureaux extérieurs et dispenser des conseils à ce sujet; représenter l'OIM lors des réunions et consultations intergouvernementales traitant de questions migratoires, de réfugiés, de droits de l'homme et de personnes déplacées à l'intérieur des frontières.

298. En 2004, LEG a entrepris les activités suivantes.

299. Accords: LEG a répondu à environ trois à cinq demandes par jour émanant des bureaux extérieurs de l'OIM à propos des accords qu'ils souhaitent pouvoir signer (rédaction ou modification d'un projet) et a également rédigé des accords de coopération avec d'autres organisations (tant au Siège que sur le terrain). Le personnel chargé de l'élaboration des projets, les chefs de mission et les fonctionnaires de l'appui administratif ont reçu une formation dans la rédaction d'accords et autres instruments juridiques.

300. Statut et Règlement du personnel: LEG a dispensé des conseils concernant les situations spécifiques pouvant se présenter sur le terrain dans les domaines des privilèges et immunités, de la fiscalité, de la sécurité sociale, du Statut et Règlement du personnel et des prestations. Ainsi, LEG a été amené à examiner des questions administratives et de personnel dans différentes missions, en collaboration avec l'Unité de gestion des ressources humaines (HRM) et les missions concernées; il a régularisé *de facto* un certain nombre de pratiques afin de normaliser les conditions d'emploi dans la plus grande mesure possible; il a autorisé au final tous les Règlements et Statuts du personnel mis en œuvre dans les bureaux extérieurs; a donné son avis sur les questions fiscales et de sécurité sociale aux bureaux extérieurs comme, individuellement, à des membres de ces bureaux; a répondu à des demandes émanant des bureaux extérieurs qui se heurtaient à des problèmes concernant les contrats du personnel, les questions fiscales et de sécurité sociale; a également donné des conseils sur les mesures disciplinaires, les licenciements et les réductions d'effectifs; et a participé à un réexamen interne du système de sécurité sociale de l'OIM.

301. Litiges avec le personnel: LEG est également responsable de la gestion des litiges avec le personnel lorsque la Commission paritaire d'appel (JARB) et/ou le Tribunal de l'OIT en ont été saisis. LEG conseille le Directeur général sur le fond de chaque affaire, prépare la déclaration de l'Administration et négocie des règlements lorsque la chose est possible et appropriée. En 2004, LEG a préparé la réponse de l'Administration concernant sept recours formés devant le JARB.

302. Questions de politique générale: LEG est le point focal pour les déplacés internes (avec EPC) et pour les droits humains des migrants, et fournit à ce titre des informations et des conseils au Siège et aux bureaux extérieurs. Il produit des communications écrites et verbales et participe à des réunions interinstitutions consacrées aux droits des migrants. LEG participe aux travaux du Comité directeur pour la ratification de la Convention sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, et a continué d'assumer en 2004 la présidence du Comité directeur pour le compte de l'OIM. Il reste en permanence attentif aux questions relatives aux droits de l'homme, assiste à la Commission des droits de l'homme et aux réunions s'y rapportant et coopère avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants dans la réalisation de son mandat. LEG rédige des documents portant entre autres sur la stratégie de l'OIM et des observations sur les documents de politique générale produits par d'autres départements, notamment en ce qui concerne la migration et la santé, la traite des êtres humains et le retour. Il est le point focal de l'Organisation et représente l'OIM dans les réunions du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la question du sauvetage en mer.

303. Organes directeurs: LEG est le point focal pour ce qui concerne l'information sur l'acquisition de la qualité de Membre ou d'observateur de l'OIM; il fournit des informations aux Etats concernant les privilèges et immunités et sur les questions de statut. Il est chargé d'informer les Etats et les bureaux extérieurs et de tenir un relevé des questions touchant aux amendements de la Constitution. Il coordonne les projets de résolutions en vue des sessions des organes directeurs.

304. Droit international de la migration: en 2004, la création d'un Département du droit international de la migration (DIM) a été approuvée par les Etats Membres de l'OIM. Un certain nombre d'activités ont été déployées durant le second semestre de l'année afin de susciter une prise de conscience et de favoriser la perception du DIM parmi les membres du personnel de l'OIM, les gouvernements, les universitaires et les étudiants. LEG a organisé un cours de formation de formateurs sur le DIM au Siège à l'intention d'une vingtaine de membres du personnel de différentes régions, une formation du personnel sur le DIM au Kazakhstan, un programme de formation gouvernemental de trois jours sur le DIM au Kirghizistan et au Kazakhstan, une formation sur le DIM au Sénégal à l'intention des fonctionnaires de la CEDEAO et de six pays de la région, et a contribué à des ateliers consacrés aux droits des travailleurs migrants pour les fonctionnaires gouvernementaux du Koweït et des attachés de ce pays ayant dans leurs attributions les questions de main-d'œuvre asiatique. La version anglaise du Glossaire sur la migration a également été publiée.

XII. QUESTIONS DE GENRE

305. L'OIM a continué à intégrer les questions de genre dans ses activités et ses programmes en 2004. Le Groupe de travail sur les questions de genre (WGGI) a appuyé en particulier des activités de projets pouvant servir de catalyseur à l'élaboration de projets futurs en veillant à ce qu'une attention appropriée soit accordée à l'aspect sexospécifique dans le travail de programmation des migrations et à accroître le niveau de conscience du personnel aux questions de genre. La participation du WGGI à des enquêtes et des questionnaires mis au point par les Nations Unies en prévision de l'examen, survenant au terme des dix années écoulées, de la Conférence Beijing + 10 en 2005 a offert l'occasion de passer en revue les forces et les faiblesses de la politique de l'OIM dans ce domaine, les lignes directrices des programmes et de la politique de recrutement, les indicateurs et la stratégie d'intégration.

306. Les activités suivantes ont été entreprises:

a) Sensibilisation du personnel:

- Pour commémorer la Journée internationale de la femme, une table ronde a été organisée par le WGGI sur le thème "Les femmes migrantes se mobilisent contre le VIH/SIDA"; parmi les orateurs figuraient quatre femmes migrantes (deux Africaines, une Portugaise et une Péruvienne) appartenant à des associations de Genève actives sur la scène de la lutte contre le VIH/SIDA, ainsi que la représentante d'une ONG basée à Genève.
- Deux films ont été projetés sur la lutte contre la traite et sur les violences dont sont victimes les femmes en temps de conflit.
- Un représentant de la Direction suisse du Développement et de la Coopération (DDC) s'est exprimé devant les membres du personnel de l'OIM au Siège le 15 novembre à propos de la politique du genre de la DDC et de sa pertinence du point de vue des donateurs. Un expert indépendant extérieur a fait une communication au Siège le 7 décembre sur le thème des "interrelations entre homme et femme sur le lieu de travail".

b) Initiatives, projets et publications en matière de ressources humaines:

- Une enquête sur le déroulement des carrières selon les sexes a été effectuée dans l'optique de contribuer à la formulation d'une politique dans ce domaine et aux efforts visant à parvenir à un équilibre entre les sexes.

- Des indicateurs concernant les questions de genre et le comportement professionnel ont été établis et diffusés à l'adresse de tous les bureaux extérieurs et des départements du Siège dans le but de donner une illustration des indicateurs utilisés dans le cadre de l'élaboration de projets actuels ou anciens.
- Un ouvrage a été publié sous le titre *The World in Motion: Short Essays on Migration and Gender* (Le monde en mouvement: brefs essais sur la migration et le genre).
- Le WGGI a assuré le financement direct du projet *Identification and assessment of rural women in Tunisia: Innovative actions and entrepreneurial success* (Recensement et évaluation des femmes rurales en Tunisie : actions innovantes et réussites d'entreprises), en coopération avec la FAO et la Banque de solidarité tunisienne, dont le but est de rendre autonomes les femmes des familles monoparentales moyennant la fourniture de microcrédits et la stimulation de microentreprises. Un accent tout particulier a été mis sur les campagnes d'information et de sensibilisation et sur la vaste diffusion consécutive des résultats. La mise en œuvre du projet était encore dans une phase initiale, en attendant la finalisation du rapport nécessaire sur l'étude des cas positifs de femmes ayant bénéficié de microcrédits pour leurs activités d'entreprise. Le projet sera achevé en juin 2005.
- Trois projets en faveur des femmes vivant dans des situations d'après-conflit (en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Guinée) ont été maintenus pour mener à bien la phase finale de gestion des microcrédits et de création de microentreprises.
- Un soutien financier a été apporté à la MFR de Dhaka afin d'organiser une consultation d'un jour consacrée à un bilan des questions de genre dans le cadre de l'ébauche d'une politique de l'emploi outre-mer, préalablement à sa finalisation, afin de veiller à ce que les considérations sexospécifiques de cette politique s'accordent bien avec la féminisation croissante de la migration.
- Les lignes directrices de l'intégration des questions de genre dans les programmes de l'OIM et dans sa politique de ressources humaines ont été passées en revue et sont en cours de remaniement.
- La publication trimestrielle du Bulletin d'information "*Gender and Migration News*" a été affichée sur le site Internet de l'OIM.
- Des avis de vacance de poste ont été adressés aux points focaux de l'OIM pour les questions de genre et affichés sur le site Internet des Nations Unies "Women Watch" afin de faire en sorte que les femmes les plus qualifiées les reçoivent.
- Un membre *ex-officio* non-votant du WGGI a assisté à toutes les réunions du Comité des nominations et des affectations (APB) en charge des candidatures suscitées par des avis de vacance de poste afin de s'assurer que les questions de genre soient bien prises en considération.
- Participation au Groupe de référence du Comité permanent interinstitutions sur les questions de genre et l'aide humanitaire.

307. Le Groupe de travail sur les questions de genre a bénéficié d'un soutien constant en 2004 de la part de la Direction et des Etats Membres dans la poursuite des efforts qu'il déploie en faveur de chacun de ses interlocuteurs, à savoir les Etats, les migrants et les membres du personnel.

XIII. GESTION DES RESSOURCES

DEPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES (DRM)

308. DRM est responsable de l'énonciation et de l'application des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et financières. Elle veille à une gestion saine des finances et du personnel de l'Organisation dans l'optique d'un déploiement efficace et rentable de ses activités. L'expansion de l'Organisation a continué de poser à l'Administration de sérieux défis de gestion des finances en 2004.

309. Afin d'appuyer les efforts incessants de l'Administration pour rationaliser les structures de l'Organisation et gérer sa croissance, DRM a identifié d'autres fonctions à transférer à Manille en 2004.

310. En plus des sessions de formation à l'intention du personnel administratif/financier, deux sessions de dialogue à l'intention des hauts fonctionnaires chargés du soutien administratif au niveau des régions ont eu lieu à Skopje et à Dakar en vue d'examiner les questions administratives et financières d'importance stratégique. Ces sessions étaient conçues de façon à répondre aux besoins identifiés dans un contexte régional.

311. La Division de la **comptabilité** (ACO) a poursuivi son transfert de fonctions à l'Unité de soutien comptable de Manille (MAS), et notamment celle chargée de valider les comptes de tous les bureaux extérieurs et de l'examen à venir des notifications mensuelles du taux de rendement comptable des bureaux extérieurs. ACO a produit une instruction comptable sur les projets ayant besoin d'un cofinancement, et un groupe de réexamen des projets réunissant plusieurs départements a été créé afin d'examiner cette question qui n'est pas facile à gérer financièrement parlant. Plus de 340 nouvelles activités de projets ont été passées en revue par ACO avant approbation. ACO a continué à examiner les rapports financiers aux donateurs (environ 250 rapports examinés en 2004) pour veiller à ce qu'ils soient produits selon les normes de l'OIM et s'accordent bien avec les systèmes comptables en vigueur. Un nouveau rapport d'exception a été établi, présentant tous les projets dans lesquels les dépenses dépassent les allocations de crédit approuvées. En outre, un instrument de notification financière a été créé sur l'Internet, afin que le personnel de l'OIM partout dans le monde puisse se renseigner sur l'état financier d'un projet, tant dans sa globalité que dans les détails. Cela présente un intérêt particulier pour les gestionnaires de projet qui pourront ainsi efficacement superviser la gestion financière de leur projet.

312. La Division du **budget** (BUD) a préparé divers documents destinés à faciliter les discussions de politique générale sur le processus de planification budgétaire avec les Etats Membres. Cela a renforcé la préparation du Programme et Budget pour 2005, dans la mesure où un accord général a pu être obtenu sur les principes et les définitions appliqués dans la finalisation du budget. Différents scénarios de soutien aux structures croissantes de l'Organisation à l'aide de ressources limitées ont été mis au point et cela a constitué la base d'un dialogue avec les Etats Membres sur la question des besoins financiers de l'Organisation. Sous la supervision de BUD, l'exercice annuel de calcul des indemnités dues à la cessation de service a été réalisé à Manille.

313. En 2004, la Division de la **trésorerie** (TSY) a subi une restructuration majeure de ses procédés et de ses effectifs. A l'aide d'un nouvel instrument bancaire accessible partout dans le

monde par l'Internet, une nouvelle section de soutien à la trésorerie a été créée à Manille (Services de trésorerie de Manille – MTS) à l'aide d'un personnel local afin de préparer et d'effectuer bon nombre de paiements jusque là effectués au Siège, et d'en rendre compte. De ce fait, certains postes ont été transférés du Siège à Manille.

314. En outre, des procédés ont été mis en place afin d'importer par voie électronique le logiciel de comptabilité et de la paie, ainsi que d'importants volumes de paiements, y compris les salaires. Précédemment, ces paiements devaient être effectués individuellement et à la main.

315. Ces changements ont permis à la fonction de trésorerie de traiter les volumes de paiements nettement plus importants qu'a entraînés l'expansion rapide récente de l'Organisation et de se placer dans une position plus confortable pour faire face aux changements soudains des demandes que suscitent les nouvelles opérations de l'OIM.

316. La trésorerie a également réexaminé la fonction de la gestion du risque de change dans l'optique de mettre au point des rapports de fluctuations de change devant permettre de mieux gérer ces risques.

Principales données financières

Programme administratif

317. Le budget approuvé pour le Programme administratif a été augmenté en 2004 de 446.000 francs suisses, soit 1,2 %, et s'est ainsi élevé à 37.119.000 francs suisses. Grâce à une surveillance attentive des dépenses, l'Administration a pu contenir les postes de dépenses inscrits au budget et clôturer l'exercice 2004 avec un excédent de 98.954 francs suisses avant les postes extraordinaires.

318. En raison du non-paiement de leurs contributions assignées par certains Etats Membres durant l'année 2004, la provision pour créances douteuses a dû être une nouvelle fois augmentée de 194.298 francs suisses (contre 590.637 francs suisses en 2003). Les contributions assignées restant dues depuis 2003 et les années antérieures sont passées de 5.499.054 francs suisses au 31 décembre 2003 à 5.693.352 francs suisses au 31 décembre 2004. Le résultat net de la provision pour créances douteuses (194.298 francs suisses), moins les contributions assignées des nouveaux Etats Membres (47.355 francs suisses) a été un déficit de 146.943 francs suisses. Après avoir tenu compte du déficit reporté de 2003 (589.559 francs suisses) et de l'excédent budgétaire de l'exercice actuel (98.954 francs suisses), un déficit de 637.548 francs suisses a été constaté à la fin de 2004. Ce montant sera reporté sur 2005.

Programmes d'opérations

319. Les programmes d'opérations ont vu l'exercice 2004 se clôturer avec un report de ressources sans affectation spéciale à hauteur de 1.960.927 dollars (contre un déficit reporté de 48.965 dollars en 2003). Ce report positif se décompose comme suit:

- i) Des recettes sans affectation spéciale reportées du budget des opérations à hauteur de 74.018 dollars (contre 2.722 dollars en 2003).

- ii) Un report du mécanisme de l'UNSECOORD à hauteur de 1.886.908 dollars (contre un déficit de 51.687 dollars en 2003). Veuillez vous reporter à l'appendice 4 du Rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2004 (MC/2172) pour plus de détails.

320. Le total des dépenses dans le cadre des programmes d'opérations s'est élevé à 194,4 millions de dollars, soit 47 % de plus en 2004 qu'en 2003. Parallèlement, les niveaux de rentrées en 2004 ont augmenté de 55 % par rapport à ceux de 2003, ce qui a conduit au report d'une augmentation significative des recettes de l'OIM, passées de 90,7 millions de dollars à la fin de 2003 à 172,1 millions de dollars à la fin de 2004, renforçant d'autant la base financière de l'OIM.

321. Le total des dépenses administratives et de personnel a augmenté de 30,2 millions de dollars en 2004, passant de 128,7 millions de dollars en 2003 à 158,9 millions de dollars en 2004. 95 % de cette augmentation sont dus aux opérations déployées sur le terrain. Les dépenses directes ont elles aussi augmenté de façon considérable en 2004, passant de 284,8 millions de dollars en 2003 à 449 millions en 2004, soit une augmentation de 164,2 millions de dollars. Les programmes de dédommagement ont représenté 24 % des dépenses d'opérations en 2004 (contre 26 % en 2003). Si l'on exclut les dépenses relevant des programmes de dédommagement, le total des dépenses d'opérations s'est accru de 157,1 millions de dollars, soit 52 % de plus en 2004 qu'en 2003. Les augmentations les plus significatives ont été enregistrées dans le cadre du Programme de réfugiés des Etats-Unis, essentiellement au départ de l'Afrique (34,8 millions de dollars), du Programme d'organisation du processus électoral depuis l'étranger en faveur des ressortissants afghans et iraqiens (31,6 millions de dollars), de l'expansion des activités de reconstruction menées en Afghanistan (28,9 millions de dollars), des activités de soutien technique au Pérou (13,1 millions de dollars) et de l'expansion des activités de retour au départ de l'Europe (10,3 millions de dollars).

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (HRM)

322. En 2004, HRM a surtout mis l'accent sur: a) l'harmonisation des politiques; b) la fixation de normes; c) le recrutement de personnel qualifié et expérimenté; d) l'investissement dans le personnel existant par le biais des activités de perfectionnement et d'apprentissage dans les secteurs clés d'administration générale et de gestion des migrations; e) la gestion de la croissance par la rationalisation des fonctions et par la poursuite de leur délocalisation à Manille; et f) la gestion du recrutement du personnel pour les opérations d'urgence.

323. Le nombre total de membres du personnel a augmenté en 2004, certaines catégories ayant enregistré une progression significative, tandis que d'autres diminuaient légèrement, et ce en raison: du taux considérable de renouvellement des fonctionnaires, et d'une augmentation des fonctionnaires recrutés sur de courtes durées; la délocalisation à Manille, se traduisant par une baisse du nombre des employés au Siège; des nouvelles opérations et activités déployées partout dans le monde ayant entraîné une augmentation du nombre des employés sur le terrain. Des agents ont été sélectionnés et déployés dans les missions de l'OIM et les programmes en Afghanistan, en vue du Programme d'organisation du processus électoral depuis l'étranger en faveur des électeurs afghans, d'un processus similaire en faveur des électeurs iraqiens (14 pays), de l'intervention humanitaire dans le cadre de la crise au Darfour et des opérations de secours d'urgence à la suite du tsunami en faveur de l'Indonésie et du Sri Lanka.

324. Un total de 4.040 personnes (fonctionnaires et employés) étaient au service de l'Organisation au 31 décembre 2004, soit une augmentation de 9,5 % par rapport aux chiffres de 2003 (3.691). (Voir les statistiques d'effectifs en pages 76-81)

325. S'agissant de la politique du personnel de l'OIM concernant l'équilibre entre les sexes (Résolution du Conseil n° 932 (LXXI) du 29 novembre 1995), le pourcentage de fonctionnaires de sexe féminin a très légèrement augmenté en 2004.

326. Huit nouveaux experts associés ont été assignés à l'Organisation en 2004. Deux étaient financés à la fois par l'Allemagne et l'Italie, et quatre autres par le Japon, la Suède, les Etats-Unis et l'Agence intergouvernementale de la francophonie (OIF). Quatre experts associés, jusque là parrainés par la Belgique, le Japon, la Suisse et les Etats-Unis, ont été maintenus au service de l'Organisation. Un compendium contenant 25 postes potentiels a été soumis à l'ensemble des donateurs en novembre 2004.

327. L'OIM a continué à maintenir une étroite coopération avec des institutions gouvernementales des pays donateurs en vue de détachements de personnel: le Gouvernement suédois a continué à financer du personnel appelé à épauler la coopération technique dans le domaine de la lutte contre la traite; le Conseil danois pour les réfugiés et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) ont prêté du personnel dans le cadre de l'intervention humanitaire de l'OIM au Darfour et en Afghanistan respectivement; le Conseil norvégien pour les réfugiés a offert du personnel pour le Bureau de l'OIM en Angola; AusAID a continué à financer la présence de fonctionnaires chargés de la protection des déplacés internes pour le Bureau de l'OIM en Iraq; et l'Office fédéral suisse des réfugiés a maintenu un membre de son personnel en détachement auprès du Département de politique et recherche en matière migratoire. L'OIM a continué à détacher des membres de son propre personnel auprès du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Programme de développement des Nations Unies, et du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (dans le cadre de l'intervention humanitaire au Darfour).

328. En 2004, l'Organisation a publié 56 avis de vacance de poste concernant des fonctionnaires (administrateurs), dont 42 ouverts aux seuls candidats internes et 14 aux candidats tant internes qu'externes, sept avis de vacance de poste concernant des employés (services généraux) au Siège, ouverts aux seuls candidats internes, 78 avis de vacance de poste de courte durée pour des fonctionnaires et des employés, dont 44 réservés aux seuls candidats internes et 34 ouverts aux candidats internes comme externes. Par rapport à décembre 2003, on dénombre huit nouveaux membres du personnel originaires d'Etats Membres ayant récemment adhéré à l'Organisation ou jusque là non représentés dans son personnel.

329. La normalisation des conditions d'emploi du personnel recruté au plan local dans les bureaux extérieurs s'est poursuivie en 2004: le Statut et Règlement du personnel a été mis en œuvre dans deux nouveaux pays et révisé dans quatre autres, et le Plan médical a été mis en application dans cinq nouvelles missions.

330. Suite à la délocalisation à Manille, en 2003, de l'Unité de traitement des demandes de remboursement de frais médicaux pour le personnel relevant de l'Assurance maladie et du Plan médical, les fonctions suivantes ont été délocalisées à Manille: le traitement des demandes de remboursement relevant du Plan d'indemnisation (couvrant les accidents et maladies d'origine professionnelle), les demandes de remboursement de frais médicaux émanant de migrants, ainsi que les examens médicaux d'admission et les examens médicaux périodiques pour l'ensemble du personnel local. Une formation a été donnée et des bulletins d'assurance décrivant les avantages et l'administration des différents régimes ont été mis à jour.

331. La fonction de soutien à l'administration du personnel de terrain a été transférée à Manille au cours de l'année 2004, et une formation approfondie a été dispensée au Siège à l'intention du chef de l'Unité du personnel de terrain. L'administration du personnel recruté au plan local est désormais délocalisée à Manille, avec un soutien général exercé depuis HRM à Genève.

332. L'Unité de perfectionnement et de formation du personnel (SDL) a coordonné des activités d'apprentissage à l'intention de membres du personnel des bureaux extérieurs et du Siège de l'OIM. En 2004, SDL a appuyé l'organisation de 112 activités de formation à l'intention de 832 membres du personnel (soit 20,6 % de l'ensemble du personnel de l'OIM au 31 décembre 2004), mettant surtout l'accent sur la décentralisation à Manille, la délégation des responsabilités de formation aux bureaux extérieurs de l'OIM et le renforcement des nouvelles méthodes d'apprentissage (encadrement, apprentissage à distance, et aide à l'apprentissage). SDL a proposé une nouvelle approche pour la gestion de la formation dans le cadre du développement à l'OIM moyennant un système modulaire obligatoire (voir *Migration Initiatives Appeals 2005*, page 92). SDL a contribué à la conception des instruments d'apprentissage spécialisés pour la gestion des migrations, à savoir les "Éléments essentiels de la gestion des migrations", le projet relatif aux modules de lutte contre la traite, et la formation des formateurs en matière de droits des migrants, tout en facilitant les processus de gestion et de planification en équipe au Siège et sur le terrain.

333. En accord avec les pouvoirs que lui confère le Statut et Règlement du personnel à l'usage des fonctionnaires et des employés, et conformément aux mesures décidées par les Nations Unies, le Directeur général a procédé aux ajustements habituels dans le texte du Statut du personnel en question. Le Directeur général a en outre appliqué les conditions d'emploi dans un certain nombre de lieux d'affectation sur le terrain, en accord avec les dispositions approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

334. Etant donné que le système de paie et d'administration des ressources humaines en place depuis 1994 est devenu obsolète, HRM a fait procéder, avec l'appui des services de technologie de l'information, à un processus de sélection de fournisseurs portant sur le nouveau système de gestion des ressources humaines de l'OIM, et a signé un accord d'achat et de services avec SAP. L'adaptation de ce système aux besoins de l'OIM a été entreprise en décembre 2004 et se poursuivra en 2005.

335. Les résultats du test pilote de 2003 portant sur le système révisé d'examen du comportement professionnel de l'OIM ont été recueillis et analysés en 2004, et les formulaires et procédures sont actuellement en cours de rationalisation en accord avec les résultats de ce test pilote.

336. HRM a eu des entretiens avec le Comité de l'Association du personnel à l'occasion, notamment, de réunions du Comité mixte de l'Administration et de l'Association du personnel (JASAC), à l'occasion desquelles un certain nombre de questions touchant aux conditions d'emploi et aux politiques de ressources humaines ont été passées en revue.

337. Les statistiques de l'OIM se basent sur les définitions des catégories de personnel des Nations Unies. Ainsi, les tableaux de statistiques du personnel incluent non seulement les fonctionnaires et les employés ayant un contrat ordinaire ou un contrat d'un an, mais aussi des membres du personnel sous contrat de courte durée qui se trouvent au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois (voir les pages 76-81). Un petit tableau distinct (page 82) indique le personnel engagé sur une base de très courte durée pour des activités spécifiques, telles que l'organisation du processus électoral depuis l'étranger en faveur des électeurs afghans et irakiens, qui ont été organisées par l'OIM.

**Fonctionnaires (catégorie Administrateurs)¹ par grade, par affectation budgétaire,
par lieu d'affectation et par sexe au 31 décembre 2004**

Grade	Siège		Bureaux extérieurs		Total des fonctionnaires de l'OIM		
	F	M	F	M	F	M	Total
D2		3				3	3
D1	2	6	2	6	4	12	16
P5	9	15	3	30	12	45	57
P4	20	13	11	50	31	63	94
P3	19	16	37	66	56	82	138
P2	17	9	32	37	49	46	95
P1	2	1	18	7	20	8	28
Total	69	63	103	196	172	259	431

Ce tableau n'inclut pas:

- Le Directeur général et le Directeur général adjoint, les stagiaires, les consultants et le personnel en congé spécial sans traitement.
- 17 experts associés financés par les Gouvernements allemand (2), italien (3), japonais (1), néerlandais (4), suédois (4), américain(2) et par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (1).
- Fonctionnaires détachés auprès de l'OIM par le Conseil danois pour les réfugiés (1), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (1), l'Office fédéral suisse des réfugiés (1) et la Direction du développement et de la coopération (Suisse) (2).
- 3 fonctionnaires détachés par l'OIM auprès de l'OCHA, du PNUD et du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC).
- Fonctionnaires occupant un poste hors classe: 17.
- Fonctionnaires sous contrat de courte durée: 113.

¹ Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

**Répartition des fonctionnaires (catégorie Administrateurs)²
par grade et par nationalité au 31 décembre 2004**

Pays de nationalité ³	GRADE							Total
	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	
Afghanistan					1	1	2	4
Albanie					1	1		2
Algérie				1				1
Argentine				1	1			2
Australie	1		1	1	9	3	5	20
Autriche		1		2	1			4
Azerbaïdjan					1			1
Bangladesh			1					1
Belgique	1		1	2	6	2		12
Bolivie				1				1
Brésil					1			1
Burkina Faso					1			1
Canada		1	4	1	10	3		19
Cap-Vert					1			1
Chili		1		1				2
Colombie						2		2
Costa Rica		1		1	3			5
Côte d'Ivoire							1	1
Croatie				2	1	2	1	6
République tchèque					1	1		2
Danemark				2				2
Equateur					1			1
Egypte			1					1
Finlande				1	1	1		3
France			4	4	4	2	1	15
Géorgie					1	1		2
Allemagne		3	5	7	5	5		25
Grèce					1	1		2
Guatemala					1			1
Honduras				1				1
Hongrie				4				4
Iran (République islamique d')			1			1	1	3
Irlande				1		1		2
Israël			1			1		2
Italie		2	6	7	9	1	1	26
Japon		1		1	1	2	1	6
Jordanie				1	2	1		4

² Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

³ Les nationaux d'Etats observateurs ou non membres sont classés "Autres".

**Répartition des fonctionnaires (catégorie Administrateurs)⁴
par grade et par nationalité au 31 décembre 2004 (suite)**

Pays de nationalité ⁵	GRADE							Total
	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	
Kazakhstan					2			2
Kenya				2	3	3		8
Libéria					1			1
Lituanie				1				1
Maroc					1			1
Pays-Bas		1	1	2	1		1	6
Nouvelle-Zélande			2		1	1		4
Nicaragua						2		2
Norvège			1					1
Pakistan					1		1	2
Panama			1		1			2
Pérou				2		1		3
Philippines				3	6	5	2	16
Pologne						2		2
Portugal			1	1		2		4
République de Corée					1			1
Roumanie				1	2	2		5
Sénégal						1		1
Serbie-et-Monténégro				3	5	4		12
Slovaquie						1		1
Afrique du Sud					2	1		3
Sri Lanka				1	1			2
Soudan					1			1
Suède				1	5	1		7
Suisse	1		3	5	3	2		14
Thaïlande						3	3	6
Turquie					1			1
Ouganda					1			1
Ukraine					1	1		2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			2	4	7	3	1	17
République-Unie de Tanzanie						1		1
Etats-Unis d'Amérique		4	15	15	18	11	2	65
Uruguay			3	2		1		6
Venezuela (République bolivarienne du)			1					1
Zimbabwe					1			1
Autres		1	2	9	8	15	5	40
Total	3	16	57	94	138	95	28	431

⁴ Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

⁵ Les nationaux d'Etats observateurs ou non membres sont classés "Autres".

Employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs au 31 décembre 2004

	Siège	Bureaux extérieurs	Total
Employés ⁶	165	2 225	2 390
Temporaires	23	1 039	1 062
Total	188	3 264	3 452

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs⁷
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2004**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	M	F	M	
Afghanistan			35	399	434
Albanie		1	25	13	39
Algérie			1	3	4
Angola			8	75	83
Argentine	4		12	2	18
Arménie	1		8	8	17
Australie		1	11		12
Autriche	1		6	5	12
Azerbaïdjan	1		9	15	25
Bangladesh			7	12	19
Barbades		1			1
Bélarus			9	1	10
Belgique	1		11	11	23
Bénin				2	2
Bolivie			1	2	3
Bosnie-Herzégovine	2	2	22	30	56
Botswana			1		1
Brésil				1	1
Bulgarie	4		3	1	8
Burkina Faso			1	1	2
Cambodge			16	34	50
Cameroun				2	2
Canada	1		2	1	4
Chili			2	3	5
Chine				1	1
RAS de Hong Kong			3		3
Colombie	2	1	108	76	187
Costa Rica	1		18	10	29
Côte d'Ivoire			15	24	39
Croatie	2	1	6	6	15
Cuba			1		1
République tchèque		2	7	2	11

⁶ Employés (services généraux) détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

⁷ Y compris les employés sous contrat de courte durée.

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs⁷
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2004 (suite)**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux		Total
	F	M	F	M	
République démocratique du Congo			1	7	8
Danemark			1	2	3
République dominicaine			2	3	5
Equateur			22	28	50
Egypte			23	16	39
El Salvador			2	2	4
Ethiopie			14	22	36
Fidji				1	1
Finlande			5	4	9
France	25	12	2	3	42
Gambie			1	1	2
Géorgie			11	7	18
Allemagne	7	4	28	13	52
Ghana			19	20	39
Grèce	1	1	7	7	16
Guatemala			8	16	24
Guinée			6	12	18
Guinée-Bissau			4	6	10
Haïti			4	12	16
Honduras			4	3	7
Hongrie	2		8	6	16
Inde			6	3	9
Indonésie	1		43	51	95
Iran (République islamique d')			7	7	14
Iraq			9	26	35
Irlande	1		6		7
Italie	5	4	29	10	48
Japon			2		2
Jordanie			13	29	42
Kazakhstan			15	3	18
Kenya	1	1	78	109	189
Kirghizistan			6	7	13
Lettonie			2	1	3
Liban			2		2
Libéria			1	2	3
Lituanie			3		3
Mali				4	4
Mauritanie				1	1
Mexique		1	1	1	3
Mongolie	1				1
Mozambique				1	1
Nauru			10	32	42
Pays-Bas	3		35	27	65
Nouvelle-Zélande			1		1
Nicaragua			2		2
Nigéria			4	2	6
Norvège			5	4	9
Pakistan			5	20	25

⁷ Y compris les employés sous contrat de courte durée.

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs⁷
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2004 (suite)**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	M	F	M	
Pérou	1	1	5	9	16
Philippines	2	1	38	31	72
Pologne	4	4	16	7	31
Portugal	2	1	4	3	10
République de Corée				1	1
République de Moldova			30	26	56
Roumanie	1	2	16	8	27
Fédération de Russie	2	1	135	62	200
Sao Tomé-et-Principe				1	1
Sénégal			8	12	20
Serbie-et-Monténégro	3	1	42	39	85
Kosovo			22	38	60
Sierra Leone			1	8	9
Slovaquie	1		8	1	10
Slovénie	2	1	4	2	9
Somalie			3	1	4
Afrique du Sud			9	11	20
Espagne	3	1	4	2	10
Sri Lanka		1	14	48	63
Soudan	1		20	49	70
Swaziland			1		1
Suède		1	3	1	5
Suisse	21	5	3		29
République arabe syrienne			4	6	10
Tadjikistan			12	22	34
Thaïlande			47	23	70
Ex-République yougoslave de Macédoine	3	3	21	12	39
Timor-Leste			3	21	24
Togo				1	1
Tunisie		1	2	4	7
Turquie			4	7	11
Turkménistan	1		3	3	7
Tuvalu				1	1
Ouganda			6	8	14
Ukraine	1		27	16	44
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	10	2	13	10	35
République-Unie de Tanzanie			1		1
Etats-Unis d'Amérique		1	33	39	73
Uruguay	2	1	2	1	6
Ouzbékistan			2		2
Venezuela (République bolivarienne du)		1	1	1	3
Viet Nam			34	19	53
Yémen			1		1
Zambie			5	9	14
Zimbabwe			5	13	18
Total	127	61	1 417	1 847	3 452

⁷ Y compris les employés sous contrat de courte durée.

**Personnel recruté pour de courtes durées
dans le cadre des programmes d'organisation d'élections depuis l'étranger**

1) Enregistrement des électeurs afghans et tenue du scrutin depuis l'étranger

Pays	Effectifs
Iran	8 944
Pakistan	12 795
Total	21 739

2) Tenue du scrutin depuis l'étranger dans le cadre du processus électoral en Iraq

Pays	Effectifs
Jordanie (siège du programme)	1735
Australie	320
Canada	193
Danemark	103
France	52
Allemagne	432
Iran (République islamique d')	882
Pays-Bas	380
Suède	356
République arabe syrienne	1003
Turquie	258
Emirats arabes unis	498
Royaume-Uni	783
Etats-Unis	1125
Total	8 120

XIV. BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL

338. Le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) est responsable des vérifications comptables internes, des évaluations, de l'évaluation rapide des projets aux fins de supervision interne à la suite des décentralisations, et des enquêtes menées à la suite d'allégations de violation du Statut et Règlement de l'OIM et des cas de suspicion de fraude. Dans le cadre de ses fonctions, OIG procède régulièrement à un réexamen des contrôles internes de l'Organisation et à des évaluations de risque, et porte à l'attention de la Direction les problèmes de systèmes résultant de ses examens. Il énonce des recommandations et des propositions de mesures sur la base des conclusions des examens et en assure le suivi afin de vérifier que la mise en œuvre intervient en temps opportun. OIG gère et met à jour le compendium des instructions pour le monde entier, qui contient les Règles et Règlements administratifs de l'OIM.

339. En 2004, un total de 28 vérifications comptables internes ont été menées dans 23 bureaux extérieurs, quatre missions à fonctions régionales et le Centre administratif de Manille, suite à la délocalisation de certaines fonctions administratives. OIG a passé contrat avec des consultants externes spécialisés en vérification comptable afin de procéder à la vérification comptable de la Caisse de prévoyance, un système de sécurité sociale et d'épargne géré par l'Administration pour le compte du personnel et dans lequel sont détenus environ 60 millions de dollars. L'un des deux vérificateurs internes des comptes a été détaché pour exercer d'autres activités de gestion et d'administration non liées aux fonctions d'OIG pendant deux mois et demi et a poursuivi son travail d'orientation et de conseils dans le cadre de cette activité pendant deux mois supplémentaires.

340. La fonction d'évaluation rapide d'OIG a soumis 36 projets à un examen, à la fois sous l'angle des activités déployées dans le cadre des opérations et sous celui des activités financières. Le fonctionnaire chargé de la supervision a été détaché pendant trois mois dans le cadre du Programme d'organisation du processus électoral depuis l'étranger pour les électeurs afghans et a continué à fournir des orientations et des conseils au processus similaire organisé en faveur des électeurs irakiens pendant deux mois supplémentaires.

341. En 2004, les examens de projets ont été ciblés en particulier sur les projets de lutte contre la traite des êtres humains de l'OIM. OIG a procédé à une évaluation thématique de plus de 300 projets de lutte contre la traite déployés dans 81 missions, présenté les résultats de cette évaluation à environ 25 bureaux extérieurs à l'occasion d'un atelier consacré à la traite et contribué à l'élaboration de modules de lutte contre la traite.

342. Deux évaluations complètes ont été effectuées par OIG. Une assistance technique de haut niveau, comprenant la finalisation d'un rapport d'évaluation, a été apportée dans le cadre de quatre évaluations portant sur des projets de l'OIM, et des apports techniques ont été fournis à 11 autres évaluations de projets. Une évaluation d'OIG a dû être reportée à plus tard pour des raisons de sécurité. A la suite de la coopération directe avec les donateurs, deux évaluations conjointes ont été publiées. La collaboration a commencé en 2004 avec l'Institut d'études politiques de Paris en vue d'accroître le nombre de projets de l'OIM se prêtant à une évaluation et de mettre à disposition l'expérience de l'OIM dans le domaine du travail humanitaire pour en faire bénéficier ceux prenant part à de telles évaluations. Une assistance technique a été fournie au plan interne concernant l'utilisation des indicateurs de contrôle et d'évaluation des projets.

343. Huit enquêtes ont été menées par OIG, et des apports techniques ont été fournis dans le cadre de sept enquêtes qui ont été menées par d'autres entités. Une enquête d'information a été

menée à propos de la politique axée sur un environnement de travail respectueux, qui permet aux membres du personnel de faire procéder à une enquête officielle sur les cas d'allégation de harcèlement.

XV. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET COMMUNICATIONS

344. En 2004, l'Unité de technologie de l'information et de communications (ITC) a continué à combiner l'intérêt de la technologie de l'information et celui de la gestion des relations commerciales en tant que pratique critique de TI afin d'améliorer l'utilisation efficace des ressources d'information. L'unité a concentré ses efforts sur le nouveau système de gestion des ressources humaines, tout en introduisant de nouveaux services de technologie de l'information et en renforçant les services existants afin d'appuyer les unités ayant dans leurs attributions des fonctions commerciales pour qu'elles soient en mesure de rationaliser leurs procédés en la matière.

345. Le renforcement du centre de services ITC de Manille est resté l'un des principaux objectifs de 2004, avec de nouveaux transferts de services et de projets de TI au Centre administratif de Manille.

346. ITC a collaboré avec les unités chargées de transactions commerciales afin de mettre en œuvre les projets majeurs ci-après:

- **Gestion des systèmes intégrés de procédés et de ressources (PRISM):** Après une évaluation approfondie des différents fournisseurs d'ITC, l'Unité de gestion des ressources humaines et la Direction ont opté pour SAP en tant que système d'entreprise de gestion des ressources humaines. Le projet PRISM fournira à toutes les parties concernées (de la Direction jusqu'aux membres du personnel de base) un accès immédiat à tout un éventail d'informations vitales.
- **Application des systèmes opérationnels de gestion des migrations (MiMOSA):** ITC a élargi MiMOSA à d'autres bureaux extérieurs, mettant de ce fait en place un solide réseau de super-utilisateurs disposant de connaissances poussées à propos des procédés commerciaux et MiMOSA. En 2004, MiMOSA était déployé dans 30 bureaux, couvrant ainsi 90 % de l'ensemble des bureaux concernés.
- **Courrier électronique indésirable (SPAM):** Le nombre croissant de messages non sollicités reçus par courrier électronique (SPAM) a conduit ITC à mettre en œuvre une solution de lutte contre le SPAM : En 2004, ITC a amélioré ses défenses face aux attaques de SPAM en instaurant un système de tolérance d'erreurs, et a prolongé le temps de conservation des messages mis en quarantaine et élargi le portail Internet de l'Organisation au centre de services de TI à Manille. Ces mesures ont permis de renforcer le dispositif de barrage contre les messages mal intentionnés dont le taux de succès est ainsi passé de 60 % à 85 %.

Sites Internet, site Intranet et gestion des contenus multimédias (WIDAM)

347. Cette unité est chargée de veiller à ce que les sites Internet, le site Intranet et le système de gestion des contenus multimédias de l'Organisation satisfassent aux besoins d'information électronique et de communications de l'OIM. WIDAM gère les sites Internet et le site

organisationnel Intranet et apporte son aide aux départements et aux bureaux extérieurs pour mettre des informations à la disposition des parties prenantes internes et externes.

348. Par son action de création, de gestion et d'actualisation des sites Internet, des images et autres matériels visuels, WIDAM a apporté un soutien à l'occasion de manifestations et d'activités essentielles de l'OIM, notamment lors des sessions des organes directeurs, du Dialogue international sur la migration et des ateliers d'intersessions, comme lors du processus consultatif régional 5+5.

349. WIDAM a apporté son aide à plusieurs bureaux extérieurs dans la mise sur pied et la gestion des sites Internet en fournissant des conseils et un soutien rédactionnel et technique, et aussi en offrant des matrices faciles à utiliser afin d'assurer une plus grande cohérence dans la présentation de l'OIM sur l'Internet.

350. WIDAM a adopté un instrument en ligne se présentant sous la forme d'une matrice et qui sert de bulletin d'information pour l'Unité des publications et les bureaux extérieurs, et qui leur permet d'informer régulièrement les abonnés – plus de 2.200 dans le monde – concernant leurs activités.

351. WIDAM dispose de plus de 5.000 photographies attestant des activités déployées par l'Organisation depuis 1951 et a fait face à de nombreuses demandes d'illustrations en provenance des médias et des bureaux extérieurs en vue d'une utilisation sur les sites Internet et dans les publications imprimées. WIDAM a finalisé la version publique de l'iconothèque de l'OIM, dont le lancement est prévu au début de 2005.

352. Avec ITC, WIDAM a entrepris la mise en œuvre de la version pilote d'un instrument global de gestion de l'information qui permettra à l'OIM de gérer plus efficacement ses documents ainsi que ses sites Internet et Intranet.

353. A la fin de 2004, WIDAM a été transféré du Siège au Centre administratif de Manille (CAM).

XVI. CENTRE ADMINISTRATIF DE MANILLE

Unité de suivi des projets (PTU) (Manille)

354. La principale responsabilité de l'Unité de suivi des projets de l'OIM (PTU) est d'assurer le suivi des projets de l'Organisation au fur et à mesure de leur élaboration et de leur mise en œuvre, en vérifiant une seconde fois les descriptifs de projets, les budgets, les notifications financières et autres rapports pertinents. Cette unité collabore avec les gestionnaires de projets afin de veiller à ce que les rapports soient soumis en temps opportun et à ce que les témoignages de l'avancement des projets soient fournis comme prévu.

355. PTU a facilité l'établissement des documents nécessaires à 762 projets actifs en 2004, dont 279 projets nouveaux et 483 projets déjà engagés, ce qui porte le Compendium des projets anciens et actuels de PTU à un total de 2.763. Le Compendium de PTU reste le principal dépositaire électronique de l'Organisation et sa principale mémoire en termes de documents relatifs aux projets.

356. Un total de 375 projets spéciaux, de rapports de pays et de rapports thématiques de PTU ont été produits, à la demande de la Direction, afin de faciliter la liaison, l'orientation, la formation et les questions de politique. L'Unité a publié le Compendium des projets de l'OIM sous la forme d'un CD-Rom, mis à la disposition des participants à la session du Conseil de l'OIM à Genève. Un extrait du Compendium a été publié régulièrement durant l'année sur le site Internet de l'OIM.

357. La base de données contenant les projets de PTU est restée une source d'informations techniques pour les concepteurs de nouveaux projets de l'OIM, en même temps qu'un outil de navigation dans l'historique des projets pour le personnel administratif. Les fonctionnaires de PTU ont contribué à faciliter plusieurs séances de formation pour le personnel des bureaux extérieurs concernant l'élaboration efficace de projets durant l'année, soit par vidéoconférence soit par la distribution de matériel-ressource pertinent sur l'élaboration et la gestion des projets.

358. Cette unité a été complètement délocalisée à l'OIM/Manille en juillet 2004.

Unité de sécurité du personnel (SSU)

359. En 2004, l'Unité de sécurité du personnel comptait un effectif constitué de quatre membres relevant de la structure de base, à savoir le chef de l'unité, un responsable/formateur de la sécurité, un analyste du centre des opérations et un assistant administratif. SSU a rendu des services de sûreté et de sécurité à près de 4.200 membres de l'Organisation dans le monde, recrutés au plan national ou international. En 2004, l'OIM comptait 213 bureaux extérieurs dans 105 pays, dont 53 pays et 127 bureaux se trouvaient à différents niveaux de l'échelle de gradation de la sécurité, selon le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, qui évalue les menaces et les environnements à risque.

360. SSU a collaboré étroitement avec les bureaux de l'OIM afin de faire respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOS). Elle a apporté un soutien direct aux programmes d'organisation du processus électoral depuis l'étranger pour l'Afghanistan et l'Iraq, ainsi qu'une formation spécialisée en sûreté et sécurité, tant au plan interne qu'au plan externe. Le centre d'opérations de SSU a émis 242 rapports sur la sûreté et la sécurité, ainsi que des évaluations et des conseils à tous les bureaux de l'OIM dans le monde en 2004.

Nations Unies/UNSECOORD - SAIT (Formation introductive à la prise de conscience des questions de sécurité)

361. SSU a conçu et mis en œuvre ce programme poussé de formation dans le domaine de la sécurité en coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) (autrefois dénommé UNSECOORD). En raison de la formation qu'elle doit donner au personnel de sa mission en Iraq, l'OIM, par l'intermédiaire de SSU, a été choisie par l'UNDSS comme prestataire de services pour cette formation d'importance cruciale, sur mandat du Secrétaire général. Une équipe de formation a été constituée et un programme complet de formation en trois jours a été mis au point. L'accent du programme est essentiellement mis sur une meilleure préparation du personnel des Nations Unies et de certaines autres personnes devant être déployées en Iraq.

362. ECHO a été le partenaire de financement dans la mise en œuvre de la SAIT, avec des responsabilités administratives assignées au PNUD. Le programme initial a duré six mois et en raison de son importance et de son succès, une deuxième série de formation SAIT (SAIT II) a

également été financée par ECHO. En 2004, la SAIT a formé 460 participants de différentes organisations des Nations Unies et autres. SAIT II formera peut-être la base d'un programme permanent de formation dans le domaine de la sécurité pour les Nations Unies.

Evaluations

363. SSU a mené des évaluations sur le plan sécuritaire en Jordanie, en Egypte, au Pakistan, en Afghanistan, en République arabe Syrienne, au Soudan, en Côte d'Ivoire et en Thaïlande. Elle a pris part à des voyages officiels axés sur la fourniture de services au Kenya, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan, en liaison avec les agressions criminelles et violentes dont l'OIM avait fait l'objet. En 2004, le personnel de SSU a effectué 15 voyages officiels de ce type pour venir en aide aux bureaux extérieurs.

Soutien aux programmes d'organisation du processus électoral depuis l'étranger

364. En collaboration avec le personnel chargé de l'organisation du processus électoral depuis l'étranger (OCV), SSU a appuyé les programmes OCV en Afghanistan et en Iraq en contribuant au recrutement du personnel de sécurité, en effectuant des évaluations des menaces éventuelles, en mettant sur pied une liaison avec différents services de sécurité et avec l'UNDSS. SSU a facilité la collecte et l'analyse des informations liées aux risques et aux menaces, fourni un soutien en matière de contrôle et assuré un travail de compte-rendu sur les menaces réelles et potentielles pesant sur les opérations déployées dans le cadre du programme.

Soutien direct à la sécurité

365. Les fonctionnaires de SSU ont été déployés à Kaboul (Afghanistan) et à Amman (Jordanie) dans le cadre du programme de formation SAIT et du programme OCV de l'OIM pour l'Iraq en Amérique du Nord, facilitant en cela la mise en place d'un ensemble de procédures liées à la sûreté et à la sécurité.

Formation

366. Le programme de formation de SSU dans le domaine de la sécurité a été amputé en 2004 en raison de la participation de l'Unité à la formation SAIT, de missions d'évaluation supplémentaires et des programmes OCV. En août 2004, SSU a organisé un atelier de formation dans le domaine de la sécurité à Manille (Philippines). Des membres du personnel en poste en Asie et en Asie du Sud-Est ont participé à cette formation spécialisée. SSU a organisé cinq grands séminaires de formation sur la sécurité en l'espace de 20 mois.

Soutien des MOSS aux bureaux extérieurs de l'OIM

367. SSU n'a pas reçu un financement intégral en réponse à son appel lancé pour l'année 2004 à l'appui de plusieurs activités essentielles portant notamment sur la formation dans le domaine de la sécurité et sur le soutien technique aux bureaux extérieurs de l'OIM en termes de normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS). En août, SSU a reçu un financement partiel grâce à des contributions versées par les Gouvernements australien et suisse. Ces fonds ont permis de couvrir une partie des dépenses de personnel de SSU, d'appuyer le centre d'opérations de SSU et de soutenir financièrement un certain nombre de bureaux de l'OIM dans l'application des MOSS afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, et ce pour un total de 82.919 dollars.